Nouveau Manifeste Utopia: débats et votes Conseil Utopia mai 2022

> Conseil national du Mouvement Utopia 27 au 29 mai 2022 – La Bergerie de Villarceaux

Table des matières

Partie 1- Manifeste Utopia, les amendements	8
Pilier féminisme	9
L'actualité et la transversalité du féminisme	
Déconstruire la domination masculine et la tyrannie du genre	
Éléments pour le combat féministe	
Féminiser la politique	15
Politiser le « care »	16
Lutter contre les violences	17
Éduquer tout au long de la vie sur les questions de genre	17
Eradiquer le racisme	
Le racisme est l'objet de déni	
Ce racisme au sein des institutions publiques	
Le racisme français du XXIe siècle	
Comment concevoir des outils éducatifs pour lutter contre le racisme	
Outre l'enseignement, le racisme se combat aussi par le droit	20
Manifeste, paragraphes à valider	22
Accès minimum gratuit à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux télécommunications	
Le droit au logement	
Le droit à la culture	
Le droit au respect de la vie privée	27
Partie 2 - Les débats collectifs	28
Culture de la paix – Livre collectif	29
L'école que nous voulons	73
Partie 3- Un nouvel enjeu politique pour Utopia ?	75
Charte d'indépendance entre le Mouvement Utopia et les partis politiques	76
Article du journal LIBERATION « Le blues du climatologue »	77
L'Institut de Formation Utopia	80
A. L'objectif	
B. Le concept	
Proposition de modification des statuts du Mouvement Utopia	81
Nouvel enjeu politique	82
Article du Monde du 20 février Dominique Rousseau	
Pacte pour la Transition	
Partie 4 - Bilan financier et militant	88
Exercice 2021 – Bilan Mouvement au 31/12/2021	89
Exercice 2021 - Bilan Librairie au 31/12/2021	90
Analyse synthèse Mouvement au 31/12/2021	91

Document 1 – Bilan au 31 /12/2021	91
Document 2 - Compte de résultat Exercice 2021	92
Budget prévisionnel 2022	
Bilan des adhésions (partie 1) – Point de situation au 30 avril 2022	94
Bilan des adhésions (partie 2) – Point de situation au 30 avril 2022	95
Partie 5- Bilan d'activité	96
Partie 6 – Divers	135
Déclaration des dons (impots.gouv) – date limite le 31 décembre 2022	136
Quels sont les organismes concernés par la nouvelle obligation ?	137
Quelles sont les informations à déclarer ?	
Quelle est la période concernée par la déclaration ?	138
Comment effectuer la déclaration ?	138
Dans quel délai la déclaration doit-elle être faite ?	139
La délivrance d'un justificatif aux entreprises mécènes est-elle obligatoire ?	139
Quel documentation consulter ?	139
Quels sont les interlocuteurs à contacter ?	139
Municipalisme : les 2 grandes axes de travail en 2022	140
1/ Produire une note de synthèse intitulée :	140
2/ Nouer un partenariat entre le Mouvement Utopia et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :	141
Les dernières news d'Utopia Monde	143

L'ordre du jour ...

Vendredi 27 mai 2022

18h00-19h00 Accueil des participant-e-s

Bilan 2021

Présentation du bilan d'activité 2021 et vote

Présentation des chiffres clefs de la librairie en 2021 Présentation des comptes 2021 (dont bilan financier

librairie) et vote

19h00 En direct avec le collectif des sans-papiers en direct de

La Librairie Utopia

⇒ Intervention de Sissoko Anzoumane, porte parole de

la coordination 75 des sans-papiers

19h00-19h30 **Projet 2022**

Présentation Budget prévisionnel 2022 et vote

19h30-20h30 Repas

20h30-22h30 Utopia et la politique

Des tentations, une longue histoire et un débat avant le

prochain mandat?

⇒ 21h00 : Intervention de François Gemenne suite à

son engagement dans la dernière campagne

présidentielle.

Le débat délicat...

22h30-Minuit Ukraine : comment concilier pacifisme et position sur

l'Ukraine

Que faire pour un mouvement pacifiste quand il y a une agression d'un pays vers un autre en Europe et ailleurs ?

Articulation avec notre ouvrage à venir

4

Samedi 28 mai 2022

9h00-9h30: Petit dej

9h30 - 11h00 L'école que nous voulons

Débat autour de l'ouvrage publié par Jean Lesage, Hélène Lonza et

Marcel Thorel

⇒ Intervention de **Jean Lesage** et débats / échanges

11h00-12h00 Nouveau Manifeste ¼

Débat et vote sur le texte sur le racisme et les discriminations

12h00-12h30 Zoom sur les Editions Utopia / La Librairie Utopia

12h30- 13h45 Repas

13h45-16h00 Nouveau Manifeste 2/4

Débat et vote sur les amendements sur le texte **Féminisme**

16h00-16h30 Pause

16h30-18h00 Atelier en forêt « pratiques de reconnections

sensorielles à la Nature »

 \Rightarrow Anthony Foussard

18h00-18h30 Utopia à travers le Monde

18h30-19h00 Education Populaire: Présentation d'une nouvelle

initiative en direction des MJC,

⇒ L'exemple d'Utopia Rhône

⇒ L'exemple d'Utopia 91

19h00-19h30 Utopia et la convergence : présentation des travaux sur la convergence, et du partenariat avec l'AMRF

19h30-20h30 Dîner

20h30-21h30 Présentation du projet de livre collectif « Pour une

Culture de la Paix »

Discussion et première validation du plan

21h30-22h00 Présentation du nouvel Institut de Formation Utopia

⇒ Vote sur la modification des statuts du Mouvement

22h30-minuit Nouveau Manifeste 3/4

Débat et vote sur les amendements sur les textes

- ✓ Accès minimum gratuit à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux télécommunications
- ✓ Droit au logement
- ✓ Droit à la culture
- ✓ Droit au respect de la vie privée

Dimanche 29 mai 2022

9h00-9h30 : Petit dej

9h30 – 09h45 lancement du processus de renouvellement des instances Utopia

9h45–11h00 Nouveau Manifeste 4/4

Suite et fin des débat et vote sur les amendements sur les textes

✓ Accès minimum gratuit à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux télécommunications

✓ Droit au logement

✓ Droit à la culture

✓ Droit au respect de la vie privée

11h30– 12h30 Présentation des grands axes possibles pour le mandat

à venir

Discussions

12h30-13h30 Déjeuner

Fin du Conseil

Partie 1- Manifeste Utopia, les amendements

Pilier féminisme

La plupart des sociétés humaines actuelles sont régies par ce que l'on appelle le patriarcat, c'est à dire une société d'abord conçue, organisée et dirigée par et pour les hommes. Le patriarcat est un système de domination à la fois idéologique, culturel, social, économique, politique, et religieux qui repose sur la violence, particulièrement à l'égard des femmes (féminicides, violences sexuelles, violences domestiques, mutilations sexuelles, harcèlement, ...) et des enfants (inceste, pédocriminalité, violences éducatives ...)¹⁹.

Le féminisme, conçu comme la revendication d'une égalité en droit et en fait entre femmes et hommes, et la fin de toute domination patriarcale, doit être appréhendé comme un principe transversal, un socle de valeurs irrigant tous les axes de notre programme d'émancipation.

Dans ce cadre, le féminisme est aujourd'hui incontournable : pilier citoyen de la lutte politique, il concerne à la fois les femmes et les hommes, qu'il doit qui doivent chacun se libérer de l'injonction à se conformer à des rôles sociaux prédéterminés. Le féminisme est acteur de transformation sociale, langage universel ici et ailleurs, c'est aussi un lien intergénérationnel.

Ses déclinaisons concernent tous les aspects de la vie en société : <u>la vie familiale</u>, l'ordre public, l'action sanitaire et sociale, l'urbanisme, l'action économique, l'enseignement, la culture, les sports, le monde associatif, l'action internationale...

L'actualité et la transversalité du féminisme

Militer pour le droit des femmes, c'est militer pour le droit de tous. Toutes les inégalités – entre les sexes, les classes, les races, les nations -- sont liées entre elles. Les femmes ne sont ni une race, ni une classe, ni une ethnie, ni une catégorie. Elles se trouvent dans tous ces groupes, elles les engendrent, elles les traversent.

Le combat pour l'égalité des sexes est un des plus radicaux. Les historiens et anthropologues l'ont vérifié maintes fois. Aucune civilisation n'en a fait une question mineure, car, à travers cette question, il y a tout le problème du rapport à l'autre, différent et identique. Dans presque toutes les sociétés, de tous temps, le masculin a plus de pouvoir que le féminin. Revendiquer une position féministe interroge tout d'abord nos grilles de lecture politique traditionnelles, notre identité, notre sexualité, nos pratiques militantes et personnelles, un univers où nous sommes tous des bourreaux et des victimes conditionnés par des stéréotypes.

La lutte des femmes a trop souvent été considérée comme secondaire dans les luttes sociales. L'émancipation des femmes s'est traduite par un accès au marché du travail jugé libérateur et en rupture avec la maternité vue comme une servitude, dans un paradigme consumériste (couches jetables, lait maternisé, nourriture industrielle en conserve ou surgelée) reposant sur

l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché composée essentiellement d'autres femmes, le plus souvent immigrées et précaires.

Ses déclinaisons doivent concerner tous les aspects de la vie en société: l'ordre public, l'action sanitaire et sociale, l'urbanisme, l'action économique, l'enseignement, la culture, les sports, le monde associatif, l'action internationale...

Depuis 2010, on constate une reprise des luttes féministes de grande ampleur. Aux États-Unis, Le Mouvement #MeToo en 2017 a donné à ces luttes une dimension internationale qui s'est prolongé dans de nombreux pays, notamment en France, avec le Grenelle des violences conjugales en septembre 2019. En Italie le mouvement féministe prend le relaisd'un mouvement ouvrier essoufflé; en Espagne, ce sont six millions de personnes qui sont descendues dans la rue en 2019 pour la journée internationale des droits des femmes.

En Amérique Centrale et du Sud, des centaines de femmes marchent dans la rue contre les féminicides ou encore pour revendiquer le droit à l'avortement. Le féminisme contemporain a surgi en Amérique latine, au milieu des années 70, à une époque où les régimes militaires et les « apparentes » démocraties écrasèrent toute naissance de mouvement progressiste. Le rôle des femmes en Amérique Latine ces dernières décennies et leur implication dans les processus de prises des décisions démontre leur importante contribution à la promotion de la paix et au changement social.

Par ailleurs, à l'heure de l'anthropocène, on assiste à l'émergence d'un nouvel âge du féminisme : l'éco-féminisme. L'écoféminisme nous invite à voir les liens qui existent entre domination des femmes et domination de la nature.

La critique anticapitaliste s'accompagne d'une réflexion écologique très forte dans les partout sur la planète. Les luttes des femmes débouchent le plus souvent sur une réflexion écologique (au sens large du terme). Elles ont d'ailleurs traditionnellement été éduquées à prendre soin, au sens large : prendre soin de leur entourage, de leur foyer et par extension de leur environnement. Elles font parties bien souvent des plus précaires et de celles qui s'occupent des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, malades,...) donc des personnes plus fragiles face aux pollutions.

Les femmes sont les plus touchées par les effets du changement climatique alors que leur rôle est essentiel en matière de sécurité alimentaire (elles peuvent produire jusqu'à 80 % de l'offre alimentaire).

Les luttes féministes et l'écologie sont donc liées ; c'est ce qu'on appelle l'écoféminisme.

Amendement 7:

Supprimer le paragraphe précédent

Amendement 8:

Ajouter : les liens qui existent entre domination des femmes et domination de la nature et nous montre à quel point il est urgent d'articuler luttes féministes et luttes écologiques. En effet, on ne peut combattre efficacement la crise écologique sans s'attaquer au patriarcat ni œuvrer pour les droits de toutes les femmes sans prendre en compte les enjeux.

Mettre en avant le combat féministe est aujourd'hui incontournable : pilier citoyen de la lutte politique, il est acteur de transformation sociale, c'est aussi un lien intergénérationnel

Déconstruire la domination masculine et la tyrannie du genre

« Le désir, la possession, l'amour, le rêve, l'aventure et les mots qui nous émeuvent : donner, conquérir, s'unir, garderont leur sens. C'est au contraire quand sera aboli l'esclavage d'une moitié de l'humanité et tout le système d'hypocrisie qu'il implique, que la « section » de l'humanité révélera son authentique signification et que le couple humain trouvera sa vraie figure. » Simone de Beauvoir²³.

Amendement 9:

Supprimer le paragraphe précédent

Explication : la référence à l'esclavage est exagérée, car des femmes aussi possédaient des esclaves)

Nous dénonçons l'idée qui reste particulièrement ancrée dans la société, selon laquelle les différences biologiques entre <u>les individus</u>, hommes ou femmes induiraient ou justifieraient « naturellement » des différences sociales, de comportement, de sensibilité, etc.

Ce préjugé est lié au raisonnement suivant : puisque, contrairement à l'homme, la femme est potentiellement dotée de la capacité à porter un enfant et lui donner naissance²⁴, il semblerait

évident qu'elle est aussi dotée de capacités maternelles, d'une prédisposition à la sphère domestique, d'une personnalité attentionnée, etc... Ainsi le féminin a longtemps et traditionnellement été perçu par l'aptitude à l'expression émotive et relationnelle (capacité à l'empathie, passivité, dépendance). Le masculin, en revanche, se définirait comme opérant un rapport instrumental au monde, en tant que sujet actif, moteur, acteur dans un environnement où il est défini par ses actions, (il développerait naturellement des caractéristiques comme l'agressivité, la confiance en soi, la domination) (Parsons & Bale, 1955; Bakan, 1966).

Nous dénonçons donc cette soit-disant concordance entre différence biologique et rôle social.

Les différences « naturelles » expliqueraient la répartition des rôles dans l'organisation sociale et familiale : les femmes à la maison avec les enfants et les hommes... partout ailleurs. Aujourd'hui, c'est cette vision qui justifie toujours les orientations professionnelles sexuées mais aussi la répartition des tâches dans les sphères domestique, publique et politique. Cette vision naturaliste (ou essentialiste) a été progressivement remise en question notamment par l'apparition au 20^e siècle de la notion de « genre ». Celle-ci remet justement en question cette fausse évidence : les rôles, les attributs, les personnalités des hommes et des femmes sont déterminées par leur physiologie (cf Judith Butler). Elle permet d'introduire un questionnement sur la part socio-culturelle dans la construction de nos représentations du masculin et du féminin. Par ailleurs, l'anthropologue Françoise Héritier²⁰ a défini le concept de "valence différentielle" concernant les stéréotypes de genre démontrant qu'un attribut dit "masculin" est doté automatiquement d'une valeur sociale supérieure à un attribut dit "féminin", quel que soit le sexe de la personne douée de cet attribut. La conséquence paradoxale de cela, selon la philosophe Olivia Gazalé²¹ est que les hommes sont également victimes de cette domination masculine car un homme qui va à contre-courant de ses stéréotypes de genre est socialement humilié.

Cette « tyrannie du genre » pour reprendre les termes de Marie Duru-Bellat²⁷ est donc l'intériorisation progressive de la place que chacun doit tenir en tant qu' « homme » ou en tant que « femme » dans une société. De nombreuses études scientifiques²⁸ ont démontré que ce phénomène est à l'œuvre tout au long de nos vies : l'interprétation d'un bébé qui pleure (pour une fille, on imagine qu'elle a de la peine, pour un garçon on imagine qu'il est en colère), le choix des jouets, de l'habillement, des études, de la carrière, etc.

Pascal Huguet²⁹ prend l'exemple suivant : « je joue aux petites voitures et non à la poupée" parce que je suis un garçon. Je "joue à la poupée et non aux petites voitures" parce que je suis une fille. Construites très tôt au cours du développement mental, de telles associations conduisent à la fois à une identité sexuelle (perception d'être soi-même de genre masculin ou féminin) et à des "rôles de genre" qui contrairement au sexe biologique sont socialement et culturellement construits. De ce fait, les rôles de genre et l'identité sexuelle (ou identité de genre) permettent à l'âge adulte la reproduction de certaines inégalités inscrites de longue date entre hommes et femmes, aujourd'hui encore en matière par exemple de salaire, d'accès à certaines professions et à certains statuts.

12

Amendement 10:

Supprimer le paragraphe précédent

Il ne s'agit pas de nier le caractère biologique de la distinction de sexe mais de combattre les structures sociales, économiques et culturelles qui créent une hiérarchie entre ces différences. Déconstruire la domination masculine c'est donc bien d'abord déconstruire les représentations, les imaginaires.

Amendement 11: Ajouter:

« Comme si notre vision de la société était en noir et blanc, notre vision de la société s'opère à travers des rapports de genre.

Il existe donc une véritable tyrannie du genre qui a pris en otage une caractéristique biologique pour en faire une norme sociale édictant ses lois et perpétuant la domination d'un genre sur l'autre. Par ailleurs, nous considérons que le corps est aussi le produit d'une histoire.

Les normes sociales façonnent aussi le corps (Thomas Laqueur). De récentes études paléontologiques montrent par exemple que la différence de taille et de masse musculaire est liée l'histoire humaine. La différenciation sexuée des rôles s'est réalisée en parallèle d'un processus de socialisation.

Les habitudes sociales et alimentaires ont été construites à travers le prisme de la domination masculine produisant peu à peu une distinction corporelle que l'on estime à tort aujourd'hui comme originelle.

Il ne s'agit pas de nier tout caractère morphologique à la distinction de sexe mais de combattre les structures sociales, économiques et culturelles qui s'appuie sur la biologie pour créer une hiérarchie entre ces différences. Déconstruire la domination masculine c'est donc bien d'abord déconstruire les représentation et les imaginaires.

Éléments pour le combat féministe

Accès aux droits

Dénoncer la violence de l'assignation de genre et de sexe à la naissance passe par la condamnation des actes d'homophobie, de lesbophobie, de transphobie. Dans encore beaucoup trop de pays le droit à la contraception n'est pas ou mal reconnu, et de nombreuses régressions de ce droit sont en cours. Ce combat est permanent. Il convient également de mettre en avant les souffrances liées à un certain type de contraception, le plus souvent assumée par les femmes, notamment la pilule. Il faut développer une culture égalitaire de la contraception avec une meilleure information sur les différents moyens contraceptifs qui ne reposent pas forcément sur la médicalisation.

Chaque année, 45 000 femmes²² meurent dans le monde des suites d'un avortement clandestin. Il faut garantir le droit à l'avortement qui sécurise les personnes souhaitant y recourir en luttant contre la fermeture des centres de planification familiale.

Amendement 12:

Ajouter le paragraphe suivant :

Femmes sans être mères

Considérée par la société comme « être non accompli », la femme sans enfant, de gré ou de force, remet en question le rôle obligé de la femme en tant que mère. Cette injonction à la procréation est parfois implicite, résultant de normes sociales et culturelles intégrées, parfois explicite, par la pression exercée par la famille, qui peut aller jusqu'à la répudiation des femmes considérées comme « infertiles » (même quand l'homme est à l'origine de l'infertilité du couple). Les femmes ont encore le sentiment d'avoir le « devoir » d'être mère, et cette identité de mère surclasse tout autre rôle social exercé en parallèle : cheffe d'entreprise, artiste, salariée, femme politique, syndicaliste... La souffrance des femmes qui n'ont pas d'enfant, qu'il s'agisse d'un choix ou pas, en raison du regard qu'exerce la société à leur encontre, ne peut être minimisé. L'injustice que ressente les mères en raison de la charge liée au soin des enfants, qui pèse sur elles beaucoup plus que sur les hommes, a trouvé récemment un écho médiatique important à travers l'expression « charge mentale » l'. Le lien entre le dramatique phénomène, heureusement marginal, de l'infanticide, et l'injonction à la maternité, a fait l'objet de recherches récentes les mercentes l'injonction à la maternité, a fait l'objet de recherches récentes l'expression « charge mentale » l'injonction à la maternité,

Par ailleurs, à l'heure ou la survie de l'humanité est menacée pour cause d'empreinte humaine de plus en plus pressante, où l'avenir de l'enfant que l'on met au monde paraît de moins en moins désirable, le choix de ne pas procréer est sous-tendu par une réflexion écologique pour

de nombreuses jeunes femmes. Mettant en avant une nouvelle forme d'épanouissement personnel par- delà les schémas familiaux traditionnels, ces « résistantes à l'enfant » ou à « l'enfant de plus » s'opposent également parfois au combat moderne en faveur du « droit à l'enfant », regardé comme une autre facette de l'idéologie nataliste traditionnelle du « devoir d'enfant ». Cette résistance à l'idée que chacune aurait droit à un enfant (« si je veux, quand je veux ») peut alors déboucher sur le refus de l'assistance médicale à la procréation, considérée comme une menace sur la santé des femmes qui y sont soumises (stimulation hormonale, intervention chirurgicale, pression psychologique) ainsi que sur l'opposition à l'utilisation du corps d'autres femmes devenues «productrices d'enfants » et parfois rémunérées pour cela.

Emma, Un autre regard, Massot éditions, 2017

2 Julie Ancian, Les violences inaudibles, Récits d'infanticides, Seuil, 2022

Féminiser la politique

La féminisation de la politique est un des socles sur lesquels s'appuyer pour changer radicalement la société que nous revendiquons également dans une perspective municipaliste. Il s'agit de "mettre à bas toutes les discriminations qui s'exercent dans la société et qui peuvent remettre en question la participation d'un individu. C'est la condition nécessaire pour garantir l'inclusivité". (Extrait de "La Commune est à nous" par le Mouvement Utopia et CommonsPolis).

Le féminisme participe non pas uniquement à l'égalité entre les genres, des individus en fonction de leur genre mais bien à une société inclusive au sens large qui lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion. Le fonctionnement politique au Rojava (confédéralisme démocratique) repose sur l'idée qu' « aucune société ne peut être libre tant que les femmes ne sont pas libres ». Cela passe non seulement par la mise en pratique systématique de la parité, tant en terme de représentation politique que de prise de parole.

De manière générale, des espaces de non-mixité choisie sont non seulement légitimes mais aussi nécessaires comme lieux d'expression et de prise de conscience libérés de la présence des groupes dominants. Ils permettent également de redécouvrir ses forces et d'élaborer des stratégies de lutte collective.

Enfin, la féminisation de la politique implique de sortir des logiques de compétition et de loi du plus fort pour aller vers des pratiques dites féminines de coopération, de promotion de la diversité et de partage du pouvoir.

De même, au niveau politique, un long chemin reste à parcourir : lors des élections municipales en France en 2020 par exemple, il est apparu que les têtes de listes des candidats étaient tenues à 79% par des hommes et à 21% par des femmes !

15

Politiser le « care »

Cette notion signifie "prendre soin" et désigne à la fois les soins que l'on donne aux autres, mais aussi toute la sollicitude à autrui ainsi que le fait de prendre soin d'une manière générale de son environnement, du monde qui nous entoure. Le genre amène à ce que les femmes prennent davantage en charge ces tâches et ce qu'on peut appeler aussi la charge mentale ou la charge émotionnelle. Il est nécessaire aujourd'hui de revaloriser ces activités de "care" dans les foyers mais aussi dans les activités professionnelles. Ceci est au centre de notre projet de société. Nous souhaitons une société solidaire où tout le monde, donc pas uniquement les femmes, prend en charge le "care".

Issue des travaux de philosophie et sociologie féministe des années 70, la notion de "care" est polymorphe et renvoie en même temps à une attitude morale et à tout un ensemble d'activités de soin et/ou de service, à ce jour encore majoritairement réalisées par des femmes ; "sollicitude", "soin", "souci des autres" sont ses traductions les plus fréquentes. Les théories du care s'inscrivent dans l'idée d'une vulnérabilité fondamentale et commune à tous : enfance, vieillesse, maladie ..., nous vivons tous, à un moment de notre vie, des situations de vulnérabilité et de dépendance (vis à vis des autres et du monde qui nous entoure) qu'il s'agit de prendre en charge collectivement par le care.

<u>C'est pourquoi nous faisons nôtre cette réflexion de la spécialiste de l'éthique du care Joan Tronto : Supposons que nous arrêtions de penser le monde par le biais des catégories qui nous permettent de le penser aujourd'hui, telles que la productivité, la création et la préservation des richesses.</u>

Supposons que nous nous concentrions davantage sur les manières de donner et recevoir les soins, que nous soyons enfants, âgés, infirmes, que ce soit pour se nourrir ou se vêtir, et combien ces attentions constituent un pan essentiel de notre vie quotidienne. Organiser la vie autour des soins plutôt que du "travail" dans "l'économie" changerait tout, de la façon dont nous passons nos journées à la façon dont nous pensons aux autres.

Le care se situe ainsi au cœur de notre projet de société comme moteur d'une transformation solidaire de l'économie et de la démocratie.

Nous souhaitons une société solidaire où tout le monde, donc pas uniquement les femmes, prend en charge le "care".

Créer une solidarité internationale

Les politiques locales doivent inclure la dimension internationale : penser les politiques d'alimentation et d'habitat en ce sens sans recourir à l'exploitation des travailleur.ses partout sur la planète. Sortir de la logique individuelle faisant reposer la recherche d'une consommation éthique au sein des foyers sur les femmes. Lutter contre la délégation des tâches dévalorisées aux personnes les plus pauvres.

Lutter contre les violences

A l'heure où chaque année deux millions de femmes sont toujours excisées dans le monde, ou dans un pays dit développé comme la France, un femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, les acquis sont plus que jamais fragiles. Et nous restons dans un système global de domination qui sévit dans toutes les sphères.

La lutte contre les féminicides est d'abord un travail culturel pour inventer de nouvelles masculinités non violentes.

Les violences machistes que subissent les femmes en raison de leur genre sont trop importantes pour penser que l'égalité est atteinte. Lutte contre les violences conjugales : protection et prise en charge des personnes victimes de violence conjugale et condamnation des hommes violents ; lutte contre les féminicides, travail culturel : inventer de nouvelles masculinités non violentes ; prendre en compte le caractère systémique de la violence patriarcale sans stigmatiser certaines cultures.

Éduquer tout au long de la vie sur les questions de genre

La domination des enfants est le début de la domination patriareale : apprentissage des rôles, apprentissage du rôle d'adulte, de dominant...

Il faut développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, en commençant par la formation de chaque professionnel de l'éducation à l'égalité filles-garçons et à la déconstruction des stéréotypes sexistes. Il doit en être de même pour l'ensemble des professionnels du secteur public.

Il convient également de mettre en lumière l'histoire des femmes et valoriser une langue neutre ou le masculin ne domine pas comme cela existe déjà dans de nombreux pays.

Le combat féministe est un combat de longue haleine, qui a toujours existé dans l'histoire de l'humanité. Dans nos sociétés occidentales ce n'est que très récemment que des féministes ont obtenu par leurs luttes des avancées qui paraissent aujourd'hui encore fragiles.

Amendement 13:

Ajouter « Alors peut-être, comme le disent les Femen dans leur Manifeste : *les femmes n'ont pas besoin de réformes, elles ont besoin d'une révolution »*.

Amendement 14:

Ajouter un paragraphe:

Changer la place des femmes dans le monde économique

Ajouter le texte suivant : Outre les aspects culturels développés ci-dessus, nous proposons de changer fondamentalement la place des femmes dans le monde économique par :

Une revalorisation des rémunérations des métiers aujourd'hui notoirement sous-payés et, majoritairement occupés par des femmes, notamment les aides à domicile, les infirmières, les femmes de ménage,

Une stricte égalité des salaires,

Une parité dans les organes dirigeants des entreprises, avec une direction bicéphale mixte, -Un revenu universel individualisé,

Une individualisation de l'impôt sur le revenu.

+ ajouter en conclusion générale du livre :

Nous sommes convaincus que les changements fondamentaux que nous préconisons nécessitent aussi un changement radical de paradigme des mentalités humaines et des formes nouvelles de spiritualité, qui rejettent fondamentalement dans les rapports humains toute forme d'égoïsme, tout consumérisme et tout exploitation humaine et planétaire. Nous prenons acte, dès lors, des potentialités d'espérance et d'action présentes dans bien des traditions spirituelles et religieuses de l'humanité et nous appelons les croyants de ces diverses traditions à promouvoir, partout sur notre planète, de manière non-violente, le bien commun et l'indispensable fraternité humaine et planétaire en rejetant toute forme de sectarisme.

Eradiquer le racisme

Le racisme est l'objet de déni de la part de nombreuses personnes qui considèrent que le combat est inutile, que les personnes racisées — c'est-à-dire identifiées comme appartenant à un groupe ethniquesocialement minoritaire — adoptent une posture victimaire ou bien que l'abolition de l'esclavage y a mis un terme. Pourtant, le racisme est fléau dont l'actualité est chaque fois renouvelée.

Comme l'écrit la LDH "Le racisme est un parce qu'il essentialise des individus et des groupes à partir d'un attribut auquel on associe un préjugé négatif et il est divers parce que le terme englobe aujourd'hui des formes variées comme le racisme religieux, l'ethnocentrisme ou la xénophobie, et que d'autre part la construction de tel ou tel groupe en inférieur ou ennemi varie dans son contenu, son histoire, ses conséquences." ¹

Certains pays, comme la Chine à l'égard des populations turcophones et musulmanes Ouigours du nord ouest, la Turquie à l'égard des populations kurdes, pratiquent des politiques ouvertement discriminatoires à l'égard de leurs minorités. En France, aucune politique de ce type ne serait autorisée, l'Etat garantissant l'égalité des droits de tous les citoyens indépendamment de leur origine, de leur couleur de peau, ou de leur religion. Toutefois, les pratiques menées au sein de certains services, qu'il s'agisse de la police, de la justice, des services sociaux, trahissent une priseen compte de l'appartenance ethnique des usagers qui conduit à envisager l'existence d'un « racisme institutionnel ». Il se traduit, par exemple, par un "contrôle au faciès" dont sont victimes les Noirs (contrôlés en moyenne 6 fois plus que les Blancs) et les Maghrébins (7 à 8 fois plus).³

Ce racisme au sein des institutions publiques (qui n'est pas assimilable à un racisme d'Etat) est le reflet d'un racisme très présent au sein de la société dans son ensemble. Bien qu'il soit difficile de mesurer le racisme (du fait du caractère dispersé des données et leur fiabilité relative), l'évolution des chiffres du racisme en France montre une recrudescence des actes racistes depuis 2018 (selonles enquêtes que mènent le CNDH ⁴ depuis 1991 et ceux du SSMI). Selon l'enquête du CNCDH menée en 2020, un peu moins de 20% des personnes interrogées se reconnaissent comme racistes, et parmi elles, certaines croient au racisme biologique. Cela représente une petite partie de la population mais c'est au sein de cette minorité que se banalisent les agressions, insultes, appels à la haine raciale, largement relayés par les réseaux sociaux et certains médias.

Le racisme français du XXIe siècle est alimenté par une extrême-droite très virulente, dont le discours a infusé jusqu'au cœur des partis de tout l'échiquier politique, et qui a réussi à imposer la lutte contre l'immigration et la thématique de l'identité nationale comme éléments centraux du débatpublic. Alors que l'identité nationale est une construction mythique dont les contours ont évolué avec le temps, et qui s'est forgée à partir des apports de ses habitants, nés en France ou venus d'ailleurs, le discours majoritaire prétend qu'aujourd'hui l'hospitalité envers les étrangers constituerait une menace contre l'unité nationale. Xénophobie et islamophobie, se mêlent bien souvent dans cette version new-age d'un racisme qui ne dit pas son nom.

Comment concevoir des outils éducatifs pour lutter contre le racisme alors que l'enfant ne naît pas raciste mais le devient du fait de l'éducation donnée par son cercle familial et de celle que sa patrie lui procure ? "On ne naît pas raciste, on le devient" pour paraphraser une phrase connue... C'est donc à chacun et à chacune de réaliser l'impasse que constitue la haine de l'autre, à partir d'untravail permettant de comprendre les origines historiques, politiques et économiques du racisme. L'éducation au sens large, c'est-à-dire non limitée au cadre scolaire, est donc une nécessité pour quechaque citoyen se sente acteur de cette lutte.

"Pour déconstruire le racisme, il faut commencer par reconnaître l'étendue du privilège blanc" ⁵ écrit Renni Eddo-Lodge. La journaliste explique ainsi que le racisme et son histoire ne sont pas assez connus et que, pour lutter contre le racisme, les dirigeants de chaque pays ayant eu recours àla traite négrière, à la colonisation ou toute autre forme de domination sur une communautéethnique, doivent assumer leur passé.

Mais lutter contre le racisme de manière efficace implique aussi un travail en profondeur sur les mentalités des populations qui en ont été victimes dans leur chair pendant plusieurs siècles. Le docteur Anatole Fogou écrivait : "L'histoire de l'Afrique, comme on le sait, a été marquée par la traite, l'esclavage, la colonisation, auxquels on peut aujourd'hui ajouter la néo-colonisation et l'ajustement structurel... Ces phénomènes, qui ont eu des répercussions profondes sur l'imaginaire et l'univers mental des Africains, ont inauguré et institué une histoire chaotique, fragmentée et tragique, de sorte que ces sociétés se sont installées dans une crise multisectorielle et multidimensionnelle qui tend à les reléguer au rang de nations archaïques se battant contre la misère et pour la survie, et développent ce qu'on pourrait appeler la « philosophie du maintien. »". La conscience historique permettrait donc de lutter contre cette philosophie du maintien imprégnée lors de la colonisation.

Outre l'enseignement, le racisme se combat aussi par le droit. Aujourd'hui, des lois punissant l'expression du racisme sont en vigueur, mais restent trop rarement appliquées. En 2019, selon "Statista Research Department", il y aurait eu seulement 3000 faits délictueux à caractère raciste recensés en France. Ce nombre de condamnations pour discrimination raciale est dérisoire par rapport au nombre d'actes racistes se produisant constamment autour de nous.

Une société du bien vivre ensemble intègre cette nécessité de tolérance envers toute forme d'humanité et de lutte contre les discriminations : par l'éducation, la conscience historique, l'écriture d'un récit commun, des actions collectives (par exemple, récemment, les manifestations Black LivesMatter qui ont eu lieu dans de nombreux pays). Construire un monde nouveau sans discriminationet ou la mélanine ne décide pas de notre avenir est un projet de société désirable.

«Personne n'est né avec de la haine envers l'autre du fait de la couleur de sa peau, son origine, ou sa religion. Les gens doivent apprendre à se haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, ils peuvent apprendre à aimer, car l'amour jaillit plus naturellement du cœur humain que son opposé.». Cette espérance, cette vision de l'humanité, Nelson Mandela nous la transmet en héritage.

Références :

- ¹ LDH: Ligue des Droits de l'Homme
- ² Statistiques issue de "Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ?" dans Économie et Statistique n°464-465-466 2013par Anthony Edo et Nicolas Jacquemet
- t Selon une étude de Fabien Jobard et René Lévy (CNRS-CESDIP) "le fait d'avoir la peau noire entraîne un risque d'être contrôlé 3,3 à 11,5 fois supérieur selon les sites, et le fait d'avoir le typeMaghrébin un risque 1,8 à 14,8 fois supérieur selon les sites étudiés "
- ⁴CNDH Conseil National des Droits de l'Homme

⁵ Extrait du livre "Le racisme est un problème de blanc" écrit par la journaliste Renni Eddo Lodgeparut avec l'éditeur "autrement " ISBN :978-274674737 1

Accès minimum gratuit à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux télécommunications

L'accès à un minimum de ressources en nature doit également être assuré pour tous. Les premières tranches de consommation d'eau, d'électricité et de certains services de télécommunications <u>et postaux</u> essentiels doivent être considérées comme des biens fondamentaux garanties par la collectivité indépendamment des situations financières ou sociales de chacun

Ainsi, la pandémie de COVID 19 qui a mis à nu et dévoilé l'ampleur des inégalités sociales, a poussé à la prise en charge des factures de l'eau et de l'électricité des ménages les plus pauvres dans certains pays d'Afrique.

Le financement de ces droits sera essentiellement assuré par une surfacturation progressive des tranches situées au-dessus de ces minima, notamment pour l'accès à l'eau et à l'énergie. Le calcul sera fait de manière à ce que les gros consommateurs paient pour les plus sobres ou les plus démunis. De plus, un tel système inciterait chacun à réduire ses consommations d'énergie et de ressources naturelles. Car aujourd'hui en France, généralement, du fait de l'abonnement, plus on consomme, moins on paie, en moyenne, le m3 d'eau ou le KWh. Cette aberration écologique et sociale serait supprimée grâce à la gestion publique, citoyenne, démocratique et transparente des ressources et de ces droits.

A noter que dans plusieurs pays africains¹³, s'il n'y a pas encore de gratuité, ce principe de progressivité existe : l'insuffisance et l'instabilité récurrente de l'énergie électrique et la difficulté d'accès à l'eau potable courante ont induit des décisions d'équilibre de facturation par les fournisseurs : les gros consommateurs paient chaque kWh et m3 supplémentaire 2 à 3 fois plus cher au -delà d'un seuil prédéterminé.

- Vers la gratuité des transports collectifs urbains et péri-urbains

La mobilité constitue un droit <u>fondamental parce qu'elle conditionne notre rapport aux</u> autres et plus généralement notre rapport à la collectivité en permettant aux individus de se déplacer indépendamment de leur statut social, de leur activité productive ou de leur projet de vie.

Il s'agit prioritairement d'envisager différemment les besoins et les moyens de déplacement afin de limiter l'usage de la voiture particulière. Au- delà des ressources en matières premières tels que les métaux ou le pétrole, le modèle occidental du tout automobile n'est pas viable à l'échelle d'une planète comptant plus de sept milliards d'habitants.

Concrètement, le droit à la mobilité devrait induire la préservation ou le développement concerté de transports publics locaux permettant de mettre fin aux politiques d'aménagement du territoire vouées au « tout voiture » en favorisant les

mobilités douces (marche, vélo) permettant la mise en œuvre d'une mobilité non dépendante des énergies fossiles.

La gratuité et le fort développement des transports collectifs locaux au sein des collectivités constituent un enjeu environnemental et social majeur et doivent s'accompagner d'une politique volontariste de réduction des transports individuels motorisés auxquels sont aujourd'hui contraintes les populations le plus défavorisées¹⁴. La gratuité des transports incite à une réflexion sur une nécessaire évolution de l'aménagement urbain.

Amendement:

Modifier le titre et remplacer par « Vers la fin de la voiture individuelle et la gratuité des transports collectifs urbains et péri-urbains »

+ ajouter le paragraphe suivant :

Dans les pays occidentaux, la « liberté » de posséder une voiture individuelle se heurte aujourd'hui à la nécessité de conserver l'habitabilité de la terre.

Concrètement, nous proposons de remettre en cause le droit à posséder une voiture individuelle à moteur thermique en mettant en place les alternatives (prioritairement les transports collectives, les modes de mobilité douces ou les systèmes coopératifs de co-voiturage).

Comme le note la coopérative Mobicoop, « En France, le secteur des transports émet 1/3 des émissions de gaz à effet de serre (GES) soit le secteur le plus polluant. Parmi tous les moyens de locomotion, c'est la voiture qui présente l'impact le plus lourd avec 16 % des émissions de CO2 à elle seule! (...) Par ailleurs, 50 000 personnes meurent chaque année en France à cause de la pollution de l'air (...) D'autre part, le transport routier est responsable de 80 % des nuisances sonores émises dans l'environnement ».

Amendement, ajout

Par ailleurs, comme le note le Réseau Action Climat, le transport aérien est responsable de 5% des émissions de CO2 et sa croissance est très forte puisque les prévisions indiquent une multiplication de ces émissions par 3 d'ici à 2050 (en prenant en compte l'augmentation du trafic et les gains liés à l'efficacité energétiques).

Il est donc nécessaire de mettre en place un mécanisme international de très forte taxation du kérosène et pour la France et l'Europe d'interdire toutes les liaisons intérieures sauf cas d'urgence.

Le logement est bien plus qu'un lieu indispensable à la survie. Structurant pour la personne, le logement n'est pas un bien comme les autres. Il joue un rôle important pour la santé, la famille, l'accès à l'emploi et plus généralement l'accès aux droits et à la citoyenneté. Le « droit » au logement est universellement reconnu. Au niveau international, la Déclaration universelle des droits de l'Homme le met en avant dans son article 25. Ce droit au logement est également reconnu dans plus de 100 constitutions nationales en Espagne, en Finlande, au Portugal, en Grèce, en Suisse, etc. Certains États sont allés plus loin, reconnaissant aux individus la possibilité « d'opposer » ce droit à la collectivité (Écosse, France).

Mais l'affirmation d'un tel droit, même opposable, n'en garantit par la matérialité. Le mal logement reste un problème planétaire. Aujourd'hui, 100 millions de personnes sont sans-abri et plus d'un milliard sont mal-logées (la plupart dans les pays du sud, mais aucun continent n'est épargné). Dans de nombreux pays du sud, l'extrême pauvreté pousse toute une catégorie de populations à s'installer dans des lieux inondables. D'autant qu'un logement décent, au-delà d'un toit, c'est l'accès à l'eau potable (un milliard de personnes en sont privées) et à l'assainissement (2,6 milliards de personnes n'y ont pas accès, vivant dans des conditions insalubres et des millions d'entre elles en meurent chaque année, dont 1,8 million d'enfants victimes de diarrhées).

Pour garantir à chacun un logement décent, il faut rompre avec les dogmes libéraux et combiner l'effort public de construction sociale et la régulation du marché, ainsi que les aides aux plus modestes. Un plan massif de construction de logements sociaux (y compris hébergements d'urgence) est prioritaire. Il doit s'ouvrir à l'innovation : écoconstruction, auto-construction, habitat partagé, etc. Cette approche doit permettre l'établissement progressif d'une nouvelle définition de la propriété et de sa transmission, en modifiant les droits à l'héritage et la succession. Mieux il faut casser les mécanismes de transmission des biens immobiliers dans certaines sociétés africaines régies selon un système de caste, profondément inégalitaire, qui par la reproduction des privilèges liés à la naissance fait que tous les biens restent confinés au sein des familles féodalo-aristocratiques.

La création massives de coopératives immobilières - concept imaginé par Baptiste Mylondo - semble une réponse pertinente : l'objectif serait de constituer un vaste pot commun de logements, définitivement sortis du marché, et au sein duquel les coopérateurs pourraient circuler, au gré des déménagements, en ne payant plus, à terme, que l'entretien et les améliorations éventuelles des logements. Cela permettrait donc de proposer une alternative durable (par rapport aux actuelles coopératives d'habitants) au choix binaire qui nous est proposé aujourd'hui entre location et propriété (qui, qu'on le veuille ou non, contribue à alimenter la spéculation).

L'enjeu est de stopper l'éternel cycle achat-revente-achat dont tout le monde, à part les multi- propriétaires, finit par pâtir, à commencer par les primo accédant, et les locataires.

Le droit à la culture

Le Buen Vivir place la culture et l'art comme des pratiques citoyennes centrales dans la société. Intensité, élan, partage, universalité, l'art est un vecteur d'humanité indispensable qui ne doit pas être réservé à une élite et qui doit faire partie de la vie de chacun. Repenser l'éducation culturelle et artistique, donner de nouveaux moyens aux institutions et valoriser les professionnels sont les premiers pas vers une politique artistique et culturelle émancipatrice

La culture ne se limite pas aux arts. Elle concerne tous les savoirs qui se transmettent : les savoir-faire, les traditions, les langues. C'est aussi l'histoire des peuples, le métissage, la culture de la terre : la culture c'est l'ensemble des cultures dans leur diversité.

<u>Il est à noter que le</u> concept de diversité ne doit pas être confondu avec les particularismes identitaires, pouvant être sources de replis communautaires. Le respect de la diversité culturelle doit être compris comme l'affirmation pacifique des spécificités culturelles dans un espace social démocratique.

Le Mouvement Utopia se situe résolument dans le mouvement engagé par la société civile pour un droit à la culture et aux « droits culturels » assurés-pour tous. Ce droit passe d'abord par une éducation artistique et culturelle à l'école (de la maternelle à l'université). Construire un regard critique par la familiarité avec les arts est un des objectifs de l'éducation ; les projets culturels permettent une pédagogie de projet, de pratique collective, ainsi que la créativité et la transversalité entre les matières.

Ce droit passe notamment par la formation de tous les publics (et notamment une éducation artistique et culturelle à l'école, dès la maternelle), l'aide à la création (et notamment par la promotion des œuvres et le développement des résidences d'artistes) et la promotion de la diffusion, notamment par l'aide au spectacle vivant.

De plus, nous réaffirmons la place centrale de l'artiste au sein de la démocratie. Si la culture n'est pas réductible à la création artistique, l'art en est sa forme la plus achevée. L'art permet de réunir l'intime et le collectif notamment par l'entreprise d'actes artistiques, en trouvant un écho direct avec où les questions de fond inhérentes à la tragédie humaine trouvent un écho direct avec les problématiques de la cité.

L'art et la culture constituent le pilier indispensable à un projet de société qui cherche la préservation et le renforcement, chez l'être humain, de sa liberté de se connaître sujet historique, acteur de l'histoire commune et de sa propre histoire.

Pour inciter les artistes à irriguer de leurs expériences et de leurs talents toute la société, il faut leur permettre de rendre complémentaires la pratique et la création, la recherche et l'initiation aux pratiques artistiques, la transmission auprès de publics variés.

Nous défendons donc un « <u>statut universel</u> » pour les artistes et les techniciens du spectacle. vivant.

L'exercice d'une pleine citoyenneté ne peut s'envisager sans un profond respect de la vie privée. Cette réaffirmation est d'autant plus importante que, sous couvert de lutte antiterroriste ou pour des motifs commerciaux, la dernière décennie a été marquée par une accélération du fichage et des interconnexions de fichiers. La société de contrôle est désormais bien installée et hélas acceptée par la plupart des citoyens. Il est manifeste que l'on a franchi, grâce aux nouveaux outils numériques et aux objets connectés, un seuil dans la mise en place d'une politique de surveillance de la population en France qui n'avait jamais été atteint auparavant (liberté de circulation, analyse prédictive des comportements, protection des communications, big data,...). Cette question est souvent présentée dans les débats publics par une opposition caricaturale entre sécurité et libertés qui ouvre de fait la voie à des politiques liberticides.

De même, les applications du type Stop-COVID ouvrent la voie à la restriction des libertés individuelles, voire à la marchandisation des données <u>personnelles</u>. Nous rappelons que le respect de la vie privée constitue un droit fondamental que l'on retrouve dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 8) ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 12).

En France, c'est la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont l'application est confiée à la CNIL, qui protège les données personnelles, accompagne l'innovation, et préserve les libertés individuelles.

Utopia demande également le respect absolu de l'anonymat dans la vie quotidienne, notamment en refusant la collecte nominative d'informations des données personnelles sur les trajets des personnes, en permettant <u>l'accès au téléphone aux cabines téléphoniques</u> avec une carte anonyme prépayée ou en maintenant l'usage exclusif du numéro de sécurité sociale dans la sphère de la santé afin de respecter le principe de non rapprochement des données détenues par différents organismes publics et privés. <u>Tout citoyen doit d'ailleurs avoir accès à tous les documents le concernant.</u>

De plus, le droit au déréférencement (désindexation) et le droit à l'oubli numérique (effacement) doivent être garantis pour tout ce qui relève de la sphère privée.

Partie 2 - Les débats collectifs

Culture de la paix – Livre collectif

CULTURE DE LA PAIX livre collectif

11/05/22

Livre collectif_Culture de la paix

SOMMAIRE

IDÉES REÇUES.		5
IR 01 - I'HO	MME EST UN LOUP POUR L'HOMME	6
	RE EN PAIX, CELA NE DÉPEND QUE DE NOUS	
	QUE ETAT EST LIBRE DE CHOISIR LA PAIX	
	AIX, C'EST UNE AFFAIRE DE FAIBLES ET DE NAÏFS	
	N LAISSAIT PLUS DE POUVOIR AUX FEMMES, IL Y AURAIT MOINS DE VIOLENCE	
	J VEUX LA PAIX, PRÉPARE LA GUERRE	
IR 07 - SI OI	N FAIT LA GUERRE, C'EST POUR LEUR BIEN	12
IR 08 - LES (ORGANISATIONS INTERNATIONALES SONT LÀ POUR GARANTIR LA PAIX	14
	BONNE GUERRE ÇA LEUR FERAIT DU BIEN !	
IR 10 - L'HC	MME EST INCAPABLE D'INSCRIRE LA PAIX DANS LA DURÉE	17
PROPOSITIONS		20
	01 - SAVOIR PENSER LA PAIX AUTREMENT	
	OSITION 1.1 – Pour une culture de la paix	
	OSITION 1.2 - Actualiser les principes démocratiques pour garantir la paix dans le monde	
PROP	OSITION 1.3 - Dans la recherche de la paix, soyons à la fois imaginatifs et réalistes!	23
PROP	OSITION 1.4 - Assurer la paix avec le vivant et avec la planète	23
PROP	OSITION 1.5 Redéfinir la paix comme bien commun de l'Humanité	24
CHAPITRE C	02 - ORGANISER UNE ARMÉE FAVORISANT LA PAIX	25
hors d	l'un mandat des Nations-Unies	25
PROP	OSITION 2.2 La France doit quitter l'ensemble de ses bases militaires à l'étranger	25
PROP	OSITION 2.3 - Exiger dans les délais les plus brefs l'arrêt de toute vente d'armes à d'autres pays	25
PROP	OSITION 2.4 - Refuser la surenchère technologique dans l'industrie de l'armement	26
	OSITION 2.5 - Programmer le désarmement nucléaire militaire de la France	
	OSITION 2.6 - Instituer le renoncement à la guerre	
CHAPITRE C	03 - REPENSER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE	
MONDIALE		30
PROP	OSITION 3.1 - Engager en priorité une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU	30
PROP	OSITION 3.2 Face au Secrétaire général et au Conseil de Sécurité, il est nécessaire de créer un C	Conseil
	roits Humains, représentatif des Peuples et des citoyens, chargé de la défense des droits humains semblée générale	
PROP	OSITION 3.3 Faire évoluer le droit international vers un droit de la Paix par des institutions judi	ciaires
intern	ationales renforcées	31
CHAPITRE C	04 – PROTEGER LES ENFANTS DE LA VIOLENCE ET PROMOUVOIR UNE EDUCATION QUI SOIT FACTE	UR DE
PROP	OSITION 4.1. Promouvoir une éducation facteur de paix dans tous les pays du monde	33
	OSITION 4.2. Refuser la maltraitance contre les enfants déplacés	
	OSITION 4.3. Saisir la CPI sur la question des enfants soldats	
	OSITION 4.4. Mettre fin à l'exploitation économique des enfants	
	OSITION 4.5. Interdire toute forme de violence éducative ordinaire	
, 1,51		
44/05/22	Lines and a stiff Colleges of a line and a	2/42
11/05/22	Livre collectif_Culture de la paix	2/43

CHAPITRE 05 - L'ECONOMIE AU SERVICE DU VIVANT	35
PROPOSITION 5.1 – Refonder notre modèle économique sur de nouvelles bases	35
PROPOSITION 5.2 - Penser global et agir local en mettant en place le commerce de la paix	36
CHAPITRE 06 - RÉAFFIRMER LA PRIORITÉ DONNÉE AUX MÉTHODES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CO	
PROPOSITION 6.1 - Développer des connaissances pluridisciplinaires en terme de médiation, de négo	ciation
inclusive ou de coopération	37
PROPOSITION 6.2 - Étudier les dynamiques complexes de confiance et de défiance	38
PROPOSITION 6.3 - Donner une dimension planétaire au champ des interventions diplomatiques	39
PROPOSITION 6.4 - Mettre en place des outils de réparation et de réconciliation	40
PROPOSITION 6.5 - Propositions pour que l'art et la culture deviennent des armes de construction ma	assive de
la paix	41
PROPOSITION 6.6 - Développer le dialogue interconfessionnel ou interethnique	42

11/05/22

Livre collectif_Culture de la paix

IDÉES REÇUES

IR 01	L'homme est un loup pour l'homme
IR 02	Vivre en paix cela ne dépend que de nous
IR 03	Chaque État est libre de choisir la paix
IR 04	La paix, c'est une affaire de faible et de naïfs
IR 05	Si on laissait plus de pouvoir aux femmes, il y aurait moins de conflits
IR 06	Si tu veux la paix, prépare la guerre
IR 07	Si on fait la guerre, c'est pour leur bien
IR 08	Les organisations internationales sont là pour garantir la paix
IR 09	Une bonne guerre, cela ferait du bien
IR 10	L'homme est incapable d'inscrire la paix dans la durée

11/05/22 Livre collectif_Culture de la paix

IR 01 - L'HOMME EST UN LOUP POUR L'HOMME

L'expression initiale exacte est « Quand on ne le connaît pas, l'homme est un loup pour l'homme » . Elle a été énoncée par l'auteur latin Plaute dans « La Comédie des Ânes, vers 195 av. J-C . Plaute évoquait alors la peur de l'inconnu et non la violence des humains mais dans l'acceptation générale, cette idée reçue participe de l'idée que les hommes sont incapables d'entretenir des relations sans agressivité les uns envers les autres.

C'est à partir de ce postulat « L'homme est un loup pour l'homme » que le philosophe T. Hobbes a bâti sa théorie du Léviathan (1651). Celle-ci décrit l'état primitif de l'Homme comme un état de « guerre de tous contre tous », dominé par la bestialité des rapports.

Au siècle suivant, cette approche alimente la réflexion du philosophe Jean-Jacques Rousseau quant à l'état naturel de l'Homme avant la naissance des sociétés étatiques. Pour T. Hobbes, donc, l'Homme est naturellement mauvais et la mise en place d'un tiers, le Léviathan – d'une certaine façon l'État - permettra de cadrer et de réguler cette violence. ; à contrario, pour J. J. Rousseau, l'Homme est naturellement bon et c'est la société qui le pervertit.

Le sujet est donc en débat permanent, notamment entre les approches anglo-saxonnes et les approches « rousseauistes », et les neurosciences, même s'il ne s'agit pas de jurer que par elles, nous apporteront peut-être de nouveaux éclairages quant à l'existence ou non d'un siège de la violence dans notre cerveau et de la façon dont peut s'en organiser la gestion.

Si l'on peut attribuer à l'Homme sa capacité à exercer toutes formes de violences envers ses congénères, cela ne signifie pas la même chose à travers l'Histoire. Une lecture plus récente révèle que la violence s'exerce particulièrement depuis l'époque moderne. Esclavage, génocide des Indiens d'Amérique, colonialisme, Shoah : la création de la notion d'État aurait généré l'art de déshumaniser l'Autre pour le déposséder et l'anéantir. Ainsi, l'Homme est incité à exprimer sa violence sous toutes ses formes, physiques ou psychologiques et au sein de toutes les structures sociales : violence de l'État, au sein de l'entreprise, du monde de l'éducation, de la cellule familiale...

Mais accepter cette idée reçue pour acquise, c'est renoncer à une autre vision ou à une autre réalité de l'Homme.

D'autres penseurs définissent autrement la nature de l'Homme

D'après Thomas d'Ansembourg, « la violence est l'expression de la frustration de notre nature ; nous avons absolument besoin de respecter notre nature, et de respecter qui nous sommes vraiment, notre sensibilité, notre délicatesse, notre force, notre fantaisie, notre fragilité et en cela des approches comme la communication non violente sont salutaires parce qu'elles sont claires, précises, rigoureuses [...] . Quand je connais bien ma nature et que je la respecte, j'ai des clés pour comprendre la nature de l'autre, de l'humain et de le respecter »

Karl Marx parlait de la libération de l'homme au sens de l'humanisme mais, de façon plus actuelle, se rapprocher du vivant est aujourd'hui invoqué pour se rapprocher de notre humanité. En se réconciliant avec le vivant, en faisant preuve d'humilité quant à notre place dans le système Terre, nous organiserons un rapport au monde en rapport avec notre véritable nature.

Des études démontrent qu'il n'y a pas de fatalité à notre recours à la violence. D'autres, que plus on reçoit de l'empathie, plus on sécrète de l'ocytocine, molécule de l'empathie, de l'affection, de l'amour, de la coopération, de l'altruisme. Ainsi, certains affirment que traiter les enfants, dans ce sens, avec bienveillance, changera l'avenir de l'humanité.

Alors non, l'homme n'est pas un loup pour l'homme. La violence est un cercle vicieux qui nie et annule son humanité. Elle se nourrit de bons nombres des souffrances que les hommes se font subir les uns aux autres : les inégalités, la mise en concurrence, l'exclusion, la domination ...

IR 02 - VIVRE EN PAIX, CELA NE DÉPEND QUE DE NOUS

Spontanément, on pourrait affirmer qu'il ne tient qu'a nous de vivre en paix avec les autres, en contrôlant notre propre agressivité. Et si certains semblent moins doués que d'autres pour cela, des outils peuvent être mobilisés, (tels que la gestion non violente des conflits, par exemple), pour apprendre à éviter d'alimenter les conflits inter-personnels et vivre en paix. En ce sens, « La Paix, ca s'apprend ! », comme l'écrivent Thomas d'Ansembourg et David Van Reybrouck.

Dans un monde fortement compétitif ou la nature humaine semble nous pousser à céder à la facilité en réglant les conflits par la violence, il nous appartiendrait donc d'essayer avant tout d'être en paix avec soi-même. Réussir à définir ce qui est bien pour nous, ce qui nous fait du bien, qui nous épanouit et nous permet de nous réaliser, nous permettrait ainsi d'être « aligné » avec nous-mêmes. En évitant de vivre des frustrations majeures, nous n'aurions pas à les compenser par la violence ou l'agressivité.

Mais cette solution se heurte au fait que l'Autre ne se présente pas nécessairement à nous dans les mêmes dispositions. Si malgré toute notre bonne volonté, l'Autre fait preuve d'hostilité, alors l'harmonie souhaitée sera mise en danger. Parce que guerre et paix, conflit et harmonie, sont une question d'interactions et ne répondent pas à une approche unilatérale de l'agressivité, vivre en paix ne dépend pas seulement de la maîtrise de soi.

Par ailleurs, le citoyen fait partie d'une collectivité qui le dépasse et, même en démocratie, l'individu n'a qu'une influence très faible sur les questions de guerre ou de paix nationale. Ces sujets majeurs sont si sensibles qu'ils demeurent très difficiles d'accès dans leur globalité, souvent cachés sous le sceau du « Secret Défense » et se concentrent alors dans les mains du seul exécutif. Échappent ainsi quasiment à tout contrôle citoyen les questions des interventions militaires hors de nos frontières, les stratégies de ventes d'armes ou la gestion du nucléaire aussi bien civil que militaire. Vivre en paix dans le cadre national, cela ne dépend donc pas réellement de chacun d'entre nous.

IR 03 - CHAQUE ETAT EST LIBRE DE CHOISIR LA PAIX

Rares sont les États qui ont délibérément choisi de renoncer a la guerre en affichant leur neutralité. Selon Tomas Ries, la neutralité est un équilibre entre promesse et demande : il s'agit de « l'effort, pour un État, de se tenir a l'écart des conflits impliquant d'autres puissances. Un effort de quid pro quo [un échange de bons procédés] entre une promesse de ne soutenir aucune partie en conflit et une demande de ne pas être attaque, avec l'espoir que cette demande sera respectée ».

Ils ne sont que neuf aujourd'hui, les pays à être reconnus comme pays neutres et cette liste peut même prêter à débat. Car, autant la notion de non-alignement pouvait se concevoir dans le monde bipolaire de la Guerre Froide, autant nous pouvons aujourd'hui nous interroger sur le sens que peut prendre cette neutralité dans notre monde désormais multipolaire. La neutralité d'un État est-elle l'expression d'une véritable politique de non-violence, voire d'une culture plus globale de la paix ou est-elle teintée d'un certain opportunisme politique ou économique ? Entre neutralité de droit, de fait, perpétuelle ou occasionnelle, la notion a toujours été à géométrie variable, et l'entrée dans la neutralité s'est écrite pour chaque pays concerné en fonction de son histoire et d'un contexte géopolitique donné. La Suisse et le Costa Rica semblent aujourd'hui pour certains assez représentatifs de ce que pourrait être une démarche globale de non violence militaire et environnementale. Pour d'autres, il s'agissait surtout de ne pas risquer une partition Ouest-Est (Autriche) ou de subir les foudres de la Russie en cas d'un rapprochement risqué avec le bloc libéral occidental (Moldavie, Turkmenistan). Par ailleurs, la neutralité des pays scandinaves (Finlande, Suède) interpelle les observateurs quand, inquiets de la politique extérieure de la Russie, ils se mettent par exemple à participer à des manœuvres militaires de l'OTAN.

Exceptionnelle en nombre, et ambiguë dans ses objectifs comme dans ses modalités, la neutralité – et donc la paix – est donc rarement choisie par les États.

Est-ce parce que, à minima, la violence défensive se justifierait comme moyen d'atteindre une paix plus juste? Même si la non-violence, prônée par des leaders comme Martin Luther King aux USA ou Gandhi en Inde, a pu jouer un rôle dans le succès des mouvements de lutte contre l'apartheid et pour l'indépendance, les actions violentes ont accompagné ces mouvements et la résistance armée s'est révélée un facteur indispensable dans l'issue de ces contestations. P. Gelderloos explique ainsi que la stratégie initiée par Ghandi n'a été que complémentaires d'une résistance « les armes a la main » animée notamment par des leaders comme Chandrasekhar Azad et Bhagat Sing. De la même manière, concernant la guerre du Vietnam, les actions des mouvements pacifistes ont pu certes « travailler l'opinion » et ainsi contribuer a peser sur la fin du conflit, mais « le retrait des troupes au sol...peut très clairement être attribué a deux facteurs : la résistance violente, opiniâtre et efficace des Vietnamiens...; et la résistance armée et souvent meurtrière des troupes états-uniennes sur le terrain, engendrée par la démoralisation face à la violence bien réelle de l'ennemi, et par l'activisme politique émanant du mouvement de libération noir qui se développait à la même période ».

Par ailleurs, les efforts de paix des États sont contrecarrés par la culture historique de l'ennemi, fruit de « La fabrication de l'ennemi » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Pierre Conesa. La guerre est sacralisée dans une majorité de sociétés ; elle est fêtée et on en entretient le souvenir, que l'on ait été vainqueur ou vaincu ; les hommes d'armes participent à l'élaboration de la structure sociale et en constituent une partie de l'aristocratie. Ce rapport d'hostilité peut être réveillé soit dans un cadre et pour des raisons géopolitiques (désir d'expansionnisme, défense d'intérêts stratégiques, militaires ou économiques), soit dans un contexte de politique intérieure (leader malmené souhaitant reconquérir l'opinion par une politique extérieure agressive). Le cadre conflictuel est en effet ainsi posé et il s'agit alors plus que de construire la légitimation de l'usage de la force armée.

Il arrive régulièrement que des conflits soient alimentés par l'existence d'alliances militaires, indépendamment de la volonté propre de chacun des États qui la composent. Dans l'histoire récente, deux blocs « référentiels » d'alliances se sont notamment crées dans le contexte de la guerre froide, l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Les périodes de décolonisation politique se sont trouvées être également le bon moment pour lier les deux parties par des accords de partenariat commercial ou de défense. Quoique l'on puisse penser de la fameuse « Françafrique » et du néocolonialisme économique dans son ensemble, l'on peut constater que la France a ainsi des accords d'assistance militaire technique avec une quinzaine de pays d'Afrique - Maghreb et Afrique subsaharienne – et des accords de défense avec huit autres. Ceci ne présage d'ailleurs en rien des interventions armées potentielles quand on sait par exemple que les interventions quasi continues au Tchad ne font l'objet d'aucun accord bilatéral entre le Tchad et la France.

7/43

35

IR 04 - LA PAIX, C'EST UNE AFFAIRE DE FAIBLES ET DE NAÏFS

Cette idée reçue associe la paix à la faiblesse et dans son opposition, la guerre à la force. Les faibles sont ceux qui ne se savent pas se défendre ; la naïveté se définit comme excès de crédulité, vision positive et optimiste de la nature humaine et est bien souvent attribuée aux « faibles », à ceux qui ne perçoivent pas les mécanismes du monde tel qu'il est. Par ailleurs, le faible désigne aussi souvent l'homme qui manque de virilité. L'homme faible n'est pas un homme.

Pour ce qu'elle représente, la virilité est la qualité maximale du masculin. A partir du XIXe s., c'est l'idéal masculin incarné par la force physique, morale et sexuelle. La notion naît sous l'Antiquité grecque et se définit comme telle : l'homme est un être combattant qui sait supporter la douleur et enfanter (dans le sens de procréer)

A travers les siècles, cette représentation perdure, mais des changements apparaissent. La chrétienté introduit la question de l'amour, le Moyen-Age invente la courtoisie. L'homme courtois dévoile sa fragilité, mais n'en reste pas moins un combattant. La virilité s'accorde alors à la coquetterie, au plaisir de la délicatesse.

Jusqu'à la fin du XXe, culturellement, ce modèle est prédominant. Devenir viril est un processus d'intériorisation de normes qui génère le rejet du faible, développe un sentiment de supériorité qui s'exerce par la force. L'idéal masculin au XIXe s. est celui du guerrier qui meurt au combat. Ne pas posséder les marques de la virilité est jugé par la société : un homme ne doit jamais faiblir, il est toujours vaillant1. Glorifier la guerre s'inscrit dans ce registre.

Vouloir la paix, c'est sans aucun doute avoir une autre idée des rapports sociaux, différent du rapport binaire dominant / dominé.

Les premiers mouvements pour la paix, promus par les hommes, sont nés au lendemain d'états de guerre. Différents types de manifestations humaines expriment le refus du recours à la guerre. Le déserteur, l'objecteur de conscience s'opposent à l'injonction faite aux hommes d'aller au combat.

La non-violence, doctrine qui préconise de ne pas recourir à la violence pour résoudre les conflits, instaure un rapport de force différent, à travers la mise en œuvre de moyens de pression de nature politique, économique ou culturelle. Si les figures majeures en sont Mohandas Gandhi (1869-1948) pour la libération de l'Inde et Martin Luther King (1929-1968), pour la défense des droits civiques des Noirs Américains, cette approche a évolué tout au long du XXe s. et se révèle en ce début du XXIe comme recours essentiel face aux injustices. La résolution du 15 juin 2007 (A/RES/61/271) de l'Assemblée générale des Nations Unies affirme la pertinence universelle du principe de non-violence dans son objectif de favoriser une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence. L'usage de la violence, c'est la force des faibles.

Être faible est un abus de langage, car en fait, c'est simplement ne pas vouloir dominer. Différentes formes d'organisations politiques explorent de nouveaux modes d'exercice du pouvoir. Par exemple, la sociocratie est un mode d'organisation du pouvoir où celui-ci est exercé par l'ensemble d'un groupe social. Le mode de prise de décision et de gouvernance permet à une société, une entreprise, une organisation... de se comporter comme un organisme vivant et de s'auto -organiser².

Compte-tenu de la dimension politique à prôner le recours à la non-violence et de la volonté de privilégier la paix à la guerre, il est difficile de continuer à penser que vouloir la paix est angélique et naïf. L'intention pourrait être de passer de la peur de l'Autre à la curiosité de l'Autre et de se connecter à notre intelligente émotionnelle.

Non, la paix n'est pas une affaire de faibles et de naïfs. C'est l'affaire d'une société qui décide de définir ses propres valeurs sur la base de la culture de la paix en lieu et place de la culture de la guerre, cette culture que nous cultivons sans en avoir conscience.

2 http://www.toupie.org/Dictionnaire/Sociocratie.htm

^{1 &}lt;u>Le mythe de la virilité : un piège pour les deux sexe</u>, Olivia Gazalé, ed. Robert Laffont, 2017

IR 05 - SI ON LAISSAIT PLUS DE POUVOIR AUX FEMMES, IL Y AURAIT MOINS DE VIOLENCE

Cette affirmation suppose que, par nature, les femmes ont moins recours à la violence que les hommes pour exercer le pouvoir et qu'elles auraient par conséquent la capacité de développer une société pacifiée. Cette affirmation nous contraint à inscrire notre pensée dans une approche genrée.

Dans l'appréciation genrée du monde, on tient pour acquis une certaine définition du « féminin » établissant que la femme est douce et ne peut par conséquent avoir recours à la violence. De plus compte-tenu de l'impossibilité de se représenter la violence féminine et d'une certaine idéalisation du rôle social attribué aux femmes, la mère, « la femme civilisatrice », garante des bonnes mœurs, est inévitablement pacifiste.

Aujourd'hui, quelles conséquences le fait que la femme soit moins violente par nature ou par conditionnement culturel peut-il avoir dans l'exercice du pouvoir ?

S'il y avait un choix à faire, une femme devrait-elle se reconnaître de même nature que ses congénères masculins et donc revendiquer le droit à exprimer le même degré de violence ? Ou bien devrait-elle prendre conscience de cette différence construite artificiellement, en reconnaître les qualités et les limites, et faire ainsi bénéficier la société dans son ensemble d'une relation différente à l'Autre, d'une autre façon d'aborder les différences, les conflits et la notion de consensus ?

Selon les sources et les personnalités observées, la réponse est loin d'être unanime.

Arrivées au pouvoir, certaines femmes revendiquent ouvertement la différence avec leurs prédécesseurs masculins. C'est le cas de Michelle Bachelet, présidente du Chili de 2006 à 2010 et de 2014 à 2018, qui est persuadée que les femmes abordent le mandat politique dans sa fonction première, celle d'une mission au service du pays et de ses concitoyens, le reproche étant fait à ses collègues masculins de rechercher le pouvoir pour le pouvoir. L'exercice même du pouvoir, la méthode de travail, semblent également différents pour Maria Teresa Fernandez de La Vega, numéro deux du gouvernement espagnol de 2004 à 2010 qui reconnaît le poids de son éducation dans la faculté d'être à l'écoute, d'avoir le sens du partage et une habileté plus fine dans la résolution des conflits. Lorsque l'on pense à une certaine Mme Thatcher, première ministre du Royaume-Uni de 1979 à 1990, évoluant il est vrai à une époque antérieure, on se rappelle plus facilement la main de fer que le gant de velours. Si certaines parviennent à allier douceur et fermeté, comme Tarja Halonen, présidente de la Finlande de 2000 à 2012, lorsqu'elle dût se battre sur les dossiers du nucléaire ou de l'adhésion de la Finlande à l'OTAN, d'autres n'ont rien à envier à leurs homologues masculins lorsque l'on pense, outre la « Dame de fer » déjà évoquée, à Mmes Pelosi, Galley, Lauvergeon, Drew ou Alvarez 3

Tout ceci montre bien qu'il s'agit désormais d'en finir avec ces supposées qualités spécifiques de l'un ou l'autre sexe. La quête du pouvoir politique ou entrepreneurial demeure un terrain d'affrontement, de compétition, qui implique beaucoup d'habileté, de manipulation quand on ne fait pas appel au chantage ou à la trahison.

La femme moderne, décomplexée, ambitieuse, désormais en première ligne, a fracassé l'image traditionnelle de la féminité. La non-différenciation des sexes dans l'espace public est devenue une réalité de l'époque.

L'approche dite « différentialiste » qui perdure encore, vise, avec de plus en plus de retard sur son temps, à enfermer aussi bien les hommes que les femmes dans des stéréotypes de comportement – douceur d'un côté et agressivité de l'autre – extrêmement pesant pour ceux qui auraient tendance à s'en écarter. Il apparaît bien cependant que les femmes et les hommes de ce siècle se sont lassés d'être cantonnés à jouer de façon stéréotypée de leur féminité ou de leur virilité

L'exercice du pouvoir et la relation à la violence semblent n'être finalement qu'une affaire de personnalité, traduisant culture et éducation. On ne peut donc pas affirmer que si on laissait plus de pouvoir aux femmes, il y aurait moins de violence.

³ Nous indiquerons en note bas de page les statuts de ces personnalités

IR 06 - SI TU VEUX LA PAIX, PRÉPARE LA GUERRE

« Si tu veux la paix, prépare la guerre » est une locution latine, tirée du livre de stratégie militaire du romain Végèce datant de fin du IV e / début Ve. Elle souligne l'importance de préparer ses actions militaires pour ne rien laisser au hasard ou à la supériorité numérique. Il faudrait donc disposer en permanence d'une force de dissuasion de façon à être toujours prêt à se défendre. C'est la base du concept de paix armée. Mais pour certains, chercheurs, philosophes, penseurs du pacifisme, la paix peut avoir une existence propre qui va au-delà d'un vocabulaire du quotidien où l'on parle concorde, quiétude ou sérénité. La paix n'est pas une pause entre deux états de guerre mais une approche politique que les pacifistes notamment visent à porter de façon absolue.

L'illusion de la paix armée.

De quelle paix parlons-nous vraiment quand celle-ci n'est en fait qu'un état de guerre potentielle, latent, où les logiques de peur et de violence psychologique dominent ? La guerre en Ukraine, enclenchée par Vladimir Poutine le 24 février 2022, montre au moment où nous écrivons ces lignes, combien les notions de négociation, de bras de fer, de dissuasion semblent sur le papier avoir leur importance tout en paraissant être dérisoires. Car toutes ces approches ne sont-elles là que pour gagner du temps ? Qu'en est-il en effet quand l'agresseur piétine allègrement toutes les règles du jeu guerrier, et surtout quand ce jeu n'en n'est pas un quand on parle d'utilisation d'armes chimiques ou de risque d'hiver nucléaire, dans un contexte environnemental qualifié lui aussi de risque majeur ? Ces menaces terrifiantes constituent-elles les signes précurseurs d'une victoire globale de la folie guerrière de l'humanité avec ses déclinaisons commerciales, idéologiques ou militaires ou pouvons-nous espérer dans une contre-proposition qui pourrait à terme « renverser la table » ?

La paix inconditionnelle, pour une autre définition de la paix.

Les notions de paix positive (Johan Galtung4), d'amitié entre États (Alexander Wendt), de sécurité humaine (Programme des Nations Unies pour le développement), de commission de justice de réconciliation (Desmond Tutu) participent à la clarification nécessaire des notions de violence et de conflit qui sont le quotidien des relations humaines.

Ce qui se joue ici, entre conflit et violence, entre paix et guerre, c'est la prise en compte de la complexité des émotions qui nous habitent – souffrance, haine, peur, humiliation, confiance, défiance... -, la nécessité de comprendre l'ensemble de ces dynamiques et de mettre en place les innovations sociales, juridiques ou techniques qui émergeront de ces zones en tension.

Les mouvement pacifistes qui ont émergé au XIXe s. portent une pensée et montre une voie qui sont toujours à l'ordre du jour et contiennent notamment comme idées principales :

- « Discréditer l'idée de guerre auprès de l'opinion publique »5
- Évaluer le coût des dépenses de guerre afin de développer un argumentaire financier
- Développer la solidarité entre les nations
- Fonder la paix sur une organisation juridique du monde: « il n'y a de paix véritable que sous le règne du droité et instaurer la notion de droit dans les relations entre les nations
- Choisir le droit au lieu de la force
- Plaider pour l'arbitrage international?
- Créer des institutions internationales pour défendre le droit et la justice
- Militer en faveur du désarmement

Bien comprendre l'intention des mouvements pacifistes apporte une contre-argumentation « définitive » à l'adage « si tu veux la paix prépare la guerre ». Il s'agit d'adopter un point de vue politique qui a pour objectif de mettre en place une culture de la paix et de porter une nouvelle parole universelle « Si tu veux la paix, prépare la paix ».

- 4 Politologue norvégien connu comme étant le fondateur de l'irénologie, la science de la paix.
- 5 ibio
- 6 Louis Bourgeois. Discours prononcé lors du Vie Congrès national des Sociétés Françaises de la Paix, Reims, 30 mai 2 juin 1909, in compte rendu des séances et documents annexes, Reims, 1909 p.43
- "« L'arbitrage consiste à charger des tiers désintéressés dans le débat de régler aimablement les différends qui peuvent s'élever entre deux ou plusieurs nations » E. Duplessix, Vers la paix, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1903, p14

11/05/22 Livre collectif Culture de la paix 10/43

IR 07 - SI ON FAIT LA GUERRE, C'EST POUR LEUR BIEN

Sur une telle affirmation, chaque mot à son importance et la formule demande à être décortiquée et analysée dans le détail. Qui est ce « On » qui nous parle et qui sont ces « Leur » dont nous parlons ? Fait-on la guerre pour attaquer un État ou pour défendre une population ? Ce « bien » est-il un bien au sens de défenseur d'intégrité, utile, ou avantageux ou s'inscrit-il dans une dimension morale voire idéologique (le Bien contre le Mal) ? Au final, qui tire les marrons du feu d'une guerre dite « juste » ?... Le sujet est vaste et concerne la notion d'ingérence et la façon dont les grandes puissances peuvent intervenir militairement pour défendre des intérêts économiques et géopolitiques sous couvert de cause humanitaire.

Le droit d'ingérence : affirmer la souveraineté des États et pouvoir d'y déroger

La Charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945 confère à la paix une valeur suprême et confirme la souveraineté des États, c'est-à-dire la règle de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains.

Cependant, le Conseil de sécurité se réserve le droit d'intervenir lorsqu'il juge que des tensions locales peuvent prendre des proportions risquant de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationale (cf. chapitre VII de la Charte)

La notion d'ingérence contient donc à la fois dans son cadre juridique, légal, celui de la « souveraineté des États », et le moyen d'y déroger – contexte, circonstances, instances de décision l'autorisant -.

Conceptualisé en 1979, le droit d'ingérence, permet à une ou plusieurs nations de violer la souveraineté nationale d'un autre État, dans le cadre d'un mandat accordé par une autorité supranationale.

Le droit d'ingérence « géopolitique » et, dans les faits, l'ingérence humanitaire armée font leur apparition, selon les observateurs, au Kurdistan irakien, en avril 1991, ou lors de l'opération "Restore Hope" menée en Somalie à partir de la fin 1992. L'intervention armée permet alors la mise en œuvre « sécurisée » de l'aide humanitaire.

Constituer un faisceau d'ingrédients afin d'orienter le sens de l'histoire : la manipulation des populations

Les parents n'hésitent pas à user du bien connu « C'est pour ton bien ! » quand ils sont à bout d'arguments pour forcer leurs enfants à agir dans le sens qui leur convient. Un peu de chantage psychologique ou de violence physique ne nuit pas. Il en va de même pour les « petites » nations ou leurs populations, mais l'arrogance reste le mot-clé des démocraties occidentales quand il s'agit de savoir ce qui est bien pour le monde en termes d'idéologie, de modèle politique, économique, culturel, de mode de vie. Ces États s'arrogent le devoir d'intervenir militairement car certaines d'entre elles se considèrent comme une sorte « d'avant-garde éclairée » qui va permettre à d'autres d'évoluer dans le sens du respect des droits de l'homme et des avancées sociales.

Tous les moyens sont bons pour atteindre leurs buts, car la violence s'habillerait alors d'une vertu émancipatrice, notamment celle de pouvoir accéder à la démocratie, pour valider une guerre « juste » auprès de l'opinion.

Il s'agira de ne pas faire la guerre au peuple pris dans son ensemble, mais à une ou plusieurs parties. A un dirigeant qui ne convient pas ou plus, généralement qualifié de dictateur (Irak, Libye) ; à une rébellion qui déstabilise le pouvoir en place, cette fois-ci reconnu par tout ou partie de la « communauté internationale » (Syrie) ; ou encore à des belligérants ayant installé un climat de guerre civile dont « on » aimerait orienter l'issue (Yémen). Cf IRSEM9

Mais attention, soyons prudent, car en face des intervenants, il pourra y avoir des « enfants » plus fûtés, plus curieux ou plus cultivés que prévus. Pour assurer le coup, il va falloir affûter ses arguments. Pour valider le principe d'une intervention ou accélérer sa mise en œuvre, pour créer l'urgence en quelque sorte, il va falloir trouver les bons chiffres ou le bon angle, trouver des faits voire en inventer, créer des émotions suffisamment fortes et profondes, générer des fantasmes de tous ordres et s'appuyer sur les relais d'opinion, les marqueurs d'ennemi comme l'exprime Pierre

La sémantique sera bien pratique quand il s'agira de « ne pas accepter l'inacceptable, ni justifier l'injustifiable, punir, sanctionner... arrêter un « nouvel Hitler ..., refuser un « nouveau Münich », être fidèle à nos valeurs... ».11

- 8 opus cit. Rony Brauman
- 9 IRSEM Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire : « les conséquences en terme de stabilité des interventions dans le monde arabe » mars 2018 .
- 10 Pierre Conesa « La fabrication de l'ennemi »

Conesa 10 (cf Bokassa, Timisoara, Benghazi).

11 « Repensons l'interventionnisme ». Hubert Védrine. Le Monde - 06/05/2014 Il est clair que l'« on parle plus volontiers des horreurs commises par nos adversaires que de celles perpétrées par nos alliés »

11/05/22 Livre collectif_Culture de la paix 11/43

Conclusion : le leurre du leur

Nous pensons y voir plus clair désormais quant à l'identification du « leur » dans « Si on fait la guerre c'est pour « leur » bien. ». Élites et oligarques de quelques États surpuissants continuent à bien travailler pour défendre prioritairement leurs propres intérêts.

Pour leurs concitoyens, il y aura bien quelque « ruissellement de richesse » à la marge – le maintien d'une certaine sécurité et l'illusion d'un modèle de société immuable – mais pour les populations envahies, la question n'est même pas là. Car le but recherché dans une démarche de non-ingérence ne serait-il pas celui de l'autonomie des peuples, de leur capacité à prendre leur destin en main – cf. les printemps arabes - sans que, dès que cela bouge un peu trop au gré des puissants, ceux-ci se permettent d'intervenir en refixant les éternelles règles du « Je ».

11/05/22 Livre collectif_Culture de la paix

12/43

40

IR 08 - LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SONT LÀ POUR GARANTIR LA PAIX

La création de L'ONU, après la 2ème guerre mondiale, a été ressentie par l'opinion publique internationale avec un grand soulagement et comme un immense progrès. Portée sur les fonds baptismaux par les Alliés vainqueurs des puissances de l'Axe, elle était dotée d'une Charte lui offrant les moyens d'agir, avec un double exécutif en la personne d'un Secrétaire Général doté de pouvoirs propres et d'un Conseil de sécurité à même d'adopter des résolutions contraignantes et disposant de la capacité d'intervenir directement par la voie militaire pour rétablir la paix dans le cadre du chapitre VII de la Charte. Il était légitime alors de croire que l'ONU ne serait pas une nouvelle SDN impuissante à garantir la paix.

Avec plus de 60 opérations de maintien de la paix depuis 1948, le bilan n'est pas négligeable. L'augmentation du nombre de Casques bleus au tournant de la fin de la guerre froide - 11 000 à 75 000 entre 1989 et 1994 – est symptomatique des tensions de l'époque et les interventions sont devenues par ailleurs beaucoup plus complexes voire ambitieuses. Il s'est en effet agi d'imposer la paix dans le cas de l'ex-Yougoslavie, de la Somalie ou du Rwanda et même pour l'Organisation d'administrer des pays aspirant à l'indépendance après des guerres très dures et des structures étatiques inexistantes : ce fut le cas au Kosovo et au Timor Oriental.

Ce bilan reste néanmoins très contrasté principalement pour deux raisons.

Le constat d'un sentiment d'impuissance comme le montre la légèreté de certaines déclarations ou prises – ou non – de décisions de l'ONU.

A titre d'illustration exemplaire, la tragédie de Srebenica* a offert à l'opinion publique l'image d'une institution impuissante, incapable de protéger les populations et quasi complice d'un crime de guerre.

Et par ailleurs :

1973. L'ONU reste muette sur le coup d'État de Pinochet soutenu par les États-Unis et la répression au Chili qui s'en est suivie.

1989. Après Tien An Men, le Secrétaire Général Javier Pérez de Cuéllar se déclare « préoccupé » par les événements, ajoutant que " le gouvernement chinois doit observer la plus grande retenue".

1999. En Russie, alors qu'une guerre terrible frappe la population tchétchène, le message de l'ONU, porté par Kofi Annan sera seulement d'annoncer une aide aux réfugiés et "d'épargner les civils".

L'application récurrente du « deux poids - deux mesures »

Même lorsque se jouent des événements majeurs, nous ne pouvons que constater que la Charte des Nations unies interdit toute interférence dans les affaires intérieures des pays membres et en particulier celles des États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, possesseurs du droit de veto. Ceux-ci ont toute latitude pour agir comme ils l'entendent. Ils négligent, contournent et manipulent à leur convenance le droit et les institutions.

Etats-Unis et Russie (et l'URSS avant elle) usent et abusent du rapport de force et du droit de veto.

Plusieurs opérations militaires, toutes de grande ampleur illustrent ce propos.

Guerre de Corée: lorsque les Nord-Coréens ont déclenché la guerre en 1950, les Américains ont habilement exploité l'absence de l'URSS qui boycottait le Conseil de Sécurité pour arracher une décision d'intervention militaire qui fut américaine à 88% des effectifs et qui aurait pu déboucher sur l'emploi de l'arme nucléaire.

Kosovo : en 1998, confrontés au veto de la Russie, les États-Unis sont entrés en guerre contre les Serbes au Kosovo, avec leurs alliés britanniques et français, sans mandat de l'ONU.

Irak: par deux fois, les États-Unis se sont engouffrés dans la guerre, en 1990 sur la base de recommandations provisoires, non abouties, puis mensongères et de façon éhontée en 2003.

Syrie: la Russie aura systématiquement opposé son veto à toute résolution pouvant aider à mettre un terme à l'insoutenable répression qui a suivi les premières manifestations pacifiques à Deraa.

Conflit israëlo palestinien : arrêté dès le départ, ce conflit n'aurait jamais dû dégénérer en guerre civile. Les multiples résolutions du Conseil de Sécurité sont en effet presque toutes restées lettre morte et de constants veto des États-Unis ont suffisamment démontré aux Israéliens qu'ils pouvaient poursuivre la colonisation sans risque d'être inquiétés.

En conclusion, l'ONU nous garantit-elle la paix ?

La Fontaine aurait su répondre à la question... « c'est selon » mais, même si l'on en voit les limites, nous pouvons

affirmer que l'inexistence d'une telle Organisation ne ferait qu'aggraver les tensions internationales et la non-résolution des conflits. L'analyse d'opérations réussies contribue à des propositions pour l'élaboration d'une culture de la paix. Par ailleurs, nous devons défendre la légalité internationale incarnée par l'ONU – et par ses organisations « filles » UNICEF, UNESCO, FAO, OIM... - et il sera important de trouver des solutions afin de lever certains freins qui entravent son action

^{*}rappeler le contexte de Srebenica en note bas de page

^{**} A actualiser dans le contexte ukrainien : rencontres Guterres/Poutine le 26 avril 2022 à Moscou et autres rencontres à suivre

IR 09 - UNE BONNE GUERRE ÇA LEUR FERAIT DU BIEN!

« Une bonne guerre ça leur ferait du bien ». Cette formule, assez franco-française et désormais un peu datée, pense s'adresser aux jeunes générations qui ne comprennent pas leur bonheur. Mais de quel bonheur parle-t-on ? Les plus âgés, ceux qui ont connu la guerre, ont vécu les privations, les destructions, la perte des êtres chers, et donc pour beaucoup le désarroi et la douleur totale. La guerre en Ukraine déclenchée par l'attaque russe du 24 février 2022 ne fait que nous montrer que l'histoire se répète en permanence en de nombreux coins du monde et que nous ne sommes pas à l'abri de conflits majeurs voire définitifs en cas d'utilisation de l'arme nucléaire. Mais, même si dans ce contexte, cette réflexion semble fragilisée, beaucoup ont encore le sentiment d'avoir la chance d'être né.e au bon moment et au bon endroit.

« Une bonne guerre » signifie donc simplement, sans doute pour certains avec un fond de jalousie, arrêter de paresser, avoir le sens du devoir, se confronter aux choses, à « la vraie vie ». Il faudrait se satisfaire d'un monde loin d'être parfait certes mais qui, comparé à d'autres pays, bénéficie encore d'un cadre politique, économique, social qui laisse de la place à l'expression démocratique, et d'un certain confort matériel, intellectuel et affectif. Mais justement, il s'agit désormais bien au contraire de se donner le droit d'en jouir.

L'Histoire des peuples s'accompagne des histoires de chacun.e et de la succession des générations d'adolescent.e.s qui tour à tour ont décidé d'apporter leur lot de perturbations au sein du confort parental, patriarcal, bourgeois, conservateur et de cesser de respecter les consignes de l'ordre établi. « Il faut bien que jeunesse se passe ». Mais arriva un moment où la jeunesse avait décidé qu'elle ne se passerait pas comme cela. Au plan Marshall porteur de ses bienfaits matériels succédèrent rapidement la succession des conflits liés à la décolonisation et les tensions de la guerre froide dont la guerre du Vietnam constitua à l'époque une sorte d'acmé.

Alors non, très clairement, à ce moment-là, pour les jeunesses du monde occidental, il fallait que la guerre cessât et que prenne ensuite le relais d'une autre façon d'envisager le monde. Il ne s'agit pas de faire ici un raccourci de quarante ans d'histoire globale, mais pour savoir où nous en sommes désormais, il suffit d'évoquer la difficulté à définir aujourd'hui la notion de progrès, l'emprise des sphères néo-libérales porteuses de valeurs matérialistes et individualistes, les tentatives souvent conflictuelles pour donner une place sereine au monde religieux et spirituel, les dégâts considérables que l'on a pu constater dans le domaine social et environnemental ces quarante dernières années

Certes il y a des résistances, et la jeunesse n'est pas la seule à y croire, mais elles n'ont pas encore pu ou su à ce jour trouver les clés pour « renverser la table ». Et loin de là malheureusement, car même s'il existe des pistes essayant de renouveler notre rapport au monde, les forces contraires sont bien là.

Et désormais, la « bonne guerre » est de retour. Celle des autoritarismes et de tous ses adeptes. Il s'agit de balayer les oppositions, de réduire le champ de la pensée, de stigmatiser, et de faire comprendre que le temps est venu de laisser la place et le pouvoir à un nouvel homme fort, providentiel. Le temps de garantir que seule par ce moyen-là la paix sociale reviendra.

Mais faut-il dans un pays que la paix s'installe à tout prix ? Serions-nous alors véritablement dans un État de droit ? Pour paraphraser une phrase célèbre et terrible concernant Varsovie en 1830, « le calme règne à Moscou », et la paix des cimetières ne règne-t-elle pas également à Grozny, Pyong Yang et sur tant d'autres endroits du globe ? Le calme ne doit-il revenir qu'au prix de l'immobilisme d'une société figée autour d'un faux unanimisme, niant tout mouvement social, toute exigence de justice ?

Évidemment non. Une société démocratique implique le débat, la libre expression, la force de proposition, l'opposition et la résistance. La notion même de conflit est au cœur de la vie en société. Faisons en sorte que ces conflits ne dégénèrent pas dans la violence, mais bien au contraire fassent émerger les différences et les désaccords, avec l'objectif de trouver ensemble les solutions du vivre ensemble.

IR 10 - L'HOMME EST INCAPABLE D'INSCRIRE LA PAIX DANS LA DURÉE

Plutôt qu'une idée reçue, c'est un constat. « Plus jamais ça ! » a-t-on entendu dire à la fin de la Première Guerre Mondiale. Et pourtant vingt ans après, autant dire dès le lendemain, on remettait ça, tant le Traité de Versailles contenait en son sein tous les germes du futur conflit.

Pourquoi aux guerres succèdent les guerres ?

John Horne12 interroge les modalités de réconciliation entre anciens ennemis, à l'échelle de l'Europe de l'après-1918, l'après-1945 et l'après-1989. Les enjeux de la réconciliation ont toujours des logiques inscrites dans un contexte historique. Les traités de paix intègrent le rapport de force que les vainqueurs souhaitent conserver sur les vaincus, mais également les rapports de forces envisagés entre vainqueurs. C'est toujours aux vainqueurs qu'il revient de jeter les bases de la paix future et le retour à la paix s'inscrit donc bien souvent dans une logique de domination dans laquelle la paix ne peut perdurer.

Pour imaginer pouvoir faire perdurer la paix, il faudrait sortir d'une histoire ancestrale qui encourageait à se faire justice soi-même et vénérait la logique guerrière, source de puissance et d'autorité. Cette logique a autorisé toutes sortes de crimes et portait sur l'humiliation de l'ennemi, grave erreur quand on sait ce que cela peut générer comme sentiments de rancœur, de haine de l'ennemi ou, dans le meilleur des cas, de simple esprit de revanche.

La nostalgie des grands empires

La constitution de grands empires fait partie de l'histoire de l'humanité. Mais, à la soif de découvrir de nouveaux territoires et aux stratégies de conquêtes, à l'établissement de comptoirs commerciaux, à l'occupation militaire et à l'installation d'un pouvoir administratif ont pu succéder les défaites, les humiliations, les territoires se rétrécissant comme peau de chagrin. Puis, la conjonction d'événements et l'émergence de sauveurs providentiels peuvent autoriser certains d'entre eux à tenter de réécrire le cours de l'histoire passée. La Russie de Vladimir Poutine en est actuellement le meilleur exemple. La guerre déclarée à l'Ukraine le 24 février 2022 est la suite logique de l'accaparement politique de la Crimée et de la réinstallation de la Grande Russie dans ses frontières historiques « La Russie est par nature un empire dont les frontières respirent »13.

L'approche de R.T. Erdogan est peut-être potentiellement moins ambitieuse, mais toute aussi agressive. Fragilisé politiquement à l'intérieur de la Turquie, M. Erdogan active inconsciemment auprès de ses concitoyens la nostalgie de l'empire ottoman.

Penser la paix par la voie de la réconciliation

Dans le cadre des négociations des traités de paix de la Première Guerre Mondiale, Woodrow Wilson, alors Président des Etats-Unis, propose la création de la Société Des Nations, dans le but « d'assurer au monde une paix perpétuelle ». Cette initiative est un échec, l'intérêt de chaque nation l'emportant sur l'intérêt collectif.

Pour autant, la naissance de la SDN représente bien un tournant révolutionnaire dans le domaine international, puisqu'elle postule que l'intérêt des puissants ne saurait être la règle unique de fonctionnement des rapports interétatiques. »14

Par ailleurs, dans un article déjà cité 15, John Horne définit les logiques qui permettraient une véritable réconciliation, dont celle qui est de « surmonter les animosités héritées des conflits passés ». Au cœur de la problématique de réconciliation, engageant le présent et un avenir « en paix », se trouve la question du rapport aux blessures du passé. Le devoir de mémoire participe de la réconciliation.

À cet égard, l'Europe est reconnue pour sa capacité de réconciliation dans son histoire, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et de l'après-guerre froide, mais également pendant l'entre-deux-guerres. La paix et la réconciliation seraient devenues des « valeurs européennes. » 16 En 2012, l'Union Européenne a reçu le prix Nobel pour sa

- 12 Article, « Guerres et réconciliations européennes au 20^{ème} siècle », John Horne Presses de Sciences PO (P.F.N.S.P.) « Vingtième Siècle. Revue d'histoire » 2009/4 n°104, pages 3 à 15 ISSN 0294-1759
- 13 Dans la tête de Vladimir Poutine, Michel Eltchaninoff, éd. Actes Sud, 2015
- 14<u>lls ont fait la paix Le traité de Versailles vu de France et d'ailleurs</u>, sous la direction de Serge Bernstein -éd. Les Arènes. Paris. 2018
- 15Article, <u>Guerres et réconciliations européennes au 20^{ème} siècle</u>, John Horne Presses de Sciences PO (P.F.N.S.P.)
- « Vingtième Siècle. Revue d'histoire » 2009/4 n°104, pages 3 à 15 ISSN 0294-1759
- 16La réconciliation après les conflits / un savoir-faire » européen ? Eléments d'introduction –Corinne de France « les

contribution à la paix, à la réconciliation et à la démocratie sur le continent.

L'adoption en France de loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, la création du Musée national de l'histoire et de la culture afro-américaines en 2003 à Washington, pour ne citer que ces 2 exemples, sont de véritables avancées culturelles qui vont dans le sens du développement d'un monde qui souhaiterait profondément la paix, même si ces luttes sont douloureuses et menées uniquement par les personnes concernées.

Faire perdurer, la paix est l'objectif que se donne l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière a consacré l'année 2009 « Année internationale de la réconciliation ». Cette consécration a donné un élan à de nombreux travaux de recherche scientifique sur le processus de rapprochement et de réconciliation 17. Cela signifie que la thématique commence à émerger et qu'elle est en train de devenir un sujet de réflexion pour les sociétés occidentales. En est par ailleurs la preuve la mise en place en 2016, par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), de l'International Panel on Existing Violence (IPEV) — Rapport présenté en novembre 2019 -.

Vouloir inscrire la paix dans la durée, n'est donc pas une question de capacité, mais bien une question de volonté et de choix. Il s'agit de changer le paradigme qui structure l'organisation de nos sociétés et c'est exactement ce que font tous les mouvements qui promeuvent la culture de la paix.

Une idée pas suffisamment « reçue » et combien véridique !

« Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée l'orage » (Jean Jaurès)

Utopia, mouvement altermondialiste, écologiste et anticapitaliste la défend, non seulement parce qu'historiquement elle a été vérifiée, et pas uniquement à l'époque contemporaine, si l'on tient compte des ravages qu'a causés la cupidité des hommes, mais elle a été emblématique des ambitions contrariées des impérialismes des pays capitalistes qui ont conduit à la 1ère guerre mondiale que Jaurès voulait à tout prix éviter...Et si l'on se projette dans un futur proche, les inégalités croissantes entre une minorité d'individus et de peuples dans le monde, l'inégalité d'accès aux bien communs et à un minimum vital, l'inégalité devant les catastrophes écologiques à venir sont porteuses de migrations, de conflits et de guerres. Le Secrétaire général des Nations-Unies lance des avertissements plus ou moins bien entendus. Utopia, dans son Manifeste, ses ouvrages collectifs, ses Éditions largement offertes aux chercheurs, propose une voie vers une société soucieuse du « buen vivir » , des biens communs, de l'égale dignité des hommes et du respect du vivant, c'est-à-dire une société libérée du capitalisme qui porte aussi en lui, Jaurès ne pouvait pas le savoir, la mort de notre planète...

18/43

46

PROPOSITIONS

CHAPITRE 01	Savoir penser la paix autrement
CHAPITRE 02	Organiser une armée favorisant la paix
CHAPITRE 03	Repenser les organisations internationales
CHAPITRE 04	Promouvoir la culture de la paix à travers l'éducation
CHAPITRE 05	L'économie au service du vivant
CHAPITRE 06	Réaffirmer la priorité donnée aux méthodes de prévention et de gestion des conflits

CHAPITRE 01 - SAVOIR PENSER LA PAIX AUTREMENT

PROPOSITION 1.1 - Pour une culture de la paix

Pour atteindre la paix, il faut être capable de penser la paix autrement, en la définissant pour ce qu'elle est en ellemême, et non comme simple absence de guerre: la paix en tant que justice. Cela implique une approche plus globale de la violence et d'y inclure la violence structurelle maintenant une inégalité des chances et des formes de domination qui s'opposent à l'intégration égale de tous dans la société humaine. Dans une telle perspective, les politiques sociales d'éducation et de santé sont tout aussi, voire plus, importantes pour la réalisation de la paix que les politiques militaires

Savoir penser la paix autrement, c'est défendre la paix de façon absolue malgré l'impossibilité conceptuelle apparente. C'est une morale, un principe, une volonté de vouloir changer individuellement et collectivement son rapport à l'autre à tous les niveaux de l'organisation sociale. Vouloir vivre en paix, ce n'est pas refuser le conflit mais c'est savoir vivre avec et savoir le résoudre ou le réguler sans engendrer une situation de violence, de haine ayant pour conséquence des états de guerre. Changer un système de pensée passe par la déconstruction de pensées acquises, devenues réflexes. L'histoire humaine est bâtie sur le culte de la guerre. Il s'agit de démystifier ce qu'il incarne : la puissance et la supériorité. La remise en question de la structuration patriarcale de la société est l'une des voies pour aller vers des sociétés plus égalitaires et par conséquent moins violentes.

Il importe donc de promouvoir une véritable culture de la paix, concept apparu à la fin de la guerre froide et formulé par le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, qui s'est tenu en 1989 Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Dans sa déclaration finale, le Congrès recommandait à l'UNESCO de « contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre les femmes et les hommes »18. Passer à une réflexion en termes de culture de la paix implique une révolution éthique et l'intégration de la notion de complexité pour sortir d'une pensée binaire (guerre / paix) réductrice et clivante. En effet, ni scientifiquement, ni catégoriquement la guerre n'est pas déterminée par les gènes, par un cerveau violent, par la nature humaine ou par l'instinct, mais elle est plutôt une invention sociale. Par conséquent, « la même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix ».19

Le 13 septembre 1999, la 53ème Assemblée générale des Nations unies a adopté une « Déclaration et un programme d'action sur une culture de la paix » (A/53/243) dont l'article premier donne la dernière et la plus complète définition de la culture de la paix « comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur : a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la nonviolence par l'éducation, le dialogue et la coopération ; b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international; c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion; d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ; e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ; f) Le respect et la promotion du droit au développement ; g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ; h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ; i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice ».20

¹⁸ Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, septembre1989, sous l'égide de l'UNESCO et sur l'initiative de la Fondation du Président Houphouët Boigny

¹⁹ Manifeste de Seville diffusé par décision de la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session, Paris, France, 16 novembre 1989

²⁰ Nations Unis, Assemblée générale, Résoltuions adoptées par l'assemblée générale - 53/243. Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix, 6 octobre 1999

PROPOSITION 1.2 - Actualiser les principes démocratiques pour garantir la paix dans le monde

L'histoire, comme l'actualité internationale, nous enseignent que les régimes autoritaires méprisant les droits humains sont des facteurs de guerre, et au premier chef contre leurs propres citoyens.

Il est inutile de revenir sur le danger mortel que le nazisme et l'impérialisme japonais ont fait courir au monde. Plus près de nous, il est permis de penser que, sans la réaction brutale et criminelle du régime syrien, les protestations pacifiques au départ d'une partie de la population à Deraa, après un début de répression, n'auraient jamais provoqué l'enchaînement fatal qui a conduit à l'une des plus meurtrières guerres civiles de l'époque contemporaine. C'était une tentative de coup d'État méprisant la liberté et le suffrage universel qui a été à l'origine d'une autre terrible guerre civile en Espagne...

Mais les démocraties, de leur côté, sont également à l'origine de conflits meurtriers. Les interventions françaises dans le Sahel, par exemple, ne sont exemptes ni d'ambiguité quant à leurs motivations, ni de conséquences géopolitiques déstabilisatrices. En se traduisant pas un appui militaire et financier constant à des régimes autoritaires et prédateurs, elles ne servent en tout cas nullement l'émergence de mouvements démocratiques et la consolidation de la société civile dans des pays où la grande majorité des habitants survit sous le seuil de pauvreté. L'adoption de régimes démocratiques n'est donc pas suffisante, à elle seule, pour garantir la paix. Une réflexion est nécessaire pour actualiser les principes démocratiques afin qu'ils servent de point d'appui pour diffuser la culture de la paix.

Aujourd'hui, les tensions internationales sont tangibles et elles tiennent à la fois à l'autoritarisme de certains dirigeants, largement imprévisibles et menaçants, mais aussi à l'intervention de forces armées issues de régimes démocratiques au nom même de la démocratie.

Comment se situer face à un président russe qui a annexé par la force plusieurs portions de territoires étrangers, la Crimée aux dépens de l'Ukraine, ou arraché à la Géorgie les soi-disant « républiques » autonomes d'Abkhasie et d'Ossétie du Sud-Alanie et qui poursuit son entreprise de démantèlement de l'Ukraine en finançant les groupes sécessionnistes dans l'Est du pays ?

Comment ne pas s'inquiéter de la montée en puissance de la Chine, dotée quasiment d'un président à vie, dont la pensée figure dans la constitution, et dont quelques « faits d'armes » sont, entre autres, l'embastillement de centaines de milliers d'Ouïgours et la décision de revenir sur la parole donnée aux citoyens hongkongais, au mépris de leur Loi fondamentale qui avait valeur de traité international ?

Inutile de rappeler que ces deux grandes puissances nucléaires expansionnistes sont « garantes » de la sécurité internationale en tant que membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, et disposent de ce fait d'un droit de veto.

Comment ne pas s'inquiéter d'un allié historique (et démocratique) qui renie systématiquement les uns après les autres tous les traités de désarmement au nom d' « America first », et dont l'agressivité vis-à-vis de la Chine, ellemême largement imprévisible, pourrait placer le monde face au risque terrible d'une nouvelle guerre ? Et que dire du président Erdogan, autre allié encombrant au sein-même de l'OTAN, dont l'autoritarisme s'applique à guerroyer sans cesse contre la minorité kurde et à annihiler progressivement tout mode d'expression démocratique en Turquie et à l'extérieur, à porter la guerre en Libye ou à s'octroyer des droits dans les eaux territoriales de ses voisins ? Quant à Jair Bolsonaro, son pendant sud-américain, comment l'empêchera-t-on de détruire l'écosystème amazonien, vital pour les peuples et le vivant qui l'habitent, mais tout aussi vital pour la vie sur terre ?

Face à des régimes ou dirigeants autoritaires qui menacent la paix intérieure de leur pays ou la paix mondiale, et face à des États qui prennent prétexte de la protection de la démocratie pour déclencher des intervention extérieures ou alimenter des conflits meurtriers, la première ligne de défense réside dans la lutte pour les droits de tous les humains à la sécurité et à l'égalité.

PROPOSITION 1.3 - Dans la recherche de la paix, soyons à la fois imaginatifs et réalistes !

Prenons le cas du conflit israélo-palestinien. Il ne paraît pas raisonnable de s'accrocher à la solution des deux États, ressassée depuis les accords d'Oslo, alors que les conditions ont radicalement changé du fait de la politique menée par Israël à Jérusalem et dans les Territoires occupés. Jérusalem est devenue de fait la capitale de l'État Hébreu, non seulement parce qu'elle a été déclarée capitale par Israël (et reconnue récemment par l'Amérique de Trump et par quelques rares alliés de cette dernière), mais parce que les gouvernements israéliens ont étouffé Jérusalem-Est, la partie peuplée majoritairement par les Palestiniens. Ils en ont en effet délogé ses habitants et ceinturé la ville d'immenses colonies qui rendent de moins en moins réaliste l'érection de cette fraction de la ville en capitale d'un État palestinien.

Et ce qui vaut pour Jérusalem est tout aussi manifeste pour la Cisjordanie. Est déjà très illusoire la délimitation en 3 zones, avec des degrés de responsabilité plus ou moins affirmés de l'Autorité Palestinienne, car en matière de sécurité, Israël intervient partout, en fonction de ses propres intérêts. Mais surtout, l'évolution spectaculaire de la colonisation a irrémédiablement transformé la Cisjordanie. Cette colonisation totalement illégale au regard du droit international et des multiples résolutions de l'ONU a longtemps été tolérée par les États-Unis, encouragée sous le mandat de Trump, dénoncée officiellement, mais sans effets par les États européens, d'autant que leur pratique est parfois bien différente avec par exemple la pénalisation en France du BDS (Boycott Desinvestisment Sanction). Le résultat est qu'aujourd'hui la Cisjordanie est une sorte d'archipel de terres palestiniennes, rongé par les colonies, les routes, le mur, en quelque sorte un bantoustan... De façon pragmatique et réaliste, il semble donc impossible de revenir maintenant aux frontières de 1967 et de créer un État à partir de ces lambeaux de terres.

Une alternative créative et pourtant adaptée à la situation actuelle pour être fondée sur la lutte pour l'égalité des droits entre les habitants de ce territoire situé entre la Méditerranée et le Jourdain, en vue d'un futur État laïc, dans l'idéal binational du type fédéré ou confédéré. A l'heure actuelle, les résistances seront probablement très vives du côté d'Israël. Mais, dans un État se voulant démocratique, il semblerait irrationnel de refuser l'égalité de traitement du point de vue des droits humains entre les habitants d'un même territoire. Et le principe d'une fédération ou d'une confédération permettrait de limiter les conséquences politiques et démographiques d'une telle solution.

PROPOSITION 1.4 - Assurer la paix avec le vivant et avec la planète

Les risques majeurs que font courir pour la survie de la planète l'anthropocène et la civilisation thermique rendent impératifs de prendre des mesures pour limiter le danger de l'extinction de masse du vivant, espèce humaine comprise. Comment se manifeste aujourd'hui cette « guerre », souvent inconsciente, des hommes contre le reste du vivant ? Prenons quelques exemples et tirons-en les conséquences pour l'homme lui-même.

La surpêche industrielle risque de dépeupler les océans en bouleversant la chaîne alimentaire de ce milieu et en nous privant à court terme de ressources alimentaires. La situation sera particulièrement dramatique pour de nombreux pays en voie de développement vivant de la pêche artisanale, en aggravant les migrations, déjà étroitement liées au dérèglement climatique. Ces migrations, dont l'instrumentalisation par certains courants politiques alimente les crispations sociales, ne vont pas améliorer la paix dans le monde...L'agriculture, de son côté, doit être définitivement débarrassée des pesticides et de la chimie, sous peine de déplorer sa propre perte et celle d'une part considérable du vivant ; la catastrophe est déjà bien visible...

La substitution aux forêts primaires de cultures industrielles en Amazonie, à Bornéo, à Sumatra, outre qu'elle nous prive de précieux poumons et d'un auxiliaire indispensable dans la lutte pour le climat, met en danger des populations humaines traditionnelles et de nombreuses espèces animales . Il faut pouvoir sanctionner les atteintes à la richesse naturelle en faisant délimiter au niveau international des périmètres forestiers et naturels où toute activité économique serait interdite, sans doute en échange d'un système de compensation qui permette l'indemnisation des États privés, de ce fait, d'une source de revenus. Dans les autres massifs forestiers, l'exploitation serait rigoureusement encadrée. Un traité international, à l'instar de ceux protégeant les pôles, serait garanti par l'instauration de l'écocide au sein de la Cour pénale internationale.

Même si l'apparition du covid 19 semble finalement plutôt due à une fuite dans un laboratoire du Wuhan, l'expérience très dure vécue par les humains en 2019-2020 avec la pandémie du COVID-19, nous aura-t-elle suffisamment ouvert les yeux sur une des possibles causes de cette catastrophe, à savoir le confinement toujours plus sévère des animaux non humains dont les zones d'habitat se contractent sans cesse sous la pression des humains du fait de l'urbanisation, de l'extractivisme, de l'agriculture industrielle ? D'où des risques toujours plus graves de zoonoses, risques aggravés par le commerce excessif dans certains pays de la viande d'animaux sauvages.

Après cette pandémie, tout particulièrement, dans le « monde d'après » , l'humanité serait fondée à envisager de faire enfin la paix avec les autres vivants, ce qui l'aiderait grandement à faire la paix avec elle-même. Il est temps de

comprendre plus généralement qu'il nous faut renoncer à la conception dépassée de l'homme « maître de la nature » et que les prouesses techniques elles-mêmes ne seraient rien sans les matières organiques et minérales qui lui ont été généreusement offertes par la planète et dont il a été abusé, au point, là encore, de compromettre l'avenir commun de l'humanité. Seule solution pérenne aujourd'hui : apprendre à s'en tenir aux ressources dont nous avons strictement besoin pour vivre, au lien de se comporter comme un virus ou un parasite de la planète.

PROPOSITION 1.5. - Redéfinir la paix comme bien commun de l'Humanité

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, la paix ne doit donc plus être considérée simplement comme l'état de nonguerre entre les États ou de suspension des conflits. Il s'agit ici d'un nouveau projet politique à engager pour repenser des institutions internationales garantes d'une société de paix. Il ne s'agit pas d'un simple projet juridique mais bien de la définition d'un nouvel horizon commun mondial sur lequel tous les humains peuvent se rejoindre. Cette nouvelle approche politique de la Paix nécessite d'admettre l'altérité universelle dans une société où les humains, organisés en communautés politiques différenciées, seraient tous également membres et responsables les uns envers les autres.

Aujourd'hui, les Etats gèrent leurs propres espaces humains, sociaux, économiques et géographiques de manière différenciée, ce qui est incompatible avec une véritable communauté mondiale.

Seule la solidarité universelle au sein de la communauté mondiale permettra de redéfinir ensemble nos biens communs, et de garantir qu'ils sont gérés au service de toutes les communautés et de leurs membres. C'est sur la recherche d'un consensus universellement partagé sur ce principe de biens communs comme fondement de la paix que pourra se forger une véritable démocratie mondiale respectueuse de la diversité culturelle sociale et environnementale de l'Humanité.

CHAPITRE 02 - ORGANISER UNE ARMÉE FAVORISANT LA PAIX

L'histoire des peuples et des nations nous montre combien peuvent peser les États impérialistes — aux plans militaire, économique, culturel... - dans l'organisation politique ou géopolitique régionale ou internationale. Se poser la question du poids militaire de ces États et donc du désarmement est essentiel si l'on souhaite voir évoluer toutes les sociétés quelles qu'elles soient vers une culture de la paix. Le désarmement souhaité nous interroge également sur l'interventionnisme des grandes puissances, affiché ou « sous-traité », et sur l'équilibre à trouver entre autodétermination des peuples d'une part et conscience et devoirs humanitaires d'autre part, notamment dans des situations de souffrance extrême des populations. Peut-on se situer de façon catégorique et systématique sur ces sujets et quelles seraient les implications pour la France ?

PROPOSITION 2.1 - La France doit se retirer en tant que Nation de tous les conflits en cours à l'étranger en dehors d'un mandat des Nations-Unies

Sur quelque sujet que ce soit, les relations internationales sont faites de négociations, de médiations, de concessions. Dans un cadre « régional » donné, les parties prenantes définissent des objectifs communs et cherchent à atteindre un point d'équilibre acceptable, permettant à chaque pays de rester « maître » chez lui, en vertu du principe de souveraineté. Il ne s'agit pas ici de chanter les louanges des nationalismes, mais de respecter le principe d'autodétermination des peuples, leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Pour respecter ce principe, la France doit se retirer des conflits pour lesquels elle n'a pas été mandatée par une résolution du conseil de sécurité de l'ONU, et notamment lorsqu'une situation politique locale instable peut permettre d'intervenir utilement par le biais de la médiation.

PROPOSITION 2.2.- La France doit quitter l'ensemble de ses bases militaires à l'étranger

La France doit désormais s'inscrire de préférence dans une démarche d'apaisement et de médiation. Il ne s'agit plus d'investir principalement dans les moyens militaires, mais dans le champ diplomatique en contribuant à y renouveler les pratiques

L'un des signes forts sera de quitter progressivement toutes les bases militaires stationnées à l'étranger et d'une façon générale de réduire la présence militaire à l'étranger, en commençant par les bases qui sont situées dans des pays soit en guerre (cas des Émirats Arabes Unis), soit peu démocratiques (Gabon). Dès que l'opération « Barkhane » (ou sa suite) aura pris fin, si tant est qu'il soit possible de pacifier totalement la zone, la France devra se retirer de tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception, peut-être du Sénégal, le plus démocratique d'entre eux (encore que l'actualité soir préoccupante dans ce pays aussi...) et à condition, naturellement que le pays le demande explicitement.

Il s'agit en l'occurrence de donner un signe en vue de participer à un changement de vision globale des relations géopolitiques. La France, en tant que grande puissance, peut contribuer à faire bouger les lignes.

PROPOSITION 2.3 - Exiger dans les délais les plus brefs l'arrêt de toute vente d'armes à d'autres pays

Le marché de l'armement est un business florissant, quel que soit le type d'arme utilisé. Cela va de l'arme de poing individuelle, dont la possession est autorisée et largement répandue dans certains pays comme les Etats-Unis, aux armées étatiques qui constituent le gros des investissements et les contrats les plus juteux.

Si la France veut contribuer à calmer le jeu, il faudrait qu'elle cesse d'adopter une posture totalement schizophrène naviguant entre « arme nucléaire incontournable » et « patrie des Droits de l'Homme ».

Pour évoluer vers un apaisement de la violence et des relations internationales, la France peut montrer la voie en avançant sur les points suivants :

- Arrêt du surarmement ;
- Arrêt du financement de la recherche notamment sur les supermissiles et sur l'homme augmenté, déshumanisé, « robocopisé »;
- Tracing renforcé et démocratiquement contrôlé sur l'ensemble de la chaîne logistique des marchés de l'armement
- Renégociation des contrats à l'export avec ses partenaires, en créant un échéancier de désescalade des investissements :
- Réorientation de cette industrie vers d'autres secteurs de production.

PROPOSITION 2.4 - Refuser la surenchère technologique dans l'industrie de l'armement

Le désarmement implique nécessairement de mettre fin à la surenchère technologique coûteuse et éthiquement condamnable dans le domaine de l'armement. Malheureusement, la France ne semble pas vouloir s'engager dans cette voie, un comité d'éthique au ministère des armées ayant récemment donné son feu vert à des recherches sur le « soldat augmenté ». Face aux États-Unis où l'on n'est pas depuis longtemps particulièrement sourcilleux sur les essais en tout genre sur les militaires de ce pays, à la Russie où Poutine, dès octobre 2017, annonçait dans un discours « l'avènement » d'un soldat « génétiquement modifié », ou encore de la Chine qui, sans surprise, mène probablement, dans la plus stricte opacité, des recherches du même ordre, la France estime ne pouvoir accepter aucun retard...Le « comité d'éthique » a donc rendu public un avis qui autoriserait la recherche sur le recours aux techniques dites « invasives » pour améliorer les performances physiques ou cognitives du corps humain. En clair, l'injection ou l'absorption de substances, les opérations chirurgicales ou encore l'intégration de puces sous la peau pouvant envoyer des informations à distance sur un théâtre de guerre. Même si, dans l'avis, des « lignes rouges » sont fixées, le principe de telles recherches est condamnable et la France doit y renoncer.

Une autre menace pour la paix réside dans l'avènement des « drones tueurs ». Après le succès des drones ciblant des présumés terroristes, largement utilisés déjà par les Américains pendant la présidence de Barack Obama, puis celui des drones armés, souvent employés « en essaim » par les Russes au Donbass et par les Turcs en Syrie et en Libye , après la vitrine commerciale offerte par les drones de fabrication turque, qui ont valu la victoire de l'armée azerbaïdjanaise face à l'Arménie et nous promettent une belle prolifération, l'heure viendra-t-elle des « SALA » (systèmes d'armes létales autonomes)?...

Cette combinaison de missiles, de munitions maraudeuses et de drones électronique dotés d'un algorithme d'intelligence artificielle leur permettant de cibler seuls des objectifs, parfois même à partir de l'exo-atmosphère, fait l'objet depuis 2014 d'un examen attentif et d'un rapport annuel de la part d'un groupe d'experts au niveau d'une convention sur certaines armes classiques...Mais comment pourront-ils, face à la désunion des États sur un tel sujet, arrêter les études déjà bien avancées des grandes puissances et nous éviter une espèce de conjonction de « guerre des étoiles »- ciel-terre-mer autonome ? Les citoyens éclairés de tous les pays doivent désormais s'unir pour soutenir l'interdiction d'un tel schéma mortifère.

PROPOSITION 2.5 - Programmer le désarmement nucléaire militaire de la France

Les 6 et 9 août 1945, il y a 75 ans, éclataient les bombes nucléaires américaines à Hiroshima et Nagasaki au Japon. Il aura fallu 75 ans pour que l'humanité prenne conscience de l'absurdité suicidaire que constituent l'utilisation, puis le déploiement d'un arsenal nucléaire menaçant l'ensemble de la planète. Il aura fallu que certains aient l'ambition et le courage de prendre à bras le corps le problème. A la suite du Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP/1968), mais seulement 50 ans plus tard, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) a été négocié au sein de l'Assemblée générales des Nations-Unies, adopté et enfin ratifié par plus de 50 États membres de l'ONU, ce qui lui a donné force de loi le 22 janvier 2021.

Désormais, les 9 États nucléaires, dont la France, et les 33 autres États qui bénéficient du parapluie nucléaire américain ou russe, ne pourront plus affirmer qu'ils respectent le droit international.

« La dissuasion nucléaire fait partie de notre histoire » avait dit haut et fort Emmanuel Macron, mais notre histoire doit-elle aujourd'hui s'écrire sur un plan d'égalité avec des régimes tels que la Corée du Nord, le Pakistan, l'Inde, pour ne citer qu'eux ?

La France ne peut se permettre à ce point d'être en porte-à-faux avec la communauté internationale et se doit désormais de montrer l'exemple en programmant le désarmement de son arsenal nucléaire.

La France doit ratifier le TIAN et en accepter à la fois les contraintes – interdiction de possession, fabrication, menace, financement... - et les obligations positives – élimination, vérification, coopération et assistance internationales ...

Pour cela, nous proposons de soutenir l'initiative citoyenne d'ICAN France pour obtenir l'abolition de l'arme nucléaire La session du Traité de Non Prolifération des armes nucléaires (TNP) qui était fixée au 27 avril 2020 a dû être reportée à une date qui reste indéterminée à ce jour. Pour les États dotés de l'arme nucléaire, ce peut être un précieux délai de réflexion, et surtout un temps de mobilisation des opinions en faveur du désarmement nucléaire. La cible que nous partagions était celle de la signature du Traité d'Interdiction de l'Arme Nucléaire (TIAN) adopté le 7

La cible que nous partagions était celle de la signature du Traité d'Interdiction de l'Arme Nucléaire (TIAN) adopté le 7 juillet 2017 et ouvert à la signature le 20 septembre de la même année. A ce jour, plus de 50 États l'ont ratifié21. Il est

21 54 Etats à ce jour (avril 2021)

donc devenu opposable et sa force juridique et morale s'en trouve considérablement accrue. Le traité offre la possibilité aux États nucléaires de procéder par étapes, a fortiori si une ONU réformée, dotée de pouvoirs nouveaux et d'une volonté politique n'étant plus bridée grâce à la suppression du droit de veto des membres permanents (qui s'identifient aux principaux États nucléaires), s'engageait fortement dans la démarche. En effet, ces États peuvent envisager de signer, en bénéficiant d'un délai pour ratifier le traité.

Pour notre part, notre gouvernement pourrait faire l'objet de pétitions citoyennes telles que celles conduites par ICAN France afin qu'il s'engage dans cette voie. ICAN France s'inscrit en effet dans la continuité des actions qui ont mené ICAN à une reconnaissance internationale via le Prix Nobel de la Paix 2017.

Rappelons que l'arme nucléaire représente elle aussi un coût astronomique pour notre pays. « La France en 2020 va dépenser la somme de 4,7 milliards d'euros pour... armer des sous-marins et des bombardiers avec des armes nucléaires. Les dépenses liées à la politique de dissuasion nucléaire n'ont cessé d'augmenter de manière substantielle depuis 2003. La Loi de Programmation Militaire (LPM) de 2019-2025, va percevoir pour la fabrication et l'entretien des armes nucléaires 20 milliards d'euros de plus que lors de la LPM de 2003-2008 ; soit une augmentation de 60 %. Ainsi, chaque année, une augmentation de plus ou moins un demi-milliard d'euro est prévue, ce qui permettra d'arriver à une dépense annuelle de 6 milliards vers 2023 » (ICAN France 30-04-2020). Il est temps, non seulement d'assurer la sécurité d'un monde sans la menace de l'arme nucléaire, mais aussi de mettre fin à ce gaspillage insensé.

Si, dans la situation de grandes incertitudes où se trouve le monde, avec d'assez nombreuses tensions et donc un sentiment de défiance, voire de peur vis-à-vis de telle ou telle grande puissance nucléaire, il peut paraître difficile de mobiliser l'opinion dans un pays comme la France en faveur d'un désarmement nucléaire unilatéral, démarche légitime en soi, il est sans doute plus aisé de préconiser la déclaration unilatérale, pouvant avoir valeur d'exemple, d'une signature du Traité d'interdiction de l'arme nucléaire, quitte à attendre les mouvements d'autres puissances pour engager le processus de ratification .

PROPOSITION 2.6 - Instituer le renoncement à la guerre

Comme l'avait dit Bertrand Russel : « Aucun des maux que l'on veut éviter par la guerre n'est un mal plus grand que la guerre elle-même »

Renoncer à la guerre est non seulement possible mais nécessaire.

Même si depuis quelques années, le Japon semble avoir oublié ses bonnes résolutions — contraintes et forcées - de l'après-guerre, les dispositions de l'article 9 de la constitution japonaise, votée le 3 novembre 1946, fait partie de ces décisions qui montrent la voie à suivre vers la Culture de la Paix. Le texte se suffit à lui-même pour exprimer catégoriquement la volonté d'en finir avec les compromis.

« Chapitre II. Renonciation à la guerre

Article 9. Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. »

Dans le même esprit, il est à noter qu'à ce jour vingt-deux pays dépourvus d'armée de métier²² n'ont eu à subir aucune attaque à partir du moment où ils ont renoncé à posséder une force militaire (cf. : Panama : dissolution de l'armée en 1990). Chacun d'eux s'inscrit dans un contexte régional constitué d'accords bi ou multipartites et participent ainsi tous à la pacification d'un territoire.

A l'instar du Japon et des pays évoqués plus haut, nous proposons :

- que la France s'appuie sur le Manifeste Normandie du Forum pour la paix dans le monde 2019, pour affirmer
 que la guerre n'est pas une fonction innée de la nature humaine; que nous devons faire en sorte que la guerre
 ne soit plus un horizon plausible et y renoncer graduellement; que l'expérience prouve que les systèmes de
 sécurité qui ne reposent pas sur des armes sont plus efficaces que ceux fondés sur l'utilisation potentielle de
 la force (cf Manifeste commun des quatre Prix Nobel de la paix présents à Caen)
- que la France inscrive la renonciation à la guerre dans sa propre législation.

La procédure prévoirait que l'exécutif associé à des représentants du Parlement en prenne l'initiative et définisse dès à présent les étapes de négociation interne et internationale permettant d'atteindre cet objectif. La mise en place d'une armée purement défensive constituerait une première étape dans ce processus.

L' Europe des vingt-sept resterait partie prenante des missions de l'ONU et chaque pays y prendrait sa juste part, de

22

26/43

54

façon équitable, en renforçant le rôle des Casques Bleus.

PROPOSITION 2.7 - Développer une armée défensive

Du fait que la France aura la volonté de ne plus participer à des opérations militaires à l'étranger (sauf rares exceptions en accord avec l'ONU) -voir proposition 2.1.1-, seule une armée défensive sera nécessaire.

La France contribuera à persuader les représentants de l'Union européenne que les vingt-sept pays bâtissent ensemble cette structure qu'il reste cependant à configurer qualitativement – quel type d'armement – et quantitativement - ressources humaines, niveau de financement... A ce sujet, développer une armée européenne permettra de diminuer le budget de la Défense de chaque pays dans de grandes proportions.

Cela sera aussi une manière de donner davantage de cohérence d'objectifs et d'unité à l'Union européenne entre ses membres et vis-à-vis des autres pays du monde.

L'ensemble de l'Union européenne serait à même de défendre solidairement les vingt-sept pays la composant, à l'exclusion de toute incursion en dehors de l'UE.

A titre d'exemple, un pays de taille modeste comme l'Irlande peut actuellement faire appel à +/- 8 500 hommes et femmes en service actif, 1 000 dans les forces aériennes et 10.000 dans l'Armée de réserve. Les fonctions des Forces irlandaises de Défense sont :

- Préparation de la défense de l'État contre une agression armée
- Assistance à la Police et la protection de la sécurité intérieure de l'État
- Maintien de la paix, de la gestion des crises et les opérations de secours humanitaire à l'appui de l'ONU.
- Surveillance de la pêche, conformément aux accords de l'Union européenne.
- Diverses missions de droit civil: la recherche et le sauvetage, la fourniture d'ambulance aérienne, garantie du transport aérien pour les ministres, l'assistance en cas de catastrophes naturelles et autres, maintien des services essentiels, et aide dans le traitement de la pollution par les hydrocarbures à mer.

L'Europe pourrait ainsi, à l'initiative de la France, devenir précurseure dans la promotion de la paix en établissant une armée défensive à l'échelle d'un continent.

ENCADRÉS CHAPITRE 02

[ENCADRE 1 - Liste des bases militaires françaises dans le monde et Effectif de militaires français à l'étranger en 2020]

<u>LIste des bases militaires françaises dans le monde</u>

Allemagne - État-major de la brigade franco-allemande, bataillon de commandement et de soutien, détachements de soutien à Müllheim; Centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique du Tigre à Fassberg, Djibouti, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis - Forces françaises aux Émirats arabes unis à Abou Dabi, Gabon, Sénégal

Effectif de militaires français à l'étranger en 2020

TOTAL GLOBAL = 11 190 HOMMES ET FEMMES

Forces temporaires - 5 700 hommes

Sahel : opération Barkhane : 5 100 hommes
 Irak et Syrie : opération Chammal : 600 hommes

Forces sous mandat international - 1 240 hommes

- ONU (Liban, dont opération Daman : 700 hommes / autres)
- OTAN (Pays baltes : 400 hommes)
- UE (140 hommes)

Forces de présence - 4 250 hommes

Allemagne: 500 hommes
 Côte d'Ivoire: 950 hommes
 Djibouti: 1 450 hommes

Émirats arabes unis : 650 hommes

Gabon : 350 hommesSénégal : 350 hommes

[ENCADRE 2 - Liste des États qui ne possèdent pas d'armée]

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste des pays qui ne possèdent pas d'armée

Andorre, Îles Cook, Costa Rica, Dominique, Grenade, Islande, Kiribati, Liechtenstein, Îles Marshall, Maurice, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Niue, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Salomon, Tuvalu, Vanuatu

En 2010, une trentaine d'États souverains peuvent être considérés comme ne possédant pas d'armée. La plupart de ces pays sont de petite taille et ont des populations n'excédant pas les 500 000 habitants. De fait, ils disposent soit d'un accord de défense avec un pays tiers qui précise que c'est l'armée d'un autre pays qui doit assurer sa défense en cas de nécessité (l', membre de l'OTAN, les Palaos ou les Etas fédérés de Micronésie ont des accords de défense avec les Etats-Unis), soit de petites forces paramilitaires (Maurice possède une force spéciale de 1 500 hommes). Tous ces pays possèdent en revanche des forces de police ou des forces paramilitaires comme des gardes-côtes. Le Costa-Rica et le Panama sont les deux pays les plus peuplés de cette liste, avec chacun plus de 4 millions d'habitants.

CHAPITRE 03 - REPENSER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR UNE NOUVELLE GOU-VERNANCE MONDIALE

Malgré de nombreuses tentatives, les projets successifs de réforme de l'ONU ont tous échoué23. Son Conseil de sécurité, où quelques cinq grands États disposent du droit de veto, reste bien évidemment la principale source de cette impuissance à empêcher les conflits, mais également toute tentative de réforme de l'institution.

Dans cet espace désormais « mondialisé » l'avenir d'une telle organisation ne peut se concevoir sans un consensus universel à définir autour d'un intérêt commun à l'Humanité, et en priorité le respect des droits humains. C'est sur ce constat que pourraient être reformées les institutions internationales en repensant et élargissant un droit international plus adapté à la mondialisation.

Cela suppose une prise en compte d'une véritable protection des humains, non plus exclusivement considérés comme citoyens d'États-nations, mais comme habitants d'une même planète. C'est la condition incontournable pour permettre des relations apaisées entre les peuples, les individus et les groupes qui la composent.

PROPOSITION 3.1 - Engager en priorité une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU

Avec le Secrétaire général, le Conseil de Sécurité est l'un des deux organes exécutifs de l'organisation. Mais il s'est retrouvé progressivement paralysé par l'exercice du droit de veto.

Il est donc urgent d'en finir avec ce droit de veto réservé aux cinq membres permanents. La nécessité de l'unanimité a conduit à paralyser toutes les tentatives de paix. Cette situation est d'autant plus condamnable que les Etats actuellement membres du Conseil de sécurité sont par ailleurs les premiers producteurs d'armes, se refusant à ratifier les divers traités adoptés sur la limitation du commerce des armes de toute nature.

Il y a donc lieu de procéder aux évolutions suivantes du fonctionnement du Conseil de sécurité de l'ONU :

- supprimer le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité
- élargir le Conseil de sécurité à de nouveaux membres, sans privilège d'aucune sorte

PROPOSITION 3.2. - Face au Secrétaire général et au Conseil de Sécurité, il est nécessaire de créer un Conseil des Droits Humains, représentatif des Peuples et des citoyens, chargé de la défense des droits humains auprès de l'Assemblée générale

Nombreux sont les textes, traités et déclarations qui ont été soigneusement élaborés en vertu des principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme. Mais l'ONU échoue le plus souvent à leur mise en œuvre et à réaliser ces objectifs. En effet, conçue sur la base d'une conception occidentale de la souveraineté nationale des États comme norme supérieure d'organisation entre les peuples, l'ONU est aujourd'hui impuissante à dépasser les contractions inhérentes aux intérêts de ces États et surtout de leurs représentants (cf. Trump décidant le retrait des USA de l'accord de Paris). De même, l'assemblée générale fonctionne selon le modèle exclusif d'État-nation auquel tous les mouvements de libération des peuples lors de la décolonisation au XXe siècle ont dû se plier pour obtenir leur reconnaissance comme interlocuteurs légitimes.

Pour garantir le caractère démocratique d'une organisation politique mondiale réformée et des procédures d'élaboration de nouvelles normes et réglementations, il est nécessaire de reconsidérer les droits de tous les peuples et citoyens du monde dans un cadre global, politique et environnemental.

La nécessité d'une telle réforme a été reconnue récemment par le secrétaire général de l'ONU lui-même, Antonio Guttierez, répondant à un assemblée de plus de 600 jeunes dans le cadre des Conversations #ONU75 organisées autour du 75e anniversaire de l'ONU à Genève le 25 février 2020 (Source : ONU-info) :

« Nous devons être humbles, reconnaître nos échecs et être en mesure de comprendre que nous devons donner la parole à « nous, les peuples » que nous sommes censés représenter comme ONU. Nous avons beaucoup de choses à

23 les propositions issues des différents rapports présentés à l'Assemblée générale à sa session de 2005 dans le cadre de la tentative de réformes initiée par Kofi Annan.

changer pour pouvoir répondre, abandonner le statu quo ou l'arrogance du « nous savons tout ». (...) Nous devons nous adapter (...) donner aux gens une très forte influence sur ce que nous faisons. C'est le début d'une nouvelle dynamique de relations entre l'ONU et « nous, les peuples » et cette relation pourra façonner un nouveau type de multilatéralisme inclusif, dans lequel non seulement les Gouvernements, mais aussi la société civile, le monde universitaire et les communautés locales ont la parole et ont une influence. Si nous sommes capables de le faire, ce sera un grand changement. »

Si le concept de souveraineté nationale prévaut pour les membres de l'Assemblée générale, ce Conseil assurera la reconnaissance, au-delà des États, de ces différentes communautés humaines, et pourrait remplacer la commission des droits de l'Homme de l'ONU qui a montré ses limites.

Le Conseil du Droit des peuples et droits humains serait ainsi composé :

- de membres issus de représentants d'ONG à vocation internationale ou nationale représentatives élus par l'Assemblée générale (à concurrence de 200 noms sur une liste représentative proposés par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme et la réunion des prix Nobel)
- de représentants de peuples dit « minoritaires » dans les États. Aux siècles précédents, la conception de l'Étatnation a d'abord fonctionné comme une machine d'humiliation, de soumission et de répression de ces peuples à qui a été (et parfois encore) refusé la reconnaissance et le statut. Ces peuples minoritaires ont une chance très limitée d'accéder et participer au gouvernement de leur État, étant même encore objet de persécutions. La liste est longue de ceux dont l'UNESCO ou le HCR restent seuls à assurer la survie humaine et culturelle: Palestiniens, Kurdes, Touaregs, Ouïgours, Royhingas, Coptes d'Égypte... La situation est encore plus dramatique pour ceux que l'Histoire définit désormais comme « Peuples premiers » Aborigènes australiens, Indiens d'Amérique, communautés encore parfois isolées mais toujours en survie, en Asie ou en Océanie. Cela suppose d'engager un débat sur l'identification de ces communautés et de leurs représentants légitimes à y siéger.

Ce conseil pourrait saisir, à la majorité de ses voix, l'Assemblée générale d'une proposition d'action si elle est en séance. Dans les cas d'urgence, il pourrait également saisir le Secrétaire général qui pourra alors se retourner vers le conseil de sécurité ou la Cour pénale internationale. Le conseil pourrait également être saisi par les autres instances de l'Assemblée générale.

Si les actions engagées suite aux saisines du Conseil n'obtenaient pas les résultats à la hauteur des violations des droits en cause, l'Assemblée générale pourrait alors adresser de nouvelles recommandations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité.

PROPOSITION 3.3. - Faire évoluer le droit international vers un droit de la Paix par des institutions judiciaires internationales renforcées

Le droit international n'est jamais donné, mais construit.

Si l'Utopie défini une société plus juste, égalité, paix et justice peuvent intégrer la construction de nouvelles institutions judiciaires à portée universelle et la définition d'une citoyenneté universelle.

Monique CHEMILLIER GENDREAU

Le droit international reste peu efficace pour garantir le respect des droits humains et la protection des populations civiles. L'actuel conseil des droits de l'Homme de l'ONU - dont les membres sont élus parmi les États - n'a pas de pouvoir judiciaire et de sanction pour les auteurs de violations. L'ONG United Nations Watch dénonce régulièrement le fait que les pays violant les droits de l'homme utilisent ce conseil pour masquer justement leurs atteintes aux droits de l'Homme²⁴. De même, le pacte pour les droits civils, le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels et les autres cours internationales ont également des portées très limitées. Dans ce contexte, les réformes suivantes pourraient être menées.

3.3.1 Une compétence universelle attribuée à la Cour pénale internationale, que les États y aient adhéré ou non, qu'ils aient voulu ou non mettre des conditions à leur adhésion

La CPI doit pouvoir être saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui se perpétuent encore

24 En septembre 2015, l'Arabie Saoudite devient la représentante du groupe Asie du Conseil des droits de l'Homme. En octobre 2020, elle est candidate à un siège au conseil (siège obtenu finalement par la Chine). Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a lui-même énoncé « une politisation qui fait une ombre sur la réputation du système des Nations Unies dans son ensemble ».

des crimes de guerre et des génocides en Syrie, Birmanie, Tchétchénie, Brésil... Ainsi, dans le conflit israélopalestinien, les principaux organes politiques des Nations Unies ont à plusieurs reprises échoué à faire
appliquer leur propre corpus de résolutions sur l'occupation israélienne, malgré les violations constantes des
droits de l'Homme persistant jusqu'à une situation d'apartheid, ou les actions d'Israël à Gaza en 2014. Une
décision récente offre enfin un espoir : la 5 février 2012 la chambre préliminaire de la CPI a décidé à la
majorité que la compétence territoriale de la Cour dans la situation en Palestine « s'étend aux territoires
occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est »25.

Cette reconnaissance d'une compétence universelle des tribunaux internationaux est - quand n'existent pas des instances régionales telles que la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - la seule condition, avec des pouvoirs qui seraient reconnus à une assemblée des peuples et un Conseil des droits humains dont nous proposons la création, pour que partout et en toutes circonstances, les droits de l'homme soient respectés dans une culture de paix.

3.3.2. La reconnaissance du crime d'écocide à la Cour pénale, les droits du vivants et de la planète étant consubstantiel aux droits humains

3.3.2. La reconnaissance d'un citoyenneté universelle visant à s'imposer comme norme supérieure de l'identité des citoyens

La construction d'une citoyenneté universelle est en phase avec un monde désormais ouvert et pluriel. Cette référence à une identité commune s'opposant à des identités en rivalité permettra de se dégager des tentations identitaires radicales.

^{25 «} c'est un pas important dans la quête de justice et de responsabilité concernant l'occupation inexplicable, depuis 53 ans, de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza », Michael Lynk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés, in ONU info, 9 février 2021

CHAPITRE 04 – PROTEGER LES ENFANTS DE LA VIOLENCE ET PROMOUVOIR UNE EDUCA-TION QUI SOIT FACTEUR DE PAIX

L'éducation est un puissant et irremplaçable facteur de paix. En tant que lieux où se fait la socialisation de manière privilégiée, la famille et l'école sont les lieux où doivent s'apprendre le respect de l'autre, de son égale dignité, la tolérance, le dépassement des préjugés, le sens du collectif... L'éducation doit donc être conçue comme une source d'épanouissement de l'enfant et de transmission de la culture de la paix. Ainsi, l'éducation est un élément essentiel des droits de l'enfant et tout État doit à ses enfants une instruction de qualité et la protection contre toute forme de violence.

PROPOSITION 4.1. Promouvoir une éducation facteur de paix dans tous les pays du monde

L'éducation, en tant que telle, n'est ni pacifiste ni belliciste. L'école sous le régime nazi ou dans la France de Vichy ne portait pas la même idéologie que l'école allemande ou française du 21e siècle. C'est justement parce que la scolarité obligatoire a un effet de formation des consciences si massif sur une génération que le contenu des programmes et les méthodes employées doivent être élaborés avec, comme objectif, la diffusion d'une culture de la paix et d'un idéal de coexistence pacifiste de tous les vivants.

Pour promouvoir une éducation facteur de paix dans tous les pays du monde, il importe de résoudre la question du financement, par exemple en revalorisant le taux d'imposition des multinationales et des milliardaires, ainsi que le propose notamment Thomas Piketty. Si les multinationales étaient imposées à un taux uniforme dans tous les pays de l'OCDE ou du G20, une partie majoritaire du différentiel ainsi regagné entre le taux pratiqué, qui peut être même inexistant dans certains paradis fiscaux, et le taux retenu au niveau mondial, pourrait être affecté à l'UNICEF pour les besoins de l'éducation dans le monde. L'imposition des milliardaires à un taux à définir, pourrait également abonder les crédits dont disposera l'UNICEF. Naturellement, l'organisation saura veiller au respect de principes qui lui sont chers, et en particulier l'égalité entre les filles et les garçons, avec une priorité à la scolarité mixte...

PROPOSITION 4.2. Refuser la maltraitance contre les enfants déplacés

La même exigence s'impose, de la part des pays riches, pour prendre sérieusement en charge l'éducation des enfants dans les camps de réfugiés, surtout dans les pays qui ont déjà difficilement les moyens d'offrir une éducation de qualité à leurs propres habitants, par exemple le Bangladesh pour les enfants des Rohingas ou le Liban pour les petits Syriens. Des ONG font l'impossible, mais les moyens manquent toujours...Il est indispensable que la solidarité internationale au sein de l'UNESCO permette de faire face à

ces besoins prioritaires, grâce, aussi, à ces ressources évoquées ci-dessus.

Tant que l'Europe continuera à financer des centres de rétention pour étrangers à ses marges (« Hot Spots »), il lui appartiendra aussi de financer une éducation de qualité aux enfants, accompagnés ou non, enfermés dans ces camps . Qu'il s'agisse d'un financement venant des États membres taxés pour leur refus d'admettre des réfugiés demandeurs d'asile sur leur territoire ou d'autres ressources, l'Union Européenne a largement les moyens de faire face à ses obligations, à défaut d'abolir ces camps d'internement.

Au sein même des démocraties, les Etats ont les moyens et l'ardente obligation d'apporter un accueil digne de ce nom, et donc une éducation de qualité, aux enfants étrangers non accompagnés. Certains de ces enfants vivent une errance inacceptable, à laquelle souvent ils n'ont d'autre moyen d'échapper que dans la délinquance ou parfois même la prostitution.

Le choix inadmissible du gouvernement français refusant de rapatrier l'ensemble des enfants des familles de jihadistes détenues dans les camps au Kurdistan irakien illustre la violence institutionnelle dont est capable notre pays à l'égard des enfants, avec les risques sociaux et sécuritaires qui accompagnent cette faute morale de refus d'assistance.

PROPOSITION 4.3. Saisir la CPI sur la question des enfants soldats

La dernière situation qui mérite d'être évoquée est celle des enfants qui sont embrigadés dans des guerres comme enfants soldats. Dans tous ces cas, la CPI devrait pouvoir être saisie par le Conseil des droits humains dont nous avons proposé la création. Ces enfants, ensuite, devraient être pris en charge pour bénéficier des soins et de l'éducation auxquels ils ont droit. Là encore, la solidarité internationale doit jouer, d'autant que les pays développés ne sont pas exempts d'une très lourde responsabilité .

PROPOSITION 4.4. Mettre fin à l'exploitation économique des enfants

La question de l'exploitation économique des enfants impose également une action concertée, notamment pour défendre les enfants qui travaillent dans l'économie informelle, dans la récupération des matières premières issues des monceaux de déchets de l'industrie électrique et électronique, évalués à plus de 53 millions de tonnes par an, dont seulement 17% sont traitées. Ces déchets sont très dangereux pour la santé des enfants, dont on considère que plus de 18 millions d'entre eux sont employés dans ce secteur, sur les 160 millions victimes du travail forcé au total. Victimes de notre mode de vie et du maintien des inégalités économiques dans le monde, ces enfants subissent une maltraitance structurelle qui ne prendra fin qu'avec la participation active des citoyens des pays riches dont les poubelles se déversent sur d'autres continents.

PROPOSITION 4.5. Interdire toute forme de violence éducative ordinaire

Quel que soit le pays, au Nord comme au Sud, les mineurs juridiques sont largement considérés comme des êtres humains subalternes contre lesquels l'emploi de menaces, chantages, humiliations et violences de toutes sortes est considéré comme légitime dans un but éducatif. Mais il est désormais reconnu que l'usage de la « violence éducative ordinaire » a des répercussions négatives durables à l'âge adulte, et devrait dès lors être combattu. La notion de « violence éducative ordinaire » est finalement une mise en lumière de la domination adulte en général, omniprésente, dont peu de personnes ont conscience. La domination adulte, comme les autres dominations – masculine, de classe, raciste et coloniale, sur le vivant et la nature, etc. – s'exerce, selon les cas, par la contrainte, l'appropriation, la subordination, la privation de droits, la violence, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou symbolique. Elle est à la fois la condition et le résultat des autres formes de domination, notamment par l'intégration des rapports de force dès le plus jeune âge.

Une profonde refonte des rapports entre adultes et enfants, l'élaboration de structures permettant la prise de parole des enfants, le développement de nouveaux droits garantis aux enfants dans leurs relations avec les institutions, sont donc un préalable indispensable à la diffusion d'une culture de la paix dès le plus jeune âge.

CHAPITRE 05 - L'ECONOMIE AU SERVICE DU VIVANT

L'économie actuelle, libérale capitaliste, est structurellement un grand facteur de conflits sur toute la planète tant par l'appauvrissement des ressources, des inégalités de revenus, de patrimoine. Les nations s'affrontent pour les biens à accumuler, alors que d'autres sont en économie de survie. La répartition des richesses parmi les pays reste profondément inégale, favorisant très nettement les pays du Nord. C'est ainsi que 20 % de la population mondiale détient 80 % des richesses, tandis que la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour. (4) Les différences entre les économies nationales du Nord entraînent des rapports de force, et une spécialisation forcée de l'économie des plus faibles. Nos priorités doivent aller dans le sens de contribuer à satisfaire les besoins de base, à lutter contre les inégalités et établir l'égalité dans le respect de la nature pour ne pas épuiser les ressources. Nous devons également promouvoir un développement économique et social basé sur la coopération et la solidarité à l'opposé de la recherche du profit exclusivement individuel. Il faut enfin, au niveau mondial, réorganiser l'économie pour partager équitablement les biens et ne pas oublier la question sociale. Ces priorités iront dans le sens de construire la paix entre les bumains.

PROPOSITION 5.1 – Refonder notre modèle économique sur de nouvelles bases

Nous devons déterminer ensemble nos priorités et nos besoins de base pour construire une culture de paix ce qui implique de bannir l'unique recherche de profits dans les activités humaines.

Le système mondial actuel est en effet porteur d'inégalités économiques. Non seulement le nombre de personnes souffrant de malnutrition n'a pas diminué, il a même augmenté récemment- mais les écarts de revenus et de patrimoine ont sans cesse progressé. Une petite partie de la population mondiale capte une grande part des revenus et possède des fortunes considérables

Nous voulons que les inégalités économiques diminuent fortement afin que les facteurs de guerre et de violence soient largement atténués pour enfin disparaître.

Le système mondial « fabrique » de l'inégalité ; à ce sujet on pourrait aussi dire que les efforts méritoires de beaucoup d'ONG sont amoindris et même parfois annihilés du fait que le système économique broie leurs efforts. Ainsi, il ne sert à rien de prétendre aider le développement de l'agriculture en Afrique si les paysans africains se trouvent incapables de vendre leurs produits à un prix raisonnable du fait que les mêmes produits d'importation d'Europe et d'Amérique arrivent à des prix très inférieurs dans leur propre pays.

Promouvoir un développement économique et social basé sur la coopération et la solidarité est à l'opposé de la recherche du profit exclusivement individuel.

Il conviendrait de fixer le cadre des objectifs généraux sans imposer une solution unique à tous, et que les instances de prise de décision soient consensuelles et adaptées aux contextes locaux.

Il faudrait, pour nos sociétés et pour la démocratie, sortir d'un modèle fondé sur la recherche du profit, au détriment de l'humain. Ce modèle basé sur une économie lucrative approfondit les inégalités, augmente la précarité, et détruit les rapports sociaux.

L'actuelle pandémie virale imprévue a rendu plus visibles les carences et difficultés du modèle économique actuel et nous donne l'occasion de réfléchir, pour concevoir un autre monde possible pour contribuer ensemble à construire une nouvelle organisation économique. Mais surtout cette pandémie nous a montré l'importance du domaine vital de la santé ainsi que de la crise aussi urgente du climat.

La mondialisation aggrave même la situation lorsqu'elle dissocie, par exemple, les droits économiques, déjà globalisés, des droits sociaux qui relèvent des États, eux-mêmes affaiblis par les contraintes qu'imposent les marchés financiers.

Déconstruire le modèle économique existant pour construire le monde d'après, avec le souci de mettre l'humain au centre est une des préoccupations. Cette prise de conscience se traduit en propositions diverses de la société civile qui pourraient résoudre les multiples situations de crise.

La sortie de la recherche du profit individuel vers la revalorisation des communs, du collectif, du social et de la solidarité conduit à la coopération et éloigne les antagonismes, les oppositions, les rivalités, échelon nécessaire pour la construction d'une culture de paix.

Une fois le constat fait que la santé, l'éducation, l'alimentation, le logement, la recherche, sont des biens communs fondamentaux et non pas des biens marchands, il convient vraiment de déconstruire le modèle économique existant pour construire le monde d'après, avec le souci de mettre l'humain au centre est une des nos préoccupations.

PROPOSITION 5.2 - Penser global et agir local en mettant en place le commerce de la paix

Nous ne pouvons pas retenir le commerce libéral, le libre échange, la concurrence « libre et non faussée », le néo-libéralisme, comme des manières de fonctionner équitables et respectueuses des personnes et de la planète. Les dérives sont trop nombreuses et importantes. Nous devons nous tourner vers d'autres modèles économiques qui incluent notamment le développement de l'ESS (économie Sociale et Solidaire) et l'économie circulaire. Un changement de cap est nécessaire car le modèle actuel se montre indifférent au présent et au futur de la société. Ce changement s'impose pour garantir un vivre ensemble démocratique dans la paix et la solidarité. Nous proposons de développer le secteur de l'économie sociale et solidaire et de mettre en pratique une démocratie réelle avec la participation de tous aux décisions. La sortie de la recherche du profit individuel passe par la revalorisation du collectif, du social et de la solidarité. Enfin, la gestion collective des communs (eau, énergies, logement, transports, industrie pharmaceutique, santé, éducation, forêts, etc.) occupe une première place dans nos propositions.

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques

Un nouveau modèle économique qui consiste à produire des biens et des services de manière durable qui cherche à limiter le gaspillage et la consommation inutile, à optimiser l'utilisation des matières et des énergies, est appelé économie circulaire. Faute de définition officielle celle des Nations Unies est la plus souvent admise : il s'agit d'un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et du développement économique. Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur son environnement tout en permettant le bien-être des individus.

A titre d'exemple nous pouvons citer au niveau de la production le cas de produits qui sont réalisés selon les principes d'échange de ressources entre les entreprises, ou selon le principe de la fonctionnalité : on vend un service qui permet d'utiliser un bien plutôt que de vendre le bien lui-même. C'est le cas d'un groupe d'appartements qui est vendu avec un espace commun pour les machines à laver le linge et non pas proposer une machine pour chaque appartement.

Au niveau de la consommation c'est la consommation responsable qui est encouragée : ce qui allonge la durée des produits par la réparation ou par leur réutilisation; c'est le cas aussi du marché des vêtements d'occasion, des vélos d'occasion et d'ateliers de réparation.

Au niveau des déchets, un cas très connu est celui d'une fabrique des brosses à dents qui utilise pour faire les manches, des déchets qui proviennent d'autres industries plastiques. Dans le secteur alimentaire, la réutilisation des déchets pour nourrir les animaux offre de réelles perspectives.

CHAPITRE 06 - RÉAFFIRMER LA PRIORITÉ DONNÉE AUX MÉTHODES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS

Autant il y a une trentaine d'années avions-nous alors le sentiment de participer au défrichage et à l'élaboration des approches que l'on pourrait qualifier « d'émotionnelles », autant aujourd'hui leur traitement s'est tout à la fois diversifié, approfondi et organisé.

Comme l'écrit Thomas d'Ansembourg, « La paix est une science » et il existe à ce jour de très nombreux « outils » permettant d'améliorer la connaissance de soi et de mieux appréhender la relation aux autres, qu'il s'agisse de la Communication Non Violente, de la Pleine Conscience, de la méditation, etc.

Les recherches en neurosciences et en psychologie y participent fortement et ouvrent année après année de nouvelles pistes participant à la compréhension du fonctionnement de notre cerveau et de la gestion de nos émotions. Il s'agit donc aujourd'hui de solliciter des savoirs qui jusqu'à présent ont pu paraître éloignés de la réflexion portant sur la culture de la paix et d'en révéler toute la richesse et les dimensions opérationnelles.

PROPOSITION 6.1 - Développer des connaissances pluridisciplinaires en terme de médiation, de négociation inclusive ou de coopération

« La violence explose quand on ne sait pas se comprendre ni se faire comprendre » 26. La question de la communication entre les individus est au cœur de la problématique de la culture de la paix. Passé le cap du premier contact visuel ou verbal entre individus, en espérant qu'il ne soit pas rédhibitoire, il s'agit d'analyser comment s'organisent ces échanges et quels en sont les éléments structurants.

Les études portant sur la relation dominant-dominé, fort-faible, sur l'ordre patriarcal ou la hiérarchie de genre, permettent de faire évoluer les modèles culturels historiques.

La littérature existant sur les relations entre individus et sur les relations sociales trouvent aujourd'hui des prolongements et de nouvelles pistes de réflexion s'appuyant sur la recherche et les applications technologiques dans le domaine des neurosciences.

Nous en savons chaque jour davantage sur le fonctionnement physiologique de notre cerveau au point que certains psychiatres et psychologues s'interrogent même parfois sur la raison d'être de leur activité à terme. Cela étant, lorsque la violence de l'actualité saute aux yeux et qu'elle nous oblige à nous réinterroger sur ses sources et sur ses modes d'expression - le massacre de la rédaction de Charlie, celui du Bataclan... - certains chercheurs, en sciences humaines cette fois, se reposent aussi des questions fondamentales sur les moyens à mettre en œuvre pour en sortir et éviter des drames à répétition. Toutes ces recherches ont un champ d'exploration international et pluridisciplinaire. Il faut aller fouiller ce qui se passe chez les autres, dans les cultures orientales notamment, éviter tout a priori, adopter en fait le b.a.ba de la démarche scientifique.

En nous appuyant ci-dessous sur quelques sources exemplaires de la démarche à adopter, nous proposons en synthèse de :

- Remplacer la relation dominant-dominé par des approches coopératives 27
- Traduire les apports en neurosciences en termes de relations sociales 28 et 29
- 26 Th. d'Ansembourg « La paix, ça s'apprend! »
- 27 Manuel de pratique Smile Keepers
- 28 Le film L'Odyssée de l'empathie
- 29 / https://www.paris-iea.fr/fr/evenements/neurosciences-de-la-violence-et-des-valeurs *

*Table ronde organisée dans le cadre du programme "Cerveau, culture et société" de l'IEA de Paris, pour la Semaine du cerveau 2021.

Que se passe-t-il dans le cerveau des gens ordinaires lorsqu'ils deviennent des meurtriers de masse? Comment la recherche sur le cerveau peut-elle contribuer à la compréhension des processus qui conduisent à l'anéantissement de nos semblables ? Comment les progrès impressionnants des neurosciences peuvent-ils enrichir nos connaissances ? Un dialogue entre les chercheurs en sciences humaines, en sciences sociales et en neurosciences peut-il nous aider à comprendre et, espérons-le, à prévenir les processus qui conduisent à une violence extrême?

Afin d'étudier ces questions, le programme "Cerveau, culture et société" de l'Institut d'études avancées de Paris a organisé trois colloques internationaux entre 2015 et 2018 pour discuter de leurs recherches sur la violence et les phénomènes de groupe, et favoriser une approche multidisciplinaire du problème du "mal". Les résultats de ces trois conférences se trouvent dans le livre "The Brains that pull the Triggers" publié par Odile Jacob - Paris/New York a paraître début 2021. Ses principales conclusions seront présentées lors de la table ronde, du 18 mars 2021.

- Investir et communiquer sur les travaux encore peu nombreux réalisés sur « La sortie de la Violence » ex.:
 Panel International sur la Sortie de la Violence / Heidelberger Institut für Internationale Konfliktforshung 30
- Utiliser de nouveaux indicateurs comme grille de lecture du monde, comme le niveau de développement humain, l'indice de fragilité des États;
- Faire de la spiritualité orientale le sujet de recherches occidentales31

Même si l'expérience de la Communauté de Sant'Egidio, intervenue notamment pour le règlement des guerres civiles en Algérie, au Guatemala, au Mozambique ou au Kosovo, ne constitue pas l'approche la plus récente en terme de médiation, et a rencontré ses limites - en Algérie, cinq nouvelles années noires de guerre civile ont succédé à l'élaboration de la plate-forme de Rome - l'esprit et la méthode développés dans la « plate-forme de Sant'Egidio » , produit des négociations entre les acteurs algériens, reste - même rejetée alors par le régime algérien - un modèle pour de futurs développements dans la recherche de la paix.

PROPOSITION 6.2 - Étudier les dynamiques complexes de confiance et de défiance

Chacun d'entre nous peut être amené.e à faire l'exercice du classement de son échelle de valeurs. Dans une sorte de côte argus32, selon les uns et les autres et selon les saisons, il sera de bon ton de parler d'amour, d'humanité, de fraternité, de compassion, de solidarité mais aussi de courage, d'ambition, de respect, de persévérance... Chacun.e fait son marché, rien n'est vraiment pérenne, nous sommes toujours sous influence des événements et il faut avoir actuellement une bonne dose de souplesse pour s'adapter à un contexte extrêmement mouvant.

La défiance et la crainte de l'Autre, a priori, entraînent au mieux une prise de distance prudente mais dans bien des cas génèrent à terme, des tensions, des conflits et de la violence à venir. Et nous ne pouvons que constater qu'aujourd'hui, la « valeur confiance » est actuellement sacrément mise à mal.

Sur quoi ou sur qui pouvons-nous nous appuyer pour conserver ou retrouver nos marques ?

La puissance conjuguée des grands médias et des réseaux sociaux fait le jeu trouble des complotistes et « fakenewsers » de tous poils. Ces entités semblent réunies pour détruire en chacun de nous des liens qu'il nous faudrait pourtant bien tisser ou maintenir dans des sociétés à la fois globalisées et de plus en plus individualistes. Certains voudraient ainsi nous faire croire que la notion de valeur scientifique n'est qu'une vue de l'esprit, que chacun.e doit se sentir libre d'exprimer, voire d'asséner ses propres vérités aux yeux du monde entier indépendamment, donc, de toute démarche scientifique ou de confrontation au réel.

Aujourd'hui, qui faut-il croire, que faut-il penser, en qui et en quoi pouvons-nous avoir confiance ?

Edgar Morin peut sans doute nous aider à y voir plus clair quand il nous rappelle que³³: « L'éducation doit se vouer à la détection des sources d'erreurs, d'illusions et d'aveuglements » et que « La rationalité est le meilleur garde-fou contre l'erreur et l'illusion ... (Elle) doit demeurer ouverte à ce qui la conteste, sinon elle se referme en doctrine et devient rationalisation... La vraie rationalité... dialogue avec un réel qui lui résiste... (et) opère une navette incessante entre l'instance logique et l'instance empirique »

Être ouvert au monde implique évidemment de douter, notamment lorsque le doute s'inscrit dans des réflexions et des hypothèses scientifiques, mais dès lors que des faits ont été établis, mesurés, validés et reconnus, c'est le principe absolu de la liberté académique qui doit prendre le relais, et non la suspicion complotiste.

<u>Nota</u>: nous pouvons également intégrer dans la réflexion, la production et le traitement de l'image à travers la filmographie de Rithy Pan, survivant et cinéaste du génocide cambodgien.

« Après « S21, la machine de mort khmère rouge » (2003), « L'image manquante » (2013) et « Les tombeaux sans noms (2018), « Irradiés » (2020) élargit le champ de sa réflexion sur un siècle qui a vu l'ingéniosité de l'homme servir de manière répétée le projet suicidaire de notre humanité, de Verdun à Phnom Penh, en passant par Auschwitz, Hiroshima et Nagasaki dont les survivants... sont...les messagers d'un désastre toujours recommencé. » - cf Télérama 3711 du 24/02/21 -.

- 30 Institut Heidelberg pour la Recherche sur la question des Conflits
- 31 Mind & Life Institute
- 32 Paul Clavier « La cote argus des valeurs morales » Presses de la Renaissance 2007
- 33 Edgar Morin : « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur ch.1er « Les cécités de la connaissance : l'erreur et l'illusion ».

Comme le propose la Global History of Unesco Project l'histoire du monde doit pouvoir ainsi être accessible à tou.te.s et chaque citoyen.ne devrait pouvoir s'affranchir des manipulations des sens, des pensées uniques et des visions étroites dictées par les pouvoirs en place. Mais la question de la modération ou du verrouillage des réseaux sociaux et des intranets nationaux reste plus que jamais d'actualité (cf. Chine, Russie, Iran).

Le principe absolu de la liberté académique doit donc 34 « s'efforcer de maintenir la tradition d'ouverture et d'argumentation rationnelle du débat intellectuel, (...) se mobiliser pour se prémunir de l'instrumentalisation du doute scientifique, (...) défendre une science rigoureuse, exigeante, transparente, explicite sur ses incertitudes, favorable à la coconstruction des questionnements et des connaissances, et responsable face aux conséquences de leurs utilisations ».

En synthèse, nous proposons que chacun e puisse faire un travail d'introspection et d'analyse qui permette de participer à lever les doutes et à pacifier notre relation aux autres. Il faudra ainsi comprendre sur quoi reposent la plupart de nos certitudes et ce qui est à l'origine de la plupart de nos connaissances, savoir sur quelles bases nous acceptons le plus souvent les informations qui nous sont communiquées, connaître le niveau de confiance que nous avons en ceux qui nous enseignent tout ou partie de leur savoir, évaluer le risque que nous encourons si ceux-ci nous ont trompé, mieux mesurer ainsi ce sur quoi, sur qui nous pouvons nous appuyer et ce que l'on peut considérer au final comme la responsabilité de nos actes.

PROPOSITION 6.3 - Donner une dimension planétaire au champ des interventions diplomatiques

A la suite du conflit de la seconde guerre mondiale, une première phase de globalisation des intérêts s'est progressivement mise en place via les grandes institutions - ONU, OMS, OTAN...- La guerre froide a rapidement instauré la confrontation Est/Ouest comme une sorte de référence dans la recherche d'un équilibre entre deux idéologies concurrentes, jusqu'à l'éclatement du bloc de l'Est. Depuis, il s'est agi de défendre finement les intérêts de chacun par la voie d'un multilatéralisme à géométrie variable défendant les intérêts de tels ou tels groupes d'Etats au sein d'une région donnée. Il y a donc eu mise en place de partenariats politiques, économiques, militaires ou environnementaux - ceux-ci plutôt à la marge - mais chacun pouvait alors constater le poids des grandes puissances occidentales - ou culturellement occidentalisées - et l'importance de ce que Bertrand Badie a appelé l'oligarchie diplomatique 35 Mais le jeu se complique lorsque les modèles de diplomatie inscrits dans l'histoire de ces derniers siècles ne font plus recette. Le diplomate expert, cultivé et policé a pour partie cédé la place à des acteurs qui, quant à eux, ont clairement décidé de changer les règles et de jouer seul contre tous.

Certains, comme l'Amérique trumpiste, considèrent que la parole donnée est une vue de l'esprit et que les accords internationaux ont pour seuls objectifs d'être détricotés ou reformatés au gré des stratégies opportunistes. D'autres, comme les fameux « loups guerriers »36de la Chine de Xi Jinping – souvent accompagnés en cela de MM. Bolsonaro et Erdogan - ont décidé de prendre frontalement les armes de l'agressivité, du dédain et de la médisance afin de contrer le monde occidental sur tous les terrains (cf. les tensions sur les questions du Covid-19, des Ouïghours ou de Hong-Kong... . La Chine prend désormais ouvertement le pouvoir et tend la main aux pays émergents ou en grande difficulté économique (cf. par ex. le cas de la Grèce).

Même si elles continuent à être convoquées – cf. lors des tensions fortes entre la Russie et l'Ukraine au 1er semestre 2021 - les voies diplomatiques classiques se trouvent déstabilisées et peut-être va-t-il s'agir désormais d'intégrer de nouveaux intervenants dans les processus de négociation afin d'en améliorer l'analyse et l'efficacité.

A titre d'exemple comment ne pas prendre en compte dans les échanges diplomatiques l'importance représentée, selon les circonstances et les sujets abordés, les poids lourds des Gafas, des médias, voire des organisations non gouvernementales. Ce peut être là l'opportunité de mener différemment les négociations permettant d'apaiser les tensions et réduire les risques de conflits potentiels.

Pour apaiser la montée des tensions politiques et économiques, nous pouvons donc proposer de :

- Contenir ou renforcer les actions diplomatiques multilatérales et la capacité à comprendre le point de vue de l'Autre;
- 34 la page « Idées » du Monde daté du jeudi 18 mars 2021 : « Qu'est-ce qui menace vraiment le débat intellectuel à l'université ? » & « La recherche publique doit se mobiliser pour se prémunir de l'instrumentalisation du doute scientifique » ; cf. par ailleurs « La fabrique de l'ignorance », documentaire réalisé par Franck Cuvelier, Pascal Vasselin Diffusion Arte le 23/02/2021
- 35 Bertrand Badie : « La diplomatie de connivence ». Ed. : La Découverte. 2011.
- 36 https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/loups-guerriers-nouvelle-espece-diplomates-made-China-2020-05-12-1201093988

- Intégrer de nouveaux intervenants dans les processus de négociation37
- Réagir à temps face aux rivalités montantes et chercher à rééquilibrer les forces en présence ;
- Prendre en compte le poids des grandes puissances dans les décisions internationales et la méfiance existant à leur égard :
- Respecter le jeu des institutions liées à la politique intérieure d'un pays en les accordant avec les prérogatives diplomatiques.

Mais il nous faut aller au-delà : il faut créer et promouvoir la notion de « diplomatie planétaire ».

On lit souvent que quatre facteurs-clés influencent le « thermostat de la politique étrangère » : les considérations morales et financières, l'intérêt national et la politique intérieure. Mais la volonté politique, historique, qui est celle de la défense de l'intérêt d'un État et de ses administrés ne cadre plus avec ce que devrait être aujourd'hui l'ambition du plus grand nombre : s'inscrire dans une vision planétaire38

Les deux enjeux diplomatiques majeurs actuels sont bien ceux du risque nucléaire militaire et du risque environnemental. C'est simplement une question d'appréhension du temps. Le premier risque peut instantanément faire sauter la planète sur un coup de folie individuelle. Le second, et cela nous le savons bien désormais, est l'affaire de tous et s'inscrit dans un temps un peu plus long, mais n'est toujours pas pris en compte à sa juste valeur de doctrustion.

Un diplomate « planétaire » se devra de prendre en compte systématiquement dans le champ de ses négociations les effets dominos des prises de décisions des Etats sur les enjeux de l'humanité dans son ensemble.

PROPOSITION 6.4 - Mettre en place des outils de réparation et de réconciliation

La notion de « commission de réconciliation » fait désormais partie des outils à notre disposition pour promouvoir la paix. Mais avant toute mise en place de telles commissions, il importe de prendre la mesure des spécificités du conflit sortant. L'objectif est à la fois : de comprendre et d'intégrer dans la réflexion l'ensemble des acteurs y ayant pris part victimes ou coupables, acteurs locaux, régionaux voire internationaux et d'éviter toute duplication simplificatrice d'outils de réconciliation potentielle en matière de justice transitionnelle³⁹.

Ainsi, même si, en Afrique du Sud, la Commission Vérité et Réconciliation est pour beaucoup un modèle de mise à jour de la vérité, des victimes n'ont pu s'empêcher de se sentir lésées par certaines décisions de justice qui ont pu dédouaner des coupables de forfaits reconnus. Le choix a, à l'époque, été fait de sacrifier une forme de justice pour réinstaller la paix dans le pays.

- 37 Pour illustrer la volonté et l'intérêt de rechercher des voies novatrices dans les négociations, nous pouvons nous appuyer sur :
 - La Plate-Forme de Rome (voir plus haut)
 - Le travail accompli comme médiateur indépendant par David Gorman, Directeur Eurasie du Centre pour le dialogue humanitaire (HD) de Genève, qui souligne l'importance de l'impartialité et la créativité permettant d'expérimenter de nouvelles approches entre les parties prenantes. Cf https://www.lepoint.fr/monde/ni-onu-ni-etat-le-mediateur-independant-nouveau-visage-de-la-diplomatie-12-02-2020-2362254_24.php#; cf https://www.hdcentre.org/fr/
 - Le rôle qu'a joué le sénateur américain Mitchell comme envoyé spécial dans les négociations des accords de paix de Pâques 1998 en Irlande. ****
 - Dans le cas du Zimbabwe, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont tenté, au cours du printemps de 2002, de promouvoir des conversations directes entre le parti au pouvoir, la ZANU-PF, et l'opposition, le MDC, et ont fait appel à des mesures non officielles de « deuxième instance » comme le dialogue et les ateliers de recherche de solutions employant seulement une pression très modérée et sans recevoir de soutien des autres partenaires de la région. Les gouvernements occidentaux se contentèrent d'une diplomatie déclamatoire. La pression se dissipa rapidement. (source « Promouvoir la paix » /Ouvrage collectif de l'Université de la Paix/Collection « les intelligences citoyennes »/Ed. DeBoeck, Belgique)
- 38 (lire Edgar Morin : « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur / chapitre 7.3 L'humanité comme destin planétaire -)
- 39 Sources
 - Le travail accompli par les différentes commissions ayant participées au « Panel International sur la Sortie de la Violence » coanimé par la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)
 - .Sur la Sierra Leone: Grotius International https://grotius.fr/commission-verite-justice-et-reconciliation-peut-on-repliquer-ce-dispositif/
 - Ainsi que Ornella Moderan « Quelle réconciliation pour la Sierra Leone? » https://grotius.fr/wp-content/uploads/2010/09/version_longue_justice_internationale1.pdf

Le sacrifice de la justice sur l'autel de la politique a été également choisi dans le cas de la Sierra Leone, à un certain moment, avec l'aval des États-Unis et du Royaume-Uni. Dans les Balkans, la nécessité de marchander la paix en 1995 pour aboutir aux Accords de Dayton a changé les instigateurs et les meneurs de la guerre en pacificateurs et partenaires.

Il est donc essentiel de mener un travail de mémoire collective, fait a priori de justice et de réparation et d'être vigilant face à ce qui peut paraître nécessaire en terme de déni ou d'oubli transitoire. Il faut trouver le bon équilibre entre la pacification nécessaire à la vie d'une « nation » et le travail mémoriel à effectuer par toutes les parties en présence, que l'on se considère du bon ou du mauvais côté de l'Histoire – cf. notamment en France pour ce qui concerne les dimensions historiques liées à l'esclavagisme, à la période de la collaboration ou à la guerre d'Algérie (cf. les échanges, voire la polémique, en cours suite à la remise du rapport remis par B. Stora au Président de la République).

PROPOSITION 6.5 - Propositions pour que l'art et la culture deviennent des armes de construction massive de la paix

Il existe aujourd'hui de nombreux exemples* 40de « reconstruction des âmes », collectives ou individuelles, et les approches artistiques permettent d'être au plus près, au cœur même, des histoires et du vécu des parties prenantes, qu'elles soient victimes ou coupables.

« L'art agit comme une thérapie pour l'homme détruit par la guerre, mais d'abord comme réconciliation et marche vers son voisin du camp, d'une autre langue et parfois ex-ennemi, mais si proche et si semblable. Les artistes s'installent au sein de l'adversité, des conflits, de l'expression de la destruction et de la mort, se retrouvant sur le terrain de la misère et de la souffrance. L'art est ici le premier vecteur de dialogue et donc fondamental pour la construction d'une culture de la Paix. La Danse, devient un élément fédérateur de populations déplacées, réfugiés traumatisés et malmenés par les guerres. A la question posée par le chorégraphe congolais de RDC Fabrice BWABULAMUTIMA : « Comment sortir d'un état de guerre permanent, où les habitants vivent avec la violence, les morts en permanence ? », la danse apporte une réponse en réparant en partie ces dégâts par un nouveau rapport à son propre corps, pour retrouver, le calme le sommeil et l'estime de soi.41 »

6.5.1 - Libre circulation des artistes à travers le monde

Si les œuvres peuvent circuler librement, les artistes doivent circuler librement. La délivrance de visas est le souci récurrent de tous les artistes, notamment pour accéder à l'espace Schengen. L'expression artistique est un premier langage pour retisser et reconstituer les liens entre peuples, et nombreux sont les contacts diplomatiques qui se sont renoués via des échanges d'œuvres artistiques.

6.5.2- Liberté d'expression artistique inaliénable et reconnue comme droit de l'homme fondamental Si la liberté d'opinion ne fait (presque) plus débat dans les régimes démocratiques, la liberté d'expression artistique est encore largement soumise à controverse. Mais le travail quotidien et de l'Observatoire de la liberté de création artistique au sein de la LDH est la preuve concrète de cette remise en cause subreptice d'une liberté pourtant considérée comme indiscutable il y a quelques décennies. C'est ce qui a justifié France, l'inscription de la liberté de création artistique dans la loi en.... 2016.

6.5.3 - Intervention artistique considérée comme une intervention « humanitaire » au même titre que l'intervention sanitaire et alimentaire dans tous les espaces de l'Humanité en détresse

L'importance des interventions artistiques est reconnue par les instances de l'ONU : UNICEF, HCR, OMS. Qu'il s'agisse des camps de réfugiés, des favellas, des bidonvilles, des banlieues délaissées devenues zones de « non-droits » et de toutes les populations oubliées, l'art est un medium essentiel de promotion de la paix. Il n'est d'ailleurs pas indifférent que la France ait inscrit dans la loi l'éducation artistique et culturelle parmi les « enseignements fondamentaux ».

⁴⁰ UNESCO : Convention pour la protection et de la promotion de la diversité de l'expression culturelle 2005

^{41 «} Promouvoir la paix » : travail fait au sein de camps de migrants ou de réfugiés. Voir par ailleurs les œuvres monumentales de Freddy TSIMBA, artiste congolais de la République Démocratique du Congo.

PROPOSITION 6.6 - Développer le dialogue interconfessionnel ou interethnique

Dans la vie quotidienne, il semblerait logique et naturel que nos relations aux autres se définissent et s'expriment de façon individuelle, dans un premier temps de personne à personne. Et pourtant il nous semble que la réalité est bien différente, notre relation à l'Autre se faisant souvent (prioritairement ?) par procuration. Je ne connais rien de l'Autre. Ou je le connais a priori, par son apparence, par son langage, et par les idées que des porte-paroles (institutions, groupes, acteurs médiatiques...) se font de lui.

Dans ce champ de l'ouverture à l'autre et de la volonté réciproque de compréhension, les autorités confessionnelles ont une responsabilité majeure. Les approches œcuméniques à grande échelle ne sont pas si fréquentes que cela 42. Soulignons l'exemple récent (Bagdad - mars 2021) de la rencontre entre le pape François et le grand ayatollah Ali Sistani, références religieuses de 1,3 milliard de catholiques et de 200 millions de chiites d'Irak et d'ailleurs. Ces événements ne peuvent que participer au rapprochement des communautés et à la création de lien social, mais ce travail doit se faire au quotidien et doit pouvoir concerner l'ensemble des communautés.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Mettre en avant et faire ressentir dès la petite enfance l'égalité et la « neutralité » de chacun en termes ethniques ou confessionnels;
- Ouvrir intellectuellement les enfants aux différences interconfessionnelles ou interethniques perçues au sein des cellules familiales originelles puis aux premières structures sociales élargies – scolaires, sportives, culturelles ...:
- Renforcer, enrichir au niveau local les actions de la société civile : politiques de médiation, travail sur les réseaux sociaux locaux...
- Renforcer le relais médiatique des actions menées au sommet des hiérarchies interculturelles porteuses des valeurs de compréhension et de respect des différences de l'Autre;
- Reconnaître le rôle majeur de l'histoire des modèles économiques et sociaux dans les différences de traitement des statuts ethniques.

ENCADRÉ CHAPITRE 06

[ENCADRÉ 1 - LE PACTE DE ROME]

A. Cadre: valeurs et principes

Les participants s'engagent sur la base d'un contrat national dont les principes sont les suivants et sans l'acceptation desquels aucune négociation ne serait viable :

- La déclaration du 1er novembre 1954 : « la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes de l'islam » (art. 1)
- Le rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir
- Le rejet de toute dictature quelle que soit sa nature ou sa forme et le droit du peuple à défendre ses institutions élues
- Le respect et la promotion des droits de la personne humaine tels qu'énoncés par la Déclaration universelle, les pactes internationaux sur les droits de l'homme, la convention internationale contre la torture et consacrés par les textes légaux
- Le respect de l'alternance politique à travers le suffrage universel
- Le respect de la légitimité populaire. Les institutions librement élues ne peuvent être remises en cause que par la volonté populaire
- La primauté de la loi légitime
- La garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives que sont la race, le sexe, la confession et la langue
- La consécration du multipartisme
- La non-implication de l'armée dans les affaires politiques. Le retour à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'indivisibilité du territoire national
- Les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'islam, l'arabité et l'amazighité ; la culture et les

http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/intercultural-dialogue/interreligious-dialogue/

⁴² Voir entre autres *Le Programme du dialogue interreligieux de l'UNESCO*

deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle, sans exclusion ni marginalisation

- · La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
- La liberté et le respect des confessions

B. Mesures devant précéder les négociations

- La libération effective des responsables du FIS et de tous les détenus politiques. Assurer aux dirigeants du FIS
 tous les moyens et garanties nécessaires leur permettant de se réunir librement entre eux et avec tous ceux
 dont ils jugent la participation nécessaire à la prise de décision.
- L'ouverture du champ politique et médiatique. L'annulation de la décision de dissolution du FIS. Le plein rétablissement des activités de tous les partis.
- Levée des mesures d'interdiction et de suspension des journaux, des écrits et des livres prises en application du dispositif d'exception.
- La cessation immédiate, effective et vérifiable de la pratique de la torture.
- L'arrêt des exécutions des peines capitales, des exécutions extra-judiciaires et des représailles contre la population civile.
- La condamnation et l'appel à la cessation des exactions et des attentats contre les civils, les étrangers, et de la destruction des biens publics.
- La constitution d'une commission indépendante pour enquêter sur ces actes de violence et les graves violations des droits de l'homme.

C. Rétablissement de la paix

Une dynamique nouvelle pour la paix implique un processus graduel, simultané et négocié comprenant :

- d'une part, des mesures de détente réelles : fermeture des camps de sûreté, levée de l'état d'urgence et abrogation du dispositif d'exception
- d'autre part, un appel urgent et sans ambiguïté pour l'arrêt des affrontements. Les Algériennes et les Algériens aspirent au retour rapide de la paix civile. Les modalités d'application de cet engagement seront déterminées par les deux parties en conflit avec la participation active des autres partis représentatifs. Cette dynamique exige la participation pleine et entière des forces politiques représentatives et pacifiques. Celles-ci sont en mesure de contribuer au succès du processus en cours et d'assurer l'adhésion de la population

D. Le retour à la légalité constitutionnelle

Les partis s'engagent à respecter la Constitution du 23 février 1989. Son amendement ne peut se faire que par les voies constitutionnelles

E. Le retour à la souveraineté populaire

Les parties prenantes aux négociations doivent définir une légalité transitoire pour la mise en œuvre et la surveillance des accords. Pour cela, elles doivent mettre en place une conférence nationale dotée de compétences réelles, composée du pouvoir effectif et des forces politiques représentatives.

- Cette conférence définira :
 - Les structures transitoires, les modalités et la durée d'une période de transition, la plus courte possible, devant aboutir à des élections libres et pluralistes qui permettent au peuple le plein exercice de sa souveraineté
 - La liberté de l'information, le libre accès aux médias et les conditions du libre choix du peuple doivent être assurés. Le respect des résultats de ce choix doit être garanti

F. Garanties

Toutes les parties prenantes à la négociation sont en droit d'obtenir des garanties mutuelles.

Les partis, tout en gardant leur autonomie de décision :

- s'opposent à toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie ;
- dénoncent l'internationalisation de fait qui est le résultat de la politique d'affrontement menée par le pouvoir;
- demeurent convaincus que la solution de la crise ne peut être que l'œuvre exclusive des Algériens et doit se concrétiser en Algérie;
- s'engagent à mener une campagne d'information auprès de la communauté internationale pour faire connaître l'initiative de cette plate-forme et lui assurer un soutien;

- décident de lancer une pétition internationale pour appuyer l'exigence d'une solution politique et pacifique en Algérie;
- appellent la communauté internationale à une solidarité agissante avec le peuple algérien ;
- · décident de maintenir les contacts entre eux en vue d'une consultation et d'une concertation permanentes.

Les signataires :

Pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Abdenour Ali Yahia.

Pour le Front de libération nationale (FLN), Abdelhamid Mehri.

Pour le Front des forces socialistes (FFS), Hocine Aït Ahmed et Ahmed Djeddaï.

Pour le Front islamique du salut (FIS), Rabah Kebir et Anouar Haddam.

Pour le Mouvement pour la démocratie en Algérie, Ahmed Ben Bella et Khaled Bensmaïn.

Pour le Parti des travailleurs, Louiza Hanoune.

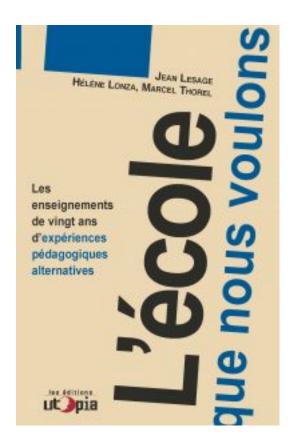
Pour le Mouvement de la renaissance islamique (Ennahda), Abdallah Djaballah.

Pour Jazaïr musulmane contemporaine, Ahmed Ben Mohammed.

L'école que nous voulons

Les enseignements de vingt ans d'expériences pédagogiques alternatives

Par Jean Lesage, Hélène Lonza et Marcel Thorel



Si l'on en croit les résultats des évaluations internationales, notre école républicaine ne tient pas ses promesses. Pire, **elle accentue des écarts insupportables entre nos enfants selon leurs origines sociales.** Mais les difficultés de notre école ne tiennent pas seulement à des choix pédagogiques trop éloignés des besoins naturels des enfants : elles tiennent aussi au fait que ses visées sociale et politique sont trop souvent négligées.

« Cette école qui éduque le désir de prendre part au monde et d'en prendre soin par la puissance créatrice du travail, cette école qui lie ses enseignements à la vie dans toute sa complexité, cette école qui fait faire l'expérience de la coopération, c'est celle que nous voulons. C'est celle que nous tentons de mettre en œuvre par nos choix pédagogiques. » déclarent les auteurs de ce livre.

En s'appuyant sur leur expérience d'enseignants, ils exposent leurs pratiques et dessinent le profil d'une école innovante, audacieuse et ambitieuse, permettant la réussite de tous.

- Innovante parce qu'elle prend en compte les représentations, les propositions et les créations des élèves pour construire et organiser avec eux l'acquisition des savoirs de manière coopérative.
- Audacieuse parce qu'elle prend en compte la vie des élèves, leurs expériences, leur curiosité naturelle. Elle nourrit leur motivation par un milieu éducatif propice aux recherches et aux tâtonnements indispensables à l'acquisition des savoirs.
- Ambitieuse parce qu'elle veut la réussite de tous les élèves tout en reconnaissant leur individualité.

L'expérience décrite dans cet ouvrage a montré que cette réussite de tous ne peut exister que dans un groupe où chacun est reconnu par ses pairs tout en ayant le sentiment de voir augmenter ses compétences.

Il est temps pour l'école d'effectuer sa mutation. En se basant sur des expériences malheureusement encore trop peu connues, les auteurs démontrent que cette noble institution peut être à la hauteur des nouveaux défis à relever, qu'ils soient écologiques, démocratiques ou socio-économiques. Qu'elle peut être à la fois efficace dans ses missions et offrir toute la joie qu'elle est en capacité de procurer à ses élèves.

Partie 3- Un nouvel enjeu politique pour Utopia?

Charte d'indépendance entre le Mouvement Utopia et les partis politiques

Mars 2016

L'objet statutaire (article 2) du Mouvement Utopia est le suivant :

« Le Mouvement Utopia est une association d'éducation populaire à but non lucratif, qui vise notamment à élaborer un projet de société fraternel, écologiquement soutenable et convivial dont l'objectif est le « buen vivir ».

L'association a également pour objet d'agir comme un trait d'union, une passerelle entre les acteurs de la société civile, du monde politique et institutionnel, du monde intellectuel et du monde artistique et culturel.

Tou·te·s les adhérent·e·s doivent se reconnaître dans les valeurs et orientations défendues par le Mouvement Utopia, notamment telles qu'exposées dans le Manifeste Utopia ».

Le Mouvement Utopia confirme sa stricte indépendance vis-à-vis des partis politiques et rappelle les principes suivants :

- Le Mouvement Utopia ne soutient aucun parti politique ou regroupement politique, aucun candidat, ni aucune liste que ce soit pendant les échéances électorales ou en dehors de celles-ci ;
- Aucune liste ou candidat e ne peut donc se prévaloir du soutien du Mouvement Utopia; le logo du Mouvement Utopia ne peut dans aucun cas figurer sur un matériel électoral;
- Tout e membre du Mouvement Utopia peut en revanche mentionner à son initiative son appartenance au Mouvement lorsqu'il participe à des rassemblements de la société civile ou lorsqu'il elle est candidat e à des élections;
- Le Mouvement Utopia ne donne pas de consignes à ses adhérent.es pour soutenir ou adhérer à une organisation ou à un mouvement politique ;
- Le Mouvement Utopia n'accepte aucune subvention directe ou indirecte de parti ou d'organisation politique.

Par ailleurs, le Mouvement Utopia peut décider de mettre en œuvre des actions de plaidoyer en direction des institutions représentatives au niveau local, national ou international sur des thématiques précises.

Enfin, comme indiqué dans les statuts, le Mouvement se positionne comme une passerelle entre les acteurs de la société civile, du monde politique et institutionnel, du monde professionnel, du monde intellectuel et du monde artistique et culturel. Il organise des conférences, ou autres manifestations culturelles qui mêlent des personnalités issues de ces différents mondes

Article du journal LIBERATION « Le blues du climatologue »

Le scientifique François Gemenne, après s'être engagé chez Jadot : «On peut se demander à quoi ça sert»

Chercheur au FNRS-université de Liège, enseignant à Sciences-Po et membre du Giec, François Gemenne ne regrette pas sa participation à la campagne de Yannick Jadot mais constate que l'urgence climatique ne mobilise pas assez.

par <u>Margaux Lacroux</u> publié le 14 avril 2022 à 7h30

Il a franchi le pas. Le chercheur belge François Gemenne a fait campagne aux côtés de Yannick Jadot en présidant son conseil scientifique. Comme Jean Jouzel aux côtés d'Anne Hidalgo, ce scientifique pour le climat a décidé de s'investir publiquement et politiquement dans l'espoir de faire passer l'environnement au premier plan. Mais son candidat EE-LV n'a obtenu que 4,7 % des voix au premier tour de la présidentielle. Membre du Giec, François Gemenne dresse un bilan amer et s'interroge sur la manière dont les chercheurs peuvent être les plus utiles.

Quel constat faites-vous après les résultats du premier tour ?

Il est assez dur et un peu désespéré. J'ai longtemps cru, en tant que chercheur, qu'en multipliant les canaux d'information, de pédagogie, d'explication, on finirait par convaincre une majorité de gens de la nécessité de lutter contre le changement climatique. Or, j'arrive à un constat d'échec. Aujourd'hui, le climat rassemble un électeur sur quatre si on additionne les voix de Mélenchon, de Jadot et même d'Hidalgo en élargissant. Ce n'est pas suffisant.

Une majorité d'électeurs vote aujourd'hui pour un programme incompatible avec les objectifs de l'accord de Paris. Consciemment ou non, ils votent pour un changement climatique de l'ordre de +3 °C ou +3,5 °C. On ne peut pas dire qu'ils se contrefichent du climat mais ils ne considèrent pas que cela est un enjeu majeur et ils ne sont pas prêts à engager les changements de société qui seraient nécessaires. Le changement viendra donc de la minorité.

Pourquoi vous êtes-vous investi dans la campagne de Yannick Jadot?

C'était assez évident. Je considérais que cela faisait partie de ma mission, vu la gravité et l'urgence du sujet. Je n'ai pas de regrets parce que c'était maintenant ou jamais. Pour moi, c'est une responsabilité morale des chercheurs de dire clairement quel programme, quel candidat semble le plus apte à inverser la courbe des émissions. Je l'avais fait il y a cinq ans pour Benoît Hamon, je l'ai refait cette fois-ci pour Yannick Jadot. Mais beaucoup de mes collègues ne sont pas d'accord avec moi et considèrent que leur responsabilité est de se tenir à l'écart de ces débats, de rester strictement neutres, de ne surtout pas influencer le vote. L'engagement dans le débat public reste assez mal perçu dans le monde de la recherche.

Cela évolue depuis quelques années avec les nombreux <u>appels des scientifiques</u> à l'attention des décideurs. Vous avez franchi un pas supplémentaire en vous mettant du côté des politiques...

Oui, certains considèrent que c'est un franchissement du Rubicon. Quand vous travaillez, comme moi, sur des sujets comme les migrations, le changement climatique, il est difficile, je trouve, de se contenter de publier des articles scientifiques et puis de ne rien dire par rapport au débat public. Mais on vous soupçonne toujours d'être intéressé par un poste. Pour moi, il est très pratique de ne pas avoir la nationalité française, je ne peux pas prendre de poste, cela est une sorte d'assurance contre toute sorte d'intéressement.

Vous pensiez que la voix d'un scientifique dans une équipe de campagne pouvait faire la différence ?

Oui. Mais je ne me fais pas trop d'illusions : in fine, les gens votent pour le candidat et son programme, pas pour les scientifiques qui le conseillent. Il est certain que c'est l'occasion de faire passer certaines idées et de donner un peu plus de légitimité au candidat. Je ne regrette pas du tout mon expérience. Mais finalement, on peut se demander à quoi ça sert. Cet engagement des chercheurs reste parfois assez mal vu du public. J'ai eu beaucoup de commentaires qui me disaient : «De quoi vous vous mêlez ? Restez bien dans vos labos.» Certains voient ça comme une trahison, en particulier les mélenchonistes.

Avez-vous regretté de ne pas vous être engagé auprès de Mélenchon, qui est <u>passé à un</u> cheveu du deuxième tour ?

Les positions de Jean-Luc Mélenchon sur les questions internationales, sur les droits humains, <u>sur l'Ukraine</u>, la Syrie ne sont pas des choses que je considère comme mineures. Je ne pouvais pas passer outre. J'en veux à mes collègues chercheurs qui se sont ralliés à cette logique du vote utile. Je considère qu'aucune cause, même celle pour laquelle je me bats depuis des années, ne passe devant les questions des droits humains et de la démocratie. Je regrette évidemment que Jadot n'ait pas fait un plus gros score. Cela étant dit, même si Jean-Luc Mélenchon avait été au second tour, il aurait de toute façon été battu puisqu'il n'y a pas de majorité dans la population pour soutenir un programme ambitieux sur le climat comme peut l'être celui de Mélenchon ou de Jadot.

Vous avez décidé de vous concentrer à nouveau sur vos recherches. Cette expérience en politique vous a mené à repenser votre place ?

Oui. Mais il y a une vraie interrogation à avoir. Quelle est la place des chercheurs dans le débat public ? Pourquoi si peu de chercheurs osent s'engager ? Bien sûr, certains s'investissent au niveau local. Mais un chercheur aura toujours moins d'influence dans le débat public qu'un idéologue ou qu'un éditorialiste. Toute ma réflexion est de savoir où je suis le plus utile. Je ne fais pas de la recherche pour la recherche. Je fais ça pour que ça serve la société. On m'a proposé plusieurs fois par le passé de siéger dans des conseils

d'administration ou dans des conseils d'orientation d'entreprises. J'ai toujours refusé par crainte de conflits d'intérêts. Aujourd'hui, je me dis que finalement, plutôt qu'essayer de transformer la société, peut-être qu'il est plus efficace de transformer les entreprises.

Le mouvement des <u>scientifiques en rébellion</u>, qui mènent des actions non violentes dans le domaine de la recherche, vous intéresse-t-il ?

C'est quelque chose que je trouve intéressant et dont je suis quelque part admiratif mais je ne pense pas que ce soit quelque chose qui va faire basculer la société. Une grève des scientifiques, tout le monde s'en fiche.

Le prochain quinquennat va être décisif pour infléchir nos émissions, à quel point cela vous inquiète-t-il ?

Dans quelques années, c'est notre dernière chance de limiter le réchauffement à +1,5 °C. Avec Marine Le Pen ou Emmanuel Macron, je pense que c'est perdu. Aux gens qui disent qu'il faut qu'on s'interroge sur notre campagne, qu'on revoie le logiciel des verts, j'ai envie de dire que ça ne sert plus à rien. Dans cinq ans, il sera trop tard pour l'objectif de l'accord de Paris, très clairement. Mais ça ne veut pas dire que c'est la fin du monde ou que c'est fini pour le climat. Même +5 °C, c'est mieux que +6 °C.

Dans cinq ans on sera proche d'atteindre les +1,5 °C, peut-être que le sujet s'imposera...

Je n'y crois pas du tout. On a beaucoup cru que la pédagogie de la catastrophe fonctionnerait. C'est la grande thèse de Jean-Pierre Dupuy qui disait que quand les gens seraient touchés par les attaques du changement climatique, ils prendraient conscience. L'Allemagne et la Belgique ont été touchées par des inondations catastrophiques, ça n'a rien changé, ni aux élections ni aux intentions de vote. Je dirais que ça peut même être pire. Il ne faut pas oublier qu'après l'ouragan Katrina, les Louisianais ont élu le gouverneur le plus climatosceptique qui soit avec Bobby Jindal. Les gens ont besoin de trouver un bouc émissaire autre que le changement climatique.

L'Institut de Formation Utopia

Le nouveau projet fou d'Utopia ...

A. L'objectif

Le mouvement Utopia va lancer dans les semaines qui viennent un Institut de Formation sur les thématiques suivantes: Les migrations, l'alimentation, les communs, l'énergie, la biodiversité, le climat et la démocratie.

Le public cible de ces formations :

- ⇒ Les citoyens, les élus et professeurs via notamment le système de Droit individuel à la Formation.
- ⇒ Par ailleurs, dans un second temps, les élèves seront concernés via notamment la construction d'une offre d'ateliers « extra-scolaires ».

B. Le concept

Chaque formation se déroulera en 2 volets : un volet « projet de société » afin de donner une perspective globale des enjeux et un volet de déclinaison « locale » opérationnelle.

1. Le volet « projet de société » fera appel à des chercheurs reconnus et l'Institut de Formation Utopia s'appuiera sur son réseau d'intellectuels construit depuis le début du cycle mensuel de conférences Utopia qui a débuté en 2005.

Exemples : L'alimentation (Philippe Pointereau ou Marc Dufumier), les communs (Christophe Aguiton), l'énergie (Négawatt ou global Chance), la biodiversité (Luc Abbadie...), etc.

2. Un volet « mise en œuvre ». Des responsables de la société civile et/ou des élus ou anciens élus présenteront la manière dont une mise en œuvre concrète est possible. Utopia s'appuiera là aussi sur son réseau associatif et institutionnel.

Pour chaque thème, un guide pédagogique très opérationnel sera remis. Il présentera le recueil de 5 expériences clefs dans 5 « bassins de vie » ou collectivités différentes, pour chaque thématique avec des fiches pratiques (exemplede délibération en conseil municipal, exemple de lettre de demande envoyé au Préfet, exemple d'interpellation des élus par les citoyens, ect...) ...

Utopia consolidera donc son rôle de trait d'union entre la société civile, le monde institutionnel et le monde universitaire

Proposition de modification des statuts du Mouvement Utopia

L'objet statutaire (article 2) du Mouvement Utopia est le suivant :

« Le Mouvement Utopia est une association d'éducation populaire à but non lucratif, qui vise notamment à élaborer un projet de société fraternel, écologiquement soutenable et convivial dont l'objectif est le « buen vivir ».

L'association a également pour objet d'agir comme un trait d'union, une passerelle entre les acteurs de la société civile, du monde politique et institutionnel, du monde intellectuel et du monde artistique et culturel.

Tou·te·s les adhérent·e·s doivent se reconnaître dans les valeurs et orientations défendues par le Mouvement Utopia, notamment telles qu'exposées dans le Manifeste Utopia ».

Ajout à la fin de l'article 2 après « culturel » :

« L'association se définit aussi comme un organisme de formation, pour le grand public, les élus locaux, le monde institutionnel et associatif ».

Nouvel enjeu politique

Article du Monde du 20 février Dominique Rousseau

Le Monde 20 FEVRIER

Dominique Rousseau : « Nous sommes au bout d'un cycle, celui d'une démocratie représentative pensée à la fin du XVIIIe siècle »

Dans son nouvel ouvrage, le juriste détaille les réformes constitutionnelles qu'il juge nécessaires pour répondre au malaise démocratique.

Propos recueillis par Claire Legros

Professeur de droit constitutionnel, Dominique Rousseau, auteur de *Six thèses pour la démocratie continue* (Odile Jacob, 176 pages, 14,90 euros) propose notamment que les députés fassent délibérer les citoyens sur les propositions et projets de loi avant leur discussion au Parlement.

Alors qu'on s'apprête à élire nos représentants au suffrage universel, vous écrivez que le citoyen est le grand absent des formes politiques contemporaines. N'est-ce pas paradoxal?

Cette idée peut paraître paradoxale si l'on pense que le citoyen se réalise dans la figure de l'électeur. Or, l'électeur ne définit pas la démocratie mais la forme électorale. Nous sommes au bout d'un cycle, celui d'une démocratie représentative pensée à la fin du XVIIIe siècle, qui ne reconnaît au citoyen que la compétence d'élire des représentants qui vont vouloir pour lui. Un autre cycle s'ouvre. Il a pour principe la compétence normative des citoyens, c'est-à-dire leur capacité d'intervenir personnellement dans la fabrication des lois et politiques publiques. Nuit debout, les « gilets jaunes », les zadistes, tous ces mouvements sociaux expriment cette nouvelle revendication.

Vous écrivez que la tension entre deux formes de démocratie, représentative et continue, existe depuis la révolution de 1789. De quelle façon ?

Historiquement cette tension s'est traduite par deux conceptions de la représentation : la « représentation fusion », héritage direct de la monarchie, associe le corps de la nation à celui de ses élus. « Le peuple (...) ne peut parler, ne peut agir, que par ses représentants », affirme l'abbé Sieyès en 1789.

Mais une autre forme de représentation – que j'appelle la « représentation écart » – est déjà inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les citoyens concourent personnellement ou par leurs représentants à la fabrication des lois. » Avec l'adverbe « personnellement », la compétence normative est inscrite en toutes lettres. En outre, on peut lire dans le préambule que la Déclaration vise à permettre au citoyen de « comparer » l'action du pouvoir politique avec ses droits, afin d'en « réclamer » le respect. Les fondements constitutionnels d'une démocratie continue sont présents dans cette reconnaissance d'une autonomie politique du citoyen.

Vous appelez le futur président de la République à changer la Constitution au cours d'un processus délibératif. Pourquoi ne pas recourir à une assemblée constituante ?

L'histoire montre qu'une assemblée constituante n'est convoquée qu'après une révolution – en 1789 et en 1848 –, la chute d'une dictature – au Portugal en 1974 –, une crise politique grave <u>– au Chili en 2019 –</u>, ou une défaite militaire – en 1870. Je propose la création d'un

comité de réflexion sur la Constitution, composé pour moitié de citoyens tirés au sort et pour moitié d'experts, avec mission d'engager dans le pays une délibération décentralisée sur la réécriture totale ou partielle du texte. Ce grand débat constituant, indépendant du gouvernement, devrait durer deux ans, dans les quartiers, les entreprises, les écoles, et déboucher sur un texte soumis à référendum.

Comment les citoyens peuvent-ils « concourir personnellement » à la fabrication des lois ?

Aujourd'hui, le mandat représentatif confère au député le pouvoir de vouloir à la place du citoyen. Avec un autre mandat, délibératif celui-là, il aurait pour mission de réunir les électeurs de sa circonscription au sein d'assemblées primaires de citoyens, et de les faire délibérer sur les propositions et projets de loi, avant qu'ils ne viennent en discussion au Parlement

Qui aurait le dernier mot entre les citoyens et les élus ?

Les élus garderaient le dernier mot, mais avec une possibilité d'appel pour les citoyens. Il y aurait trois temps : la délibération citoyenne ; le vote des députés sur la base des résultats de cette délibération décentralisée ; et enfin la possibilité pour les assemblées primaires de demander, à partir d'un seuil à définir, l'organisation d'un référendum si le vote des députés s'éloignait trop des résultats des délibérations qui l'ont précédé.

Ne craignez-vous pas des dérives dans un espace public miné par les fausses informations et les bulles des réseaux sociaux ? Ces problèmes,

bien réels, sont déjà présents dans le cadre électoral et des pressions s'exercent sur les candidats. Le fait que les assemblées primaires soient publiques et transparentes, et qu'elles réunissent des opinions différentes, peut permettre, au contraire, une délibération plus raisonnée que sur les réseaux sociaux où l'on se conforte dans ses propres idées.

Votre réflexion a évolué sur ces questions démocratiques depuis vingt ans. De quelle façon? J'ai pris conscience que, pour s'inscrire dans la durée, les mouvements sociaux doivent se prolonger dans l'institution. Sinon, l'énergie citoyenne retombe, l'inventivité se perd. Il ne peut y avoir de démocratie sans institutions. Mais les institutions peuvent aussi étouffer la démocratie. D'où l'inscription dans la Constitution du statut de lanceur d'alerte qui, en dénonçant les dysfonctionnements, permet aux institutions de rester connectées à l'énergie sociale qui les a produites.

« Six thèses pour la démocratie continue » Depuis trente ans, Dominique Rousseau explore l'architecture institutionnelle de notre démocratie avec un objectif affiché : combler le fossé entre l'idéal d'une société des égaux et la mécanique imparfaite de sa mise en œuvre. A une cinquantaine de jours de l'élection présidentielle, la parution de cet ouvrage ne doit évidemment rien au hasard. Le professeur de droit constitutionnel y renouvelle, en les actualisant, ses propositions pour fonder une « démocratie continue » où se verrait reconnue « la compétence aujourd'hui revendiquée par les citoyens à fabriquer les lois et politiques publiques ».

Pour y parvenir, le juriste propose d'instituer notamment un « mandat délibératif » du député, des assemblées primaires de citoyens au sein de chaque circonscription, une refondation juridictionnelle du Conseil d'Etat, un statut de lanceur d'alerte pour dénoncer les dysfonctionnements des institutions... Précis et parfois technique, l'ouvrage a l'intérêt de penser la délicate articulation d'une pluralité d'outils démocratiques, tirage au sort, référendum, rôle de la justice... Et de rappeler, dans le contexte de défiance et d'abstention

que l'on connaît, le caractère vivant d'une démocratie et l'urgence à ouvrir un débat qui conditionne tous les autres.

« Six thèses pour la démocratie continue », Odile Jacob, 176 pages, 14,90 euros.



Lyon le 26 mai 2022

INFORMATIONS PACTE TRANSITION LYON METROPOLE - LEGISLATIVES,

NOS INTERPELLATIONS DES CANDIDATS

<u>Le Pacte Transition Législatives</u> est un mouvement national (27 Mouvements - voir en annexe) dont les mesures de transition préconisées sont mises en oeuvre par des groupes locaux sur toute la France.

Sur le Rhône, c'est le Pacte Transition Législatives Rhône.

Nous avons demandé aux référents des Partis des candidats aux législatives de se positionner sur les 7 enjeux qui nous paraissent essentiels et sur les actions en découlant.

1- La méthode

Après avoir recensé les partis présentant des candidats aux législatives sur le Rhône, nous avons envoyé à chacun d'eux une interpellation (par courrier poste en courrier suivi et parallèlement par mail)

Les Partis devaient s'engager sur les 7 enjeux au nom de leurs candidats députés (agriculturealimentation; aménagement-urbanisme; démocratie; économie; énergies; financement; mobilités). À l'intérieur de ces 7 enjeux, il y a entre 13 et 35 actions précises.

Soit au total 147 questions correspondant à des actions.

Pour se positionner sur chacune des questions, nous offrions le choix entre 3 possibilités: Cette action est prioritaire pour vous: je proposerai un vote sur ce sujet à l'Assemblée et voterai favorablement

Cette action est secondaire: je suivrai cette proposition si elle est programmée dans le mandat Cette action n'est pas essentielle: je voterai sans doute contre

2- Les partis interpelés et les réponses:

- Par ordre alphabétique: LREM; LR/UDI; Lutte ouvrière; Notre Futur; NUPES; NPA; Rassemblement National: Reconquête.
- Nous avons reçu les réponses de 5 partis : LREM, LO, LR/UDI, Notre Futur et NUPES
- Sur ces 5 partis, nous avons eu les réponses détaillées sur les 147 actions, de 2 d'entre eux: LRFM et NUPES.
- Voici les justifications (en résumé) des 3 partis qui ont répondu partiellement ou pas du tout...

ID.

La personne en charge de nous répondre assume le fait de ne pas répondre pour six raisons principales qu'elle nous a indiquées par téléphone :

- le manque de représentativité de sa parole dans son parti tant au local qu'au national,
- cette élection réunit trop peu de votants pour s'engager avant l'élection
- pas de ligne politique nationale chez LR pour les législatives
- pas de mandat impératif donc pas d'engagements possibles
- le manque de temps disponible à consacrer au questionnaire durant la campagne ;
- son différend avec certains media à Lyon dont il se méfie

Lutte Ouvrière nous a répondu par écrit : "Nous partageons vos inquiétudes mais nous doutons de la capacité de ces élections à faire des réformes essentielles. Nous voulons aller bien plus loin: que ce soient directement les habitants, les travailleurs, la population qui décident, qui aient le pouvoir. Donc nous ne pouvons pas répondre".

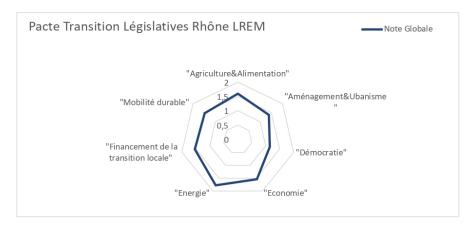
Notre Futur, en tant que Mouvement opposé à la monétisation, n'a pas répondu aux questions impliquant les finances ou financements

Seuls, LREM et NUPES ont répondu précisément aux 147 questions/actions Voici les graphiques permettant de comparer leurs réponses :

(les détails des réponses de chaque Parti sur les 147 actions sont à votre disposition - 84 pages)

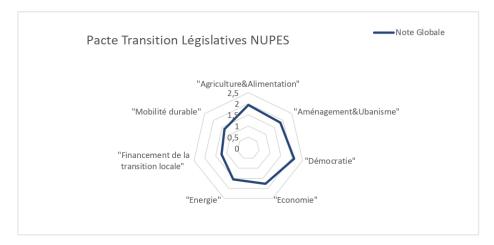
LREM

"Agriculture&Alimentation"	1,6
"Aménagement&Ubanisme"	1,384615385
"Démocratie"	1,148148148
"Economie"	1,545454545
"Energie"	1,777777778
"Financement de la transition locale"	1,538461538
"Mobilité durable"	1,473684211

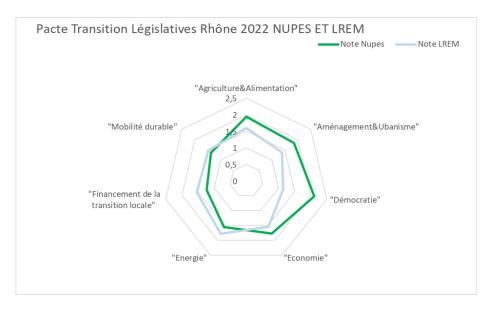


NUPES

"Agriculture&Alimentation"	1,942857143
"Aménagement&Ubanisme"	1,846153846
"Démocratie"	2,111111111
"Economie"	1,772727273
"Energie"	1,55555556
"Financement de la transition locale"	1,230769231
"Mobilité durable"	1,368421053

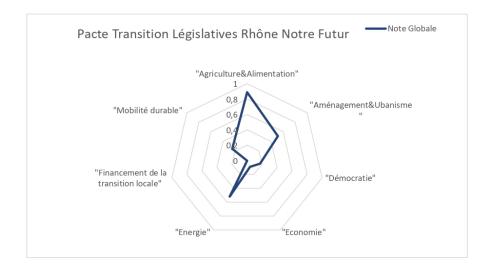


SUPERPOSITION NUPES ET LREM SUR LA MÊME ÉCHELLE



Les réponses partielles de Notre Futur

(les 51 actions impliquant une intervention budgétaire n'ont pas fait l'objet d'une réponse)



ANNEXE 1: MOUVEMENTS CO-CRÉATEURS DU PACTE TRANSITION LÉGISLATIVES



ANNEXE 2: LE LIEN VERS LES 7 FICHES ENGAGEMENT

https://pactetransition-legislatives.org/

Partie 4 - Bilan financier et militant

Exercice 2021 – Bilan Mouvement au 31/12/2021

BILAN au 31/12/2021

	ACTI	F			N-1	PASSIF			
Actif immobilisé	Brut	Amort.	Net	12 838,43	915,83	Capitaux propres		4 262,62	3 411,49
Camera + disque dur Installation, Aménag.	2 855,77 10 736,57	2 855,77 698,14	0,00 10 038,43			Fonds associatif au 01/01/2021 Résultat de l'exercice	3 411,49 851,13		
Dépôts et cautionnement	13 592,34	3 553,91	10 038,43 2 800,00			Fonds dédiés ou reportés		66 389,00	47 939,13
Actif circulant				88 684.83	61 271.14	Sur subvention de fonctionnement Dettes	66 389,00	30 871.64	10 836.35
Autres créances Crédit Coopératif Crédit Coopératif Fonds d Crédit Coopératif Municipa			163,00 5 885,16 56 764,92 23 800.00	55 55 1,55	0.2.1,11	Dettes fiscales et sociales Créditeurs divers Régularisation Passif	20 954,40 9 822,23 95,01	,.	10 000,00
Régularisation Actif Produits à recevoir Charges constatées d'avai	nce	1 070,00 1 001,75	2 071,75	101 523.26	62 186.97			101 523.26	62 186.97

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2021

CHARGES			N-	-1	PRODUITS	PRODUITS			N-1		
			14								
60 - Achats 606100 - Fournitures (EDF) 606300 - Petit équipement 606400 - Fournitures bureau	111,67 2 421,47 666,25	3 199,39	294,64 382,06	676,70	74 - Subventions 741100 - Subvention d'exploitation 741200 - Subvention Municipalisme 741300 - Subvention Convention Tripartite 743000 - Aides de l'Etat	30 000,00 30 000,00 1 196,00	61 196,00	30 000,00 40 000,00 60 000,00 908,25	130 908,25		
61 - Services extérieurs 613200 - Locations immobilières 613500 - Locations mobilières 616000 - Assurances 618500 - Séminaires	19 908,00 119,85 829,93 41 913,08	62 770,86	1 860,10 544,73 8 005,42	10 410,25	743000 * Aldes de l'Edit	1 190,00		900,23			
62 - Autres services extérieurs 621100 - Personnels extérieurs 621200 - Personnels extérieurs Municip. 622000 - Rémunétions d'intermédiaires 623100 - Annonces Insertion 623300 - Expositions 623600 - Catalogues, Imprimés 623710 - Publications Vie Interne 623720 - Publications Adhérents 623740 - Publications Municipalisme 624000 - Transport de biens 625100 - Déplacements 625610 - Missions Municipalisme 625600 - Missions Municipalisme 625700 - Réceptions 626000 - Affranchissements 627000 - Services bancaires 628100 - Adhésions, partenariat, réseau 628210 - Participations Editions 628200 - Participations CU	2 900,00 2 574,05 477,71 4 852,44 1 794,85 150,49 117,80 826,25 126,20 1 156,00 2 429,41 1 904,14 650,00 2 500,00 5 000,00	27 459,34	5 760,00 2 300,00 200,00 2 666,80 418,88 2 048,50 250,00 507,78 161,40 2 364,02 2 429,63 5 564,57 2 422,00 5 000,00 1 500,00	28 593,58	75 - Produits activités annexes 754100 - Dons 754200 - Dons participatifs 756000 - Colisations 758500 - Participations Séminaires 758800 - Autres participations	1 601,00 22 186,00 23 376,00 5 850,00	53 013,00	4 948,00 550,00 28 637,00 3 087,00	37 222,00		
64 - Charges de personnel 641000 - Salaires bruts et indemnités 645000 - Charges sociales 647000 - Formation du personnel 648000 - Autres charges de personnel	23 420,90 3 988,77 1 600,00 430,32	29 439,99	73 408,38 22 515,12 435,64	96 359,14							
65 - Autres charges 651800 - Redevances Concessions 657200 - Subventions Assoc. locales 658800 - Charges diverses gestion cour. 67 - Charges exceptionnelles 671000 - Charges exceptionnelles 672000 - Charges Exercices Antérieurs	120,64 502,00 1 500,00 13,78 0,36	2 122,64 396,70	2 456,15 497,90 16,33	2 954,05 16,33	77 - Produits exceptionnels 771200 - Libéralités reçues 771800 - Autres produits exceptionnels 772000 - Produits Exercices Antérieurs 778800 - Financement partcipatif	239,49 2 675,84 28 297,00	31 212,33	9,51 100,00	109,51		
675000 - Valeur comp.des actifs cédés 68 - Dotations Amort. Prov. Engagt 681100 - Dotations aux amortissements 689100 - Reports en fonds dédiés	382,56 731,41 66 389,00	67 120,41	332,67 47 939,13	48 271,80	78 - Reprise sur provision 789000 - Utilisation de fonds reportés	47 939,13	47 939,13	20 868,43	20 868,43		
Résultat (Bénéfice)		192 509,33 851,13 193 360,46		187 281,85 1 826,34 189 108,19	Résultat (Déficit)		193 360,46 193 360,46		189 108,19 189 108,19		
Contributions volontaires en nature		0,00			Contributions volontaires en nature		0,00				
860000 - Secours en nature 861000 - Mise à disposition gratuite de bier 862000- Prestations 864000 - Personnel bénévole	ns				870000 - Don en nature 871000 - Prestation en nature 875000 - Dons en nature						

BILAN au 31/12/2021

	AC	TIF		PASSIF					
Actif immobilisé Concessions, Licences	Brut 1 647,00 1 647,00	Amort. 91,50 91,50	Net 1 555,50 1 555,50	Capitaux propres Résultat de l'exercice	2 908,62	2 908,62			
Actif circulant Stock de Livres Clients et comptes rattachés Crédit Coopératif Caisse	i		7 444,00 2 059,21 4 208,04 30,00	Fournisseurs et comptes rattachés Créditeurs divers	12 161,47 226,66	I			

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2021

CHARGES		PRODUITS						
60 - Achats		9 285,52	70 - Produits d'Exploitation		13 394,25			
6061 - Fournitures non stockables (EDF)	111,96		707 - Ventes de Livres	13 394,25				
6063 - Petit équipement	407,75							
6064 - Fournitures bureau	657,96							
607 - Achats de Livres 6037 - Variations de stock	15 551,85 -7 444.00							
6037 - Variations de Stock	-7 444,00							
62 - Autres services extérieurs		2 113,25						
6228 - Formations	1 260,00							
6231 - Annonces Insertion	46,15							
6234 - Cadeaux	200,00							
6238 - Pourboires, Dons courants	14,00							
6257 - Réceptions	252,59							
626 - Affranchissements	216,36							
627 - Services bancaires	124,15							
65 - Autres charges		986,26	75 - Produits activités annexes		0,00			
6518 - Redevances Info. et Internet	86,26		7541 - Dons	490,00				
6588 - Participation Sauton	900,00							
67 - Charges exceptionnelles		0,00	77 - Produits exceptionnels		1 500,90			
671 - Charges exceptionnelles			7713 - Participations recues	1 500,00				
672 - Charges Exercices Antérieurs			7718 - Autres produits exceptionnels	0,90				
68 - Dotations Amort. Prov. Engagt		91,50						
6811 - Dotations aux amortissements	91,50	0.,00						
	",""							
no reconstruction of		12 476,53	Dr. In a Dr. In		15 385,15			
Résultat (Bénéfice)		2 908,62 15 385,15	Résultat (Déficit)		15 385.15			
		10 000,10			10 303,13			
Contributions volontaires en nature			Contributions volontaires en nature					
860 - Secours en nature			870 - Don en nature					
861 - Mise à disposition gratuite de biens			871 - Prestation en nature					
862 - Prestations			875 - Dons en nature					
864 - Personnel bénévole								

COMPTE EXPLOITATION FONCTIONNEL Exercice 2021

Chiffre d'affaires		13 394,25	
Achats Livres	15 551,85		
Variation de stock	-7 444,00		
	8 107,85	_ -8 107,85	
Marge brute		5 286,40	39,5%
Autres produits		1 990,90	
Autres frais		-4 368,68	
Résultat		2 908.62	

Analyse synthèse Mouvement au 31/12/2021

Document 1 – Bilan au 31 /12/2021

L'actif immobilisé a beaucoup augmenté. Cela provient des aménagements effectués lors de l'ouverture du local de la rue Sauton. Cela ne représente pas la totalité des dépenses engagées car les factures d'un faible montant, moins de 500 €, ont été comptabilisées directement en charges.

L'actif circulant d'un montant, 88 000 € comprend entre autres les fonds disponibles pour le Mouvement, les fonds dédiés que nous allons retrouver cidessous et les fonds dévolus au Municipalisme.

Il faut le mettre en parallèle avec le passif exigible qui, pour 96 000 €, regroupe :

 Les fonds dédiés correspondant à des subventions en attente et reportées sur l'exercice suivant.

Les dettes :

a. Dettes fiscales et sociales

Leur montant est exceptionnellement élevé cette année en raison du non recouvrement des cotisations URSSAF de janvier à septembre 2021 au titre des aides de l'Etat aux entreprises (COVID).

b. Les créditeurs divers

Ce sont diverses dettes envers des membres du mouvements, des organismes partenaires ou encore des prestataires extérieurs, cela pour un montant de 16 000 € environ, contre 4 000 € fin 2020.

Depuis certaines dettes ont été réglées pour 5 000 € environ.

Enfin la ligne Capitaux Propres fait ressortir un bénéfice de 850 €, faible montant mais l'essentiel est de ne pas faire de déficit.

Il faut noter:

- Une baisse des cotisations et dons de près de 10 000 € (23 000 € contre 33 000 € en 2020). C'est en partie lié à la conjoncture mais également, à notre avis, au financement participatif. Nos adhérents ne peuvent abonderà tout.
- Plusieurs postes de charges sont en nette hausse, pour la plupart cela est liéaux dépenses engendrées pour l'espace Sauton : petit équipement (agencement), locations, rémunérations d'intermédiaires, expositions, services bancaires, ...
- D'autres heureusement sont en baisse BN, CN mais ce n'est que conjoncturel et compensé largement par l'université d'été.

La poursuite des réunions en distanciel, y compris l'UE, devrait être envisagéepour ceux, notamment les jeunes, qui ne peuvent pas se déplacer.

Document 3 – Budget 2022

Il apparait équilibré à environ 166 000 € aussi bien en dépenses qu'en recettes grâce aux subventions.

Les cotisations et dons ont été reconduits à peu près à l'identique mais on observe à la date d'aujourd'hui une diminution de 1 000 € par rapport à 2021 à la même époque et 6 000 € par rapport à 2020. A surveiller de près donc.

C'est plutôt en 2023 que des problèmes pourraient survenir :

- Augmentation du loyer Sauton
- Quid des subventions

Il faudra refaire un point précis en septembre 2022 pour statuer sur la continuité de l'activité du local.

Budget prévisionnel 2022

	DEPENSES	Prévues		RECETTES	Prévues
Pôl	e Sauton				
PS_D1	Locations et Charges	30 300 €		Financement participatif	5 350 €
PS_D2	Aménagement			Editions	3 600 €
PS_D3	Assurance	400 €		Mouvement	4 800 €
PS_D4	Petit matériel	1 500 €		EcoRev	1 250 €
PS_D5	Frais de fonctionnement	4.700.0		Lbrairie	6 600 €
PS_D6	Service civique	1700€		Organisations galaxie FPH	2 400 €
PS_D7	Remboursement Avances Mouvement	2 500 €		Ligue de l'enseignement	2 500 €
				MGEN	2 700 €
				Communa Autres	5 100 €
DC D7	Expos Migrations Climatiques	5 000 €	_		6 000 €
PS_D7	Expos Migrations Climatiques		P5_K10	Subvention CCFD fléchée	
D21	- Education Donulaina	41 400 €			45 300 €
	e Education Populaire			0.1	
PE_D1	Conférences Paris		PE_R1	Subvention CCFD fléchée	2 000 €
	Permanents (8*600)	4 800 €			
	Montage (8*120)	1 000 €			
	Déplacement Intervenants	500 €			
	Podcasts	500 €			
	Evènements Région	1 200 €			
	Festival de cinéma				
PE_D4	Editions Utopia	2 000 €	PE_R2	Un Monde par Tous fléchée	2 000 €
PE_D5	Autres actions				
		10 000 €			4 000 €
Pôle	Institut de Formation				
	Etudes et recherche	3 000 €	PF R1	Subvention CCFD fléchée	3 000 €
		3 000 €			3 000 €
Pôle	e Municipalisme	3 000 €			3 000 €
	Ressources humaines	15 000 €	DM D1	Subvention FPH	22 000 €
	Partenariat AMRF	7 000 €	FW_K1	Subvention i i i	22 000 €
FW_D2	Tational Awiki				
		22 000 €			22 000 €
Pôl	e Partenariat - Reliance				
PP_D1	OCU	5 000 €	PP_R1	Subvention CCFD fléchée OCU	5 000 €
PP_D2	Actions Monde (Chaleur humide)		PR_R2	Commission Française pour l'UNESCO	
	Utopia Monde	500 €			
PP_D5	Autres actions				
		5 500 €			5 000 €
Pôl	e Vie interne Communication				
PC D1	Création Accessoires				
_	Badges, banderoles, tracts,				
	Plaquette ou autres documents				
	Journal + Affranchissement	1 500 €			
	2ème envoi + Affranchisseent	1 500 €			
PC_D6	Publications	2 000 €			
	Autres actions - Charte graphique	1 500 €			
		6 500 €			0 €
	e Vie interne Organisation				
	Entretien, petit matériel	200 €	PO_R1	Adhésions	25 000 €
	Fournitures Bureau	400 €		Dons à l'association	3 500 €
	Location Poste de travail	3 600 €	PO_R21	Dons participatifs	
_	Assurances	600 €			
	Bureaux nationaux	8 000 €		Participations Bureaux Nationaux	8 000 €
	Conseil national	5 000 €		Participations Conseils Natioaux	3 000 €
	Université d'été	38 000 €		Participations Université d'été	24 000 €
	Autres manifestations, réunions		PO_R5	Subvention Bureaux	
	Intermédiaires, Honoraires		PO_R6	Subvention Conseils	
	Missions	500 €	PO_R7	Subvention Université d'été	15 500 €
	Déplacements BN		PO_R22	Dons déplacements BN	
	Frais postaux, courriers	2 000 €			
	Frais de tenue de compte, agios	1 500 €			
	Logiciel Comptabilité	1 000 €	PO_R13	Contribution Municipalisme	2 100 €
	Partenariat, réseaux associatifs	500 €		Autres subventions Lilo	
	Associations locales	800 €		Autres subventions Un Monde	6 000 €
DO D47	Permanent	14 000 €			
_		1 500 €			1
_	Redevances informatique et internet				07.400.4
_	Total Exercice	77 600 € 166 000 €		Total Exercice	87 100 € 166 400 €

-	Adhésions à U	IOPI	Α				<u>Poi</u>		Adhérents et donateu						
Pede	Département	Adhérents	A jour 2022	Chèque	Paiement en ligne	Prélèv.nt	Nouveaux	Fédé	peril 2022 Département	Adhérents	A jour 2022	Chèque	Paiement en ligne	Prélèv.nt	N STOCK
_															
1	Ain	19	7	2	2	3	0	51	Marne	1	1	0	1	0	_
2	Aisne							52	Haute-Mame			_		_	
3	Allier	3	0	0	0	0	0	53	Mayenne	1	0	0	0	0	
4_	Alpes Hte-Provence	10	0	0	0	0	0	54	Meurthe-et-Moselle	6	0	0	0	0	
5_	Hautes-Alpes	4	1	0	0	1	0	55	Meuse	1	0	0	0	0	
6	Alpes-Maritimes	8	0	0	0	0	0	56	Morbihan	6	3	0	0	3	(
7_	Ardèche	4	0	0	0	0	0	57	Moselle						\vdash
8	Ardennes	_	_					58	Nièvre	24	7	_	4	_	
9	Ariège	2	0	0	0	0	0	59	Nord	24	7	0	0	6	
0	Aude	1 4	0	_	0	_	0	60	Orne	2	3	0	3	_	9
11	Aude	2	0	0	0	0	0	61	Orne	4		0	_	0	1
2	Aveyron	32	0	0	3	2	0	62	Pas-de-Calais	14	1	0	0	2	9
3	Bouches-du-Rhône	32	5	0	0	0		63	Puy-de-Dôme	14 5	2	0	0	0	
15	Calvados Cantal	T	0	U	U	U	0	64	Pyrénées-Atlantiques	2	0	0	0	0	
		2	4		0	1		66	Hautes-Pyrénées	2	0	0	0	0	
16	Charente Maritima	4	1	0	1	0	0	67	Pyrénées-Orientales	3	1	1	0	0	
7 8	Charente-Maritime Cher	1	0	0	0	0	0	68	Bas-Rhin Haut-Rhin	6	1	1	0	0	
19		1	0	0	0	0	0	69	Rhône	33	4	0	2	2	
	Corrèze Corse-du-Sud	-	U	U	0	0	U	70	Haute-Saône	ు	4	U			-
A B	Haute-Corse	4	0	0	0	0	0	71	Saône-et-Loire	4	0	0	0	0	
21	Côte-d'Or	13	4	0	0	4	0	72	Sarthe	2	0	0	0	0	
22	Côtes-d'Armor	7	2	1	0	1	0	73	Savoie	9	3	0	2	1	
23	Creuse	1	0	0	0	0	0	74	Haute-Savoie	11	0	0	0	0	
24	Dordogne	7	2	1	0	1	0	75	Paris	115	30	2	12	16	
25	Doubs	1	0	Ö	0	0	0	76	Seine-Maritime	7	3	0	3	0	
26	Drôme	18	8	2	0	6	1	77	Seine-et-Marne	17	3	1	0	2	
27	Eure	4	1	0	1	0	o	78	Yvelines	12	3	1	1	1	
28	Eure-et-Loir	1	0	0	Ö	0	0	79	Deux-Sèvres	1	0	0	Ö	Ö	
29	Finistère	11	2	0	0	2	0	80	Somme	1	1	0	1	0	
30	Gard	4	0	0	0	0	0	81	Tam	5	1	0	1	0	•
31	Haute-Garonne	18	3	1	2	0	1	82	Tam-et-Garonne	_	-	_		_	
32	Gers	4	1	Ö	0	1	1	83	Var	6	0	0	0	0	
33	Gironde	10	1	0	1	0	0	84	Vaucluse	10	1	0	1	0	
34	Hérault	34	7	1	6	0	1	85	Vendée	2	0	0	Ö	0	
35	Ille-et-Vilaine	10	3	0	1	2	0	86	Vienne	1	0	0	0	0	
36	Indre	2	0	0	0	0	0	87	Haute-Vienne	3	1	0	0	1	
37	Indre-et-Loire	18	2	0	1	1	0	88	Vosges	3	0	0	0	0	
	Isère	15	1	0	0	1	0		Yonne	3	0	0	0	0	
	Jura	8	1	0	0	1	0	90	Territoire de Belfort	2	1	0	0	1	
10	Landes	3	1	0	0	1	0	91	Essonne	21	5	0	1	4	•
11	Loir-et-Cher							92	Hauts-de-Seine	30	8	0	1	7	
12	Loire	5	0	0	0	0	0	93	Seine-Saint-Denis	17	5	0	2	3	
	Haute-Loire	1	0	0	0	0	0		Val-de-Marne	19	4	1	1	2	
14	Loire-Atlantique	6	1	0	1	0	0	95	Val-d'Oise	10	0	0	0	0	
15	Loiret	9	5	0	1	4	0		Guadeloupe						
16	Lot	3	0	0	0	0	0	972	Martinique	1	1	0	1	0	•
	Lot-et-Garonne								Guyane	1	0	0	0	0	
	Lozère	2	0	0	0	0	0		Réunion	3	1	0	0	1	
19	Maine-et-Loire	3	2	0	1	1	0		Français à l'étranger	6	0	0	0	0	
50	Manche								Citoyens étrangers	18	1	0	0	1	
	d'adhérents dans 1	3 dána	rtomo	nte cu	101										
				หเอ อนไ	101.				Total	773	157	16	55	86	1

Bilan des adhésions (partie 2) – Point de situation au 30 avril 2022



Partie 5- Bilan d'activité







EDITO

La pandémie que nous avons connu à consolider nos ambitions, l'envie de contribuer à imaginer et à construire un autre monde. C'est dans ce climat inédit qu'a émergé **l'une de nos plus belles réalisations, soit celle d'une librairie écolo en plein cœur du quartier latin**. Plus qu'une librairie, c'est un tiers-lieu à vivre qui prend vie grâce à la volonté et l'entrain de notre merveilleuse équipe de bénévoles.

Non seulement la librairie Utopia nous permet de partager l'étude de nos réflexions grâce aux ouvrages des éditions Utopia qui s'y trouvent et d'une multitude d'autres qui partagent nos questionnements, mais elle se révèle être un endroit surtout propice à la convergence, à la rencontre et au partage. Nous sommes d'ailleurs fiers de pouvoir accueillir des auteurs, des artistes, des associations de tout horizon qui permettent de faire émerger en son sein de nouveaux récits. Nous comptons d'ores et déjà plus de XXX rencontres-débats, XXX réunions d'associations, 1 exposition ainsi que 1 visite d'école s'y étant déroulées ! En ce sens, nous tenions à remercier tout particulièrement, chaque personne qui participe à la vitalité de ce nouveau lieu.

Cet état de fait, nous enthousiasme quant à l'avenir. Fort de cette concrétisation plus qu'ambitieuse, nous aspirons aujourd'hui à de nouveaux projets d'envergure par l'intermédiaire de ce nouveau lieu plein de vie. Le Mouvement Utopia étant agréé jeunesse et éducation populaire, nous souhaitons principalement renforcer cet axe à la librairie Utopia, notamment à l'aide d'une commission qui s'y consacre pleinement. Cette commission étant déjà à l'œuvre, elle promet d'offrir un programme chargé d'animations et expositions de sensibilisation à l'horizon 2022!

Aussi, notre maison d'édition a maintenu son cap et a considérablement rempli ses objectifs en la **publication de 5 nouveaux livres**. Par ailleurs, nous avons maintenu notre traditionnel cycle de conférences à la Maison des Sciences économiques et poursuivi nos rencontres nationales, conseils et université d'été, et de nouveau en présentiel! De nouvelles orientations ont été donné pour le futur de notre Manifeste Utopia, laissant nos commissions vivantisme, féminisme, racisme et culture de la paix œuvrées pour être forte de proposition lors de notre prochaine université d'été qui aura pour thème "L'habitabilité du monde".

Dans le prolongement de notre librairie, nous sommes heureux de pouvoir présenter notre tout dernier projet, soit **la naissance de notre chaîne de podcast : les Evénements Utopia,** rendant compte de tout notre activité sur écoute, disponible sur spotify et sur deezer.

L'équipe d'animation (par ordre alphabétique) : Samira CHAHBOUNE, Olivier CONSOLO, David FLACHER, Jean-Pierre HARDY, Prune HELFTER-NOAH, Laure PASCAREL, Franck PUPUNAT, Laurence THIERRY.

TABLE DES MATIERES

1	1	EDITO
4 9 11 14	9 11 4 16	NOS OBJECTIFS 2018 - 2021 - NOS RÉALISATIONS EN 2021 AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES AXE 2 - CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE AXE 3 - POURSUIVRE ET AMPLIFIER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA "RELIANCE" AXE 4 - FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN SUR TOUT LE TERRITOIRE AXE 5 - UTOPIA DANS LE MONDE AXE 6 - INSCRIRE NOTRE VIE INTERNE COMME PRIORITÉ AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX
22 26		RÉCITS
32 33 34	33	ANNEXES ANNEXE 1 - ÉQUIPE DU BUREAU NATIONAL EN 2021 ANNEXE 2 - LES CONFERENCES DU MOUVEMENT UTOPIA EN 2021 ANNEXE 3 - LES MOBILISATIONS ET EVENEMENTS NATIONAUX
35 36 38	36	ANNEXE 4 - TRIBUNE ET PETITIONS DU MOUVEMENT UTOPIA ANNEXE 5 - BILAN DES ADHESIONS ANNEXE 6 - SYNTHESE 2021
39 40		ANNEXE 7 - BILAN LIBRAIRIE 2021 ANNEXE 8 - BILAN DES ADHESIONS
36 38 39	36 38 39	ANNEXE 5 - BILAN DES ADHESIONS ANNEXE 6 - SYNTHESE 2021 ANNEXE 7 - BILAN LIBRAIRIE 2021

NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 1 AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES

CE QUE NOUS AVIONS PRIS COMME OBJECTIFS POUR 2018 - 2021

PENSER LA SOCIÉTÉ DU BUEN VIVIR

Après avoir posé les « briques » d'une réflexion à travers plusieurs ouvrages collectifs thématiques (agriculture, communs, démocratie...), il est temps aujourd'hui de rassembler nos travaux des 10 dernières années et de proposer ensemble un récit global ou des récits fondé sur le concept de « buen vivir ».

Dans le même temps, nous devrons réorienter et approfondir nos réflexions pour prendre en compte les nouveaux enjeux. Cela s'effectuera autour de 5 chantiers thématiques :

- -La nature et le vivant– un positionnement éco-centriste,
- La politique économique et sociale,
- -L'éthique, les sciences et technologies,
- -Les enjeux géopolitiques,
- -L'émancipation et la démocratie.

La construction collective de positionnements et d'ouvrages, comme support de notre réflexion, restera l'une de nos marques de fabrique. C'est la raison pour laquelle les éditions Utopia resteront centrales pour notre Mouvement.

INDICATEURS

- Un processus de réflexion sur les contours d'un nouveau récit sera lancé.
- Chaque chantier de travail devra produire (sous forme de prises de position) au moins une note chaque année. Certains thèmes pourront donner lieu comme actuellement à l'écriture collective d'un livre.
- Les éditions Utopia poursuivront leur travail actuel au même rythme (publication de 3 à 5 ouvrages par an tirés à 2 000 exemplaires en moyenne) en développant la diffusion numérique et en recherchant un local adapté permettant la diffusion des idées, le débat et la convivialité.

AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES

CE QUE NOUS AVIONS RÉALISÉ EN 2021

NOTRE REFLEXION COLLECTIVE

Initié en 2020, nous avons poursuivi l'écriture du Nouveau Manifeste Utopia. Ce chantier est l'un des projets majeurs du mandat car il s'agit de rediscuter et d'approfondir ce qui fonde notre identité commune.



Nous avons consacré le Conseil National et notre Université d'été à discuter de cet ouvrage. Nous avons reçu plus de 700 amendements rédigés par plus d'une centaine de contributeurs trices de tout horizon! Progrès, anthropocentrisme, rapport à la nature, revenu universel, culture de la paix, éducation, autant de thèmes qui ont été retravaillés et rediscutés avec passion.

LA POURSUITE DE NOS CHANTIERS DE RÉFLEXIONS 2021

L'atelier « Culture de la paix » a réussi à rédiger une première version d'un prochain ouvrage collectif qui sera soumisà amendements, discussions et vote courant 2022 et 2023.

Le statut de réfugié climatique a été discuté en 2021 à la suite d'une note d'étape réalisée par notre groupe de travail.

Concernant l'alimentation, nous continuons notre collaboration avec SOLAGRO pour travailler à une éventuelle publication d'un ouvrage reprenant l'assiette AFTERRE 2050.

AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES



LES ÉDITIONS UTOPIA EN 2021

Florent Bussy - ALTERNATIVES, mai 2021

Comme l'analyse Florent Bussy, par notre production, par notre consommation mais aussi par certaines de nos attentes, nous sommes inscrits dans l'ordonnance d'un monde qui nous entraîne vers des catastrophes, malgré cela, rien actuellement ne semble devoir l'ébranler profondément. L'auteur nous propose dans ce livre de récuser ce renoncement et d'envisager les alternatives que nous pourrions choisir pour ne pas subir l'ordre du monde actuel tel que nous le vivons au quotidien. L'auteur en a retenu quatorze- dans les domaines écologiques, économiques, politiques ou existentiels - qui pourraient changer cet ordre mortifère.





Patrick VIVERET - LA COLÈRE ET LA JOIE, juin 2021

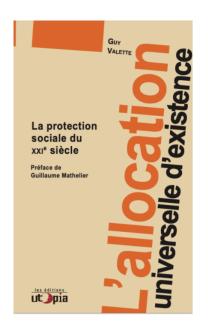
Dans ce livre, l'auteur expose ses réflexions contextualise propositions autour du rapport à la violence et la gestion des conflits. Il propose de nouvelles pratiques démocratiques permettant la construction désaccords féconds pour que l'adversaire se substitue à l'ennemi et que le pouvoir de domination se transforme en pouvoir de création. C'est-à-dire que le pouvoir "sur" devienne un pouvoir "de".

AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES

О



LES ÉDITIONS UTOPIA EN 2021



GUY VALETTE - L'ALLOCATION UNIVERSELLE D'EXISTENCE, aout 2021

Ce livre représente la deuxième vague des réflexions sur cette allocation universelle. L'auteur, Guy Valette, aborde la question du pourquoi, mais aussi du comment, en le comparant avec les différentes mesures de protections sociales existant actuellement en France. Un ouvrage qui permet de penser la véritable protection sociale de demain.

Alice Canabate - L'ÉCOLOGIE ET LA NARRATION DU PIRE, septembre 2021

À travers ce livre, Alice Canabate, décode les fonctions et les puissances politiques du récit et ses enjeux, décrypte et compare les récits d'effondrements afin d'en comprendre les origines, les vertus, les crispations et les affects qu'ils brassent. Il rappelle également que la question des limites est un souci écologique essentiel et une responsabilité collective.



AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES



LES ÉDITIONS UTOPIA EN 2021



Aurélien Bernier - POUR SORTIR DU LIBRE-ÉCHANGE ET DU NATIONALISME ÉCONOMIQUE, novembre 2021

Pour combattre le libre-échange sans laisser le champ libre aux nationalistes, les forces de transformation sociales et doivent écologiques penser relocalisation, la décrire, la planifier. Dans cet ouvrage, l'auteur livre sa vision transformatrice, décroissante internationaliste de la relocalisation, ainsi que ses modalités concrètes dans cinq domaines stratégiques : les capitaux (et donc les investissements),la l'alimentation, santé, l'énergie l'automobile.



AXE 1 - AGIR EN LABORATOIRE D'IDÉES

NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 2 | CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

CE QUE NOUS AVIONS PRIS COMME OBJECTIFS POUR 2018 - 2021

L'organisation depuis plus de 13 ans de nos conférences mensuelles (conçues comme un espace de rencontre entre le monde intellectuel, institutionnel et la société civile), et la montée en puissance de notre festival de cinéma nous ont permis d'obtenir en 2017 l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire. Il convient aujourd'hui de construire un mouvement d'éducation populaire de plus grande ampleur. Ce nouvel enjeu ne pourra s'imaginer qu'à travers des partenariats avec les grands acteurs actuels du secteur et notamment la Ligue de l'enseignement et la confédération des MJC.

Les Éditions Utopia s'inscrivent également dans ce chantier car elles ont aussi pour mission de diffuser des livres (en format papier et numérique) accessibles au plus grand nombre. La dimension de notre mouvement et son impact dans la société française pourraient être complètement bouleversés si nous arrivions à nous inscrire dans cet écosystème.

INDICATEURS

- Nouer des partenariats avec des acteurs clés comme la Ligue de l'enseignement, la confédération des MJC, les structures en direction des jeunes,...
- Poursuivre le cycle de conférences en lui donnant davantage de visibilité, y compris en région. Lancement d'un processus pour mettre le contenu de nos conférences à disposition des acteurs de l'éducation populaire.
- Amplifier le nombre de lieux en France où le festival de cinéma est implanté (plus de 15 dès 2020).







AXE 2 - CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2021

LA MISE EN PLACE D'EXPOSITIONS UTOPIA POUR UN JEUNE PUBLIC

Chaque année, nous réaliserons au moins 2 expositions originales sur les thèmes Utopia en direction des jeunes publics. Ces expositions Utopia ont vocation à être reprises dans plusieurs endroits sur le territoire.

Bien-entendu, les expositions sont gratuites et ouvertes à toutes et tous.



L'expo « En Vie » en chiffre:

- Plus de 500 visiteurs en 2021
- 1 visite de classe (1ère année de faculté)

La première étape de l'exposition « En Vie » est la Librairie Utopia dans le 5e arrondissement à Paris et plusieurs étapes sont déjà prévues dans les mois à venir notamment à la Mairie de Tours.

L'EXPOSITION "EN VIE"

En 2021, nous avons conçu et réalisé une exposition sur le thème des migrations issus d'une sélection de planches de la BD « En Vie », qui retrace le parcours d'enfants migrants qui décident de fuir une vie devenue trop dure dans leur pays.

Cette exposition propose une sélection de planches de cet ouvrage accessible à tous et didactique.

Sans paroles, EN VIE est destiné à interroger chacun à travers les destins muets de cinq personnages. Il est aussi une invitation à réfléchir, seul-e ou à plusieurs, pour se demander " Et moi que ferais-je si j'étais à leur place ?"



AXE 2 - CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2021

DES RENCONTRES ET DES CONFERENCES GRATUITES



Les conférences et rencontres Utopia sont l'une des marques de fabrique de notre mouvement. Intellectuels, activistes, politiques, citoyens viennent exposer des points de vue, débattre et ainsi contribuer à faire faire émerger de nouveaux récits.

1 tableau librairie avec les dates, titre de la conf et nom des auteurs présents 1 tableau pour toutes les confs Utopia en général y compris Paris et régions, filmées ou non filmées (avec les mêmes infos dates, ect..)

L'expo « En Vie » en chiffre:

- XXX conférences en 2021
- XXX rencontres auteurs

AXE 2 - CONSTRUIRE UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2021

DE NOUVELLES EXPERIMENTATIONS AVEC LES MJC

+ mettre le titre, le logo de la MJC où nous sommes intervenus et expliquer:

Utopia Rhone expérimente l'un des nouveaux axes d'engagement du Mouvement Utopia en intervenant au sein des MJC.

En effet, les MJC (Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) sont des associations d'Education Populaire qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective Utopia Rhone a présenté notamment les enjeux de la démocratie devant un public nourri à la MJC de XXX

(Faire valider le texte et le nom de la MJC par Genevieve)

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2021

Nous remercions la fondation Charles Léopold Mayer qui nous a permis de mettre en œuvre les activités liées au programme « Municipalisme, Transition et Territoires ».



En 2021 nous avons cette année encore, contribué à animer l'écosystème «municipaliste » en nous positionnant comme des facilitateurs au service de l'ensemble des organisations.

Notre contribution pour « documenter » le municipalisme



Nous avons notamment contribué à réaliser des supports de documentation et de propositions : en effet, les municipalités des communes participatives, des listes citoyennes et du transition sont des pour la laboratoire d'expérimentations de politiques publiques transformatives. Elles sont à ce titre porteuses de propositions dans les différents champs que sont : les partenariats publicsà Grenoble, assemblées populaires communs les décisionnaires (Grenoble, Poitiers, Mesnil la Horgne, Vaour, les commissions extra- municipales du temps long (Perroz Guirec, Morlaix).



Deux numéros spéciaux de la Revue Horizons Publics sur les initiatives de relocalisation et remunicipalisation (HP n°19 – Janvier-février 2021) et sur les partenariats publics-communs (HP n°21 – Mai-Juin 2021) sont venus valoriser ce capital d'expériences, d'expérimentation et de propositions issues des réseaux municipalistes en Europe, des mairies du changement en France et du mouvement des communs en Europe et en France.

AXE 3 - POURSUIVRE ET AMPLIFIER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA RELIANCE

Notre participation à la mise en réseau:

Utopia a notamment été partie prenantes des temps forts de mise en réseau, de partage de pratiques, d'idées et de propositions en 2021 et notamment :

- lors de l'université d'été du CRID/ATTAC (Nantes) qui a permis l'organisation d'un temps de rencontre en présentiel entre les acteurs français eu européens du municipalisme pour échanger sur les réalités et perspectives d'action d'un municipalisme à la française,
- lors de l'université d'été du Mouvement Utopia (Sète) en présence de nombreux réseaux (AMRF, convivialistes, Jours Heureux, OCU, ect).
- lors des premières Rencontres des communes participatives (Autrans Vercors)
- lors de l'Assemblée européennes des communs (Marseille)
- lors des Rencontres Sans transitions : Utopies et métamorphoses de la Fondation Danielle Mitterrand (Paris)

Notre engagement dans les formations :

Nous sommes l'un des acteurs des différentes formations sur les questions municipalisme et notamment :

La formation des acteurs européens (citoyen.ne.s et élu.e.s): mise à disposition à travers le site dédié de l'European municipalist network du Mooc La Commune est à nous ! (versions française et anglaise) et Mooc Feminization of politics

La formation des collectifs locaux du Pacte pour la Transition : avec des webinaires dédiés à la mise en place juridique, politique, opérationnelle des commissions extra-municipales du temps long





AXE 3 - POURSUIVRE ET AMPLIFIER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA RELIANCE

NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 4

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN SUR TOUT LE TERRITOIRE

CE QUE NOUS AVIONS PRIS COMME OBJECTIFS POUR 2018 - 2021

Le Mouvement Utopia compte aujourd'hui 20 groupes locaux et est présent dans plus de 81 départements sur tout le territoire. Mobiliser et rassembler un grand nombre d'acteurs autour d'événements et de mobilisations citoyennes reste un outil majeur de sensibilisation pour notre organisation.

INDICATEURS

• L'augmentation du nombre de participants à nos divers événements ;

- La sollicitation d'autres acteurs de la société civile pour la co-organisation d'événements;
- La sollicitation d'autres acteurs de la société civile pour la participation/intervention du Mouvement Utopia à leurs événements;
- L'augmentation des groupes locaux, en nombre et en taille ;
- La rédaction et la diffusion de Tribunes et de pétitions en lien avec les valeurs du Mouvement Utopia.

CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2021

LES ÉVÈNEMENTS UTOPIA

Malgré l'impact qu'a provoqué la pandémie, nous avons pu organiser ou co-organiser 16 événements sur tout le territoire en ligne mais aussi en présence quand cela était possible. Ces événements furent de divers types : conférence, projection-débat, marche, salon, festival, ...



AXE 4 - FAVORISER LA MOBILISATION CITOYENNE SUR TOUT LE TERRITOIRE

LES COMMUNIQUÉS, TRIBUNES ET PÉTITIONS

Nous continuons de développer notre communication externe en rédigeant et en signant des tribunes et des pétitions. En cette période de crise sanitaire, elles ont pu nous positionner rapidement sur l'actualité notamment française. Elles ont concerné divers sujets d'actualités : l'énergie nucléaire, le droit des animaux...

Nous avons diffusé au grand public deux communiqués, une tribune (paru dans Libération) et une pétition (19 544 signatures) réalisé par nos soins. En outre, nous avons co-rédigées et co-signées 16 tribunes dont 2 pétitions. Elles ont permis de toucher et de mobiliser des milliers de citoyen-ne-s et ont été largement diffusés dans divers réseaux (médias, société civile, monde institutionnel, scientifique et intellectuel).

NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 5 UTOPIA DANS LE MONDE

CE QUE NOUS AVIONS PRIS COMME OBJECTIFS POUR 2018 - 2021

Nous sommes véritablement devenus un mouvement avec une base sociale dans plusieurs pays qui agissent chacun au niveau local et national. Nous pouvons mettre en avant l'extraordinaire richesse et diversité des actions menées chacun avec son histoire, sa culture et ses priorités.

Notre priorité sera d'engager un processus d'écriture collective d'un « manifeste monde » afin de formaliser le socle de réflexions communes qui nous réunit. En France, le Mouvement Utopia contribuera également à la coordination des actions menées et à accompagner l'émergence de nouveaux Utopia dans d'autres pays.

Par ailleurs, nous prendrons des initiatives au niveau mondial notamment sur questions environnementales et les questions liées aux migrations lors des Forums Sociaux Mondiaux. Dans ce cadre, nous poursuivrons nos partenariats avec ONG d'autres en particulier l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (OCU) car la liberté de circulation et d'installation est au cœur de la société du « buen vivir » que nous voulons construire.

Enfin, nous poserons les premières esquisses de la **communauté mondiale** que nous souhaitons initier: elle a pour ambition de fédérer et de réunir les citoyen·nes, les collectivités locales, les ONG et les acteurs de l'économie solidaire autour d'un projet de société partagé et de solidarités concrètes.

INDICATEURS

- Formaliser un **« manifeste monde »** co-écrit par l'ensemble des mouvements Utopia dans tous les pays où nous sommes présents ;
- Contribuer à la coordination du mouvement Utopia dans les différents pays en mettant en place de nouveaux outils communs et accompagner l'émergence de nouveaux mouvements Utopia dans de nouveaux pays (entre 2 et 5 d'ici 2021);
- Augmenter notre investissement au sein de l'OCU afin de contribuer à son développement.

AXE 5 - UTOPIA DANS LE MONDE





Utopia Haïti

Le pays a été confronté à des problèmes d'une grande ampleur : séisme, pandémie, assassinat du président Jovenel Moïse , sécheresse aussi sur le plan sécuritaire Haïti est plongée dans l'incertitude .

Le travail avec les paysans de Marmont s'est malgré tout poursuivi.

Après les bœufs, la moto benne et le forage du puits, le groupement de paysans de Marmont a pu terminer la construction d'un grand poulailler et est en train de finaliser la construction de la citerne réserve d'eau.

La prochaine étape est l'achat d'un cheptel de départ d'une centaine de volailles (poules, coqs, pintades) et l'installation d'une pompe électrique immergé dans le puits (alimentée par un groupe électrogène).

Il leur faut beaucoup de courage, ces dernières actions étant ralenties et rendues compliquées en raison de la situation sécuritaire et les difficultés d'approvisionnement.



Utopia Madagascar

Les activités d' Utopia Madagascar qui étaient un peu au point mort repartent grâce à la volonté d'un jeune Malgache doctorant et enseignant à l'université de Tananarive. Il souhaite reprendre les actions et se rendre à l'université d'Utopia en 2022.

AXE 5 - UTOPIA DANS LE MONDE



Utopia Mauritanie

Utopia Mauritanie a lancé son nouveau projet : la construction d'un jardin Utopia . Il s'agit de la mise en place d'un jardin de légumes et d'arbres fruitiers dont le but est de lutter contre l'insécurité alimentaire.





Utopia République Démocratique du Congo

Notre partenaire en RDC, Cyril Musila a été nommé ambassadeur de la RDC à l'UNESCO. Nous espérons que la collaboration prendra une autre dimension.

AXE 5 - UTOPIA DANS LE MONDE





Utopia Roumanie

Utopia Roumanie alancé un programme pour la promotion du Buen Vivir, comme projet alternatif de société, en 12 petites villes roumaines très vulnérables où, d'une part, le modèle de développement conventionnel échoue très visiblement depuis trois décennies et, d'autre part, l'écologie austère (promue par la plupart des grandes ONG dans nos grandes villes) n'est pas non plus une voie à suivre.

Le projet, qui se déroule sur 18 mois, implique 360 jeunes et 60 divers acteurs communautaires d'abord dans des activités d'éducation populaire (basées sur des méthodes participatives, nonformelles), ensuite dans des actions de plaidoyer visant les élus locaux des 12 villes et les responsables nationaux.

Des échanges ont eu lieu avec la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, le Mali.



Utopia Tunisie

Sous le nom de ADL, UTOPIA Tunisie continue son aventure en militant pour la promotion des droits économiques et sociaux en particulier le droit à une éducation pour tous équitable à travers l'intervention de la société civile dans les politiques publiques.

Pour ce faire, une coordination entre les associations locales a mis en place un réseau de 35 associations du Nord-Ouest appelé "Veille sur mon école".

Ces coalitions œuvrent pour :

- la défense de l'école publique et la gratuité de l'enseignement
- le droit des enfants à une éducation dans des conditions décentes
- la réduction des inégalités régionales et le respect du principe de l'égalité des chances
- défense des règles de la transparence administrative afin de renforcer le principe de la démocratie participative.



Utopia Burkina Faso est né

Nous sommes très heureux d'avoir finalisé le partenariat avec le Burkina Faso qui se met en place avec des objectifs très ambitieux.

Lors de l'Université d'Utopia, la convention a été signée par Lionel Bilgo, co-animateur qui était présent. Nos partenaires burkinabés ont participé à certaines de nos réunions virtuelles et collaboré à la mise à jour du manifeste.



NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 6 INSCRIRE NOTRE VIE INTERNE COMME PRIORITÉ

CE QUE NOUS AVIONS PRIS COMME OBJECTIFS POUR 2018 - 2021

Un travail prioritaire sera mené sur la démarche d'adhésion à notre Mouvement et sur la dynamisation de notre budget afin d'acquérir les marges budgétaires dont nous avons besoin.

Nous travaillerons prioritairement avec nos adhérent.es sur le sens de leur adhésion et parallèlement sur la recherche de nouvelles marges budgétaires significatives.

De même, un travail d'étude sur une communication ciblée en direction de nos sympathisant.es et adhérent.es sera lancé à partir de notre base de contacts mais également en redéfinissant notre stratégie sur les réseaux sociaux.

INDICATEURS

- Lancement d'un travail de réflexion sur le sens de l'adhésion et traduction dans nos outils de communication.
- Recherche de nouvelles subventions et aug-mentation d'au moins 50% de nos ressources d'ici à 2021.
- Formalisation d'une nouvelle stratégie avec comme objectifs :
 - l'augmentation de 20% du nombre de nos adhérent.es et sympathisant.es en France ;
 - la progression de 50% des visites de notre site internet, de notre page Facebook, d'adhésions à notre groupe Facebook et d'un nombre de nos abonnés Twitter.

AXE 6 - INSCRIRE NOTRE VIE INTERNE COMME PRIORITÉ

22



L'ORGANISATION DE NOTRE VIE ASSOCIATIVE INTERNE

• Deux bureaux dont 1 en présentiel ont eu lieu cette année : en ligne en juillet et puis en décembre 2021.



L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Notre Université d'été s'est tenue à Sète pendant 3 jours du jeudi 30 septembre au dimanche 3 octobre 2021.

Cet événement est un moment important pour la vie de notre mouvement. Le thème central de cette édition était : « la primauté du vivant ». Nous remercions vivement la participation de tous.tes (François Gemenne, Sakura Mousseigne, Benoît Hamon, Alice Canabate...) et notamment celle de notre utopien d'honneur, à savoir Edgar Morin.

AXE 6 - INSCRIRE NOTRE VIE INTERNE COMME PRIORITÉ

24



CREATION DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Suite à l'inauguration de la librairie Utopia en décembre 2021, le compte instagram ainsi que la page facebook de la librairie utopia ont vu le jour. L'occasion de mettre en avant notre activité au sein de notre tout nouveau lieu, la programmation de nos conférences-débats, les coups de coeur des lectures de nos libraires ainsi que tout nos nouveaux projets à venir...

RESSOURCES HUMAINES

En mai 2021, nous avons recruté une nouvelle salariée, Marion Roudot, en tant que chargée de vie associative de notre mouvement.



NOS OBJECTIFS 2018-2021 NOS RÉALISATIONS EN 2021

AXE 7 OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS

NOTRE PROJET



En pleine pandémie, nous avons eu une idée un peu folle : ouvrir une librairie écolo de référence dans le quartier latin. Plus qu'une librairie. Une librairie-expo-débat.

Nous imaginons cette librairie comme un tiers-lieu à vivre, un espace partagé qui mobilise les énergies pour développer les réflexions et imaginer une société du Buen Vivir. Un lieu de débats, de rencontres, de présentation d'auteurs et de livres, d'exposition d'artistes engagés, d'associations étudiantes... bref, un « Bouillon de cultures écologiques » où s'imaginent de nouveaux récits.

Des militant.es de toute la France se sont répartis en 8 groupes de travail pour lancer le projet. Un financement participatif a été organisé avec la plateforme Kiss Kiss Bank Bank et 28 000 euros ont été récoltés.

Nous avons obtenu un local magnifique au 1, rue Frédéric Sauton dans le 5e arrondissement.

Le plus difficile reste à accomplir : l'aménagement, le choix et l'achat des livres, la formation à ce beau métier de libraire, etc..

Nous avons l'envie et la détermination et nous vous invitons à rejoindre l'équipe de la librairie!



AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS



INAUGURATION DE LA LIBRAIRIE

Ça y est! L'inauguration de la librairie Utopia a eu lieu **le 2 décembre 2021**. Nous remercions les **200 personnes présentes** et particulièrement Bertrand Delanoë , les adjointes et adjoints de la Mairie de Paris Olivia Polski , Dan Lert , Marie-Christine Lemardeley, la maire du 5ème arrondissement Florence Berthout , Marine Rosset , Sylvain Raifaud , la directrice générale de la SEMAEST Emmanuelle Boss , le directeur de Sciences Po Mathias Vicherat ainsi que notre amie et universitaire Dominique Méda , les associations présentes (Emmaüs International , CCFD-TerreSolidaires ,Les Convivialistes Christophe Fourel , EcoRev , la Fondation Léopold Meyer , Mathieu Calame et Nicolas Krausz , Association mégawatt et Thierry Salomon , Attac France , Alterlibris), les auteurs et notamment Patrick Viveret , Cyrille Cormier , Guy Valette , Alain Coulombel ...

Nous remercions également pour leurs soutiens, Mouna Aoun de KissKissBankBank , Alexandre Navarro le secrétaire général de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO , la MGEN , Jérémie Chomette et la Fondation liberté France , Stéphane Alexandre ainsi que Colombe Brossel de la Ligue de l'Enseignement Paris.









AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS



L'ORGANISATION DE DÉBATS

Notre librairie Utopia est rythmé par nos nombreuses rencontres-débats, nous invitons plusieurs fois par semaine un auteur, un intellectuel, un artiste, une association ou une personnalité.

Nous souhaitons également proposer aux associations étudiantes (très nombreuses dans le quartier) la possibilité d'organiser des « causeries » et débats sur les questions environnementales..

LA MISE EN PLACE D'EXPOSITIONS

Plusieurs fois par an, nous mettrons en place des expositions sur différents thèmes liés aux questions environnementales.

Bien-entendu, les expositions sont gratuites et ouvertes à toutes et tous.







TERRE SOLIDAIRE

L'EXPOSITION "EN VIE"

Nous accueillons jusqu'au 9 juillet 2022,

Cette exposition sur le thème des migrations propose une sélection de planches de la BD « En Vie », qui retrace le parcours d'enfants migrants qui décident de fuir une vie devenue trop dure dans leur pays. La BD « En Vie » est sans paroles, se sont uniquement les dessins qui nous communiquent les destins muets des cinq protagonistes présentés.

L'ouvrage rend compte du travail des sauveteurs, qui affrontent les dangers de la mer pour venir en aide aux personnes en détresse qui ont traversé la MerMéditerranée sur des embarcations de fortune. Une mission assurée par SOS MEDITERRANEE qui patrouille en mer à bord de leur bateau l'Ocean Viking.

Une exposition qui a vu le jour grâce au soutien du CCFD Terresolidaire, organisme avec lequel le Mouvement Utopia s'engage sur les questions migratoires.

AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS



L'EQUIPE DE LA LIBRAIRIE UTOPIA

Thématique / axes / piliers L'équipe est constituée de trois permanentes dont une libraire responsable formée à l'école de la librairie, une assistante en service civique formée à l'édition, et une salariée du mouvement Utopia ainsi que des bénévoles.

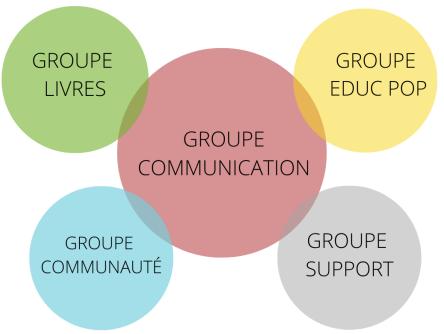
SERVICE CIVIQUE

Nous accueillons également au sein de notre équipe des services civiques pour participer au fonctionnement de notre librairie. Raphaëlle nous a accompagné tout au long de la mise en mouvement de cette librairie pendant 6 mois. En tant que coordinatrice de la librairie Utopia elle a su relever avec brio ce nouveau défi, participation aux éditions Utopia, participation aux diverses rencontre-débats et animations.



Raphaëlle Delclaux

STRUCTURE DE LA LIBRAIRIE UTOPIA



AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS

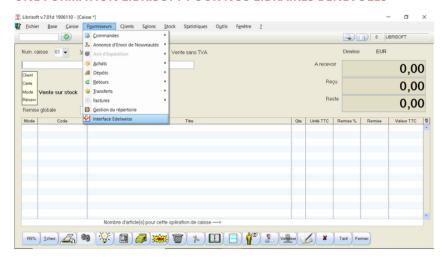
30

LE SITE OFFICIEL DE LA LIBRAIRIE UTOPIA VA VOIR LE JOUR EN 2022..



Le site officiel de la librairie Utopia permettra à chacun.e de retrouver toutes les informations concernant notre activité, le calendrier de nos rencontres/débats, les expositions et animations à venir... mais surtout de pouvoir commander et acheter n'importe quel livre référencé à la librairie Utopia!

UNE FORMATION LIBRISOFT POUR NOS LIBRAIRES BENEVOLES



Parce que cette librairie Utopia représente l'opportunité pour nous de mettre en vente nos livres, il nous faut former nos libraires bénévoles au logiciel de vente que nous avons choisi, à savoir : Librisoft. Il s'agit de l'un des rudiments essentiels pour devenir un libraire bénévole autonome.

AXE 7 - OUVRIR LA LIBRAIRIE UTOPIA, L'ATELIER DES NOUVEAUX RÉCITS

ANNEXES

ANNEXE 1 - Équipe du Bureau National en 2021

NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
BRICHET	Geneviève	Bonnet	Antoine
CAU	Clémentine	CONSOLO	Olivier
CHABOUNE	Samira	COUSIN	Emilien
CONTENT	Séverine	EMILE	Jacky
DABONNEVILLE	Mariana	FLACHER	David
DES MESNARDS	Claire	FOUSSARD	Anthony
EMILE	Huguette	HARDY	Jean-Pierre
FAIVRE	Céline	LESAGE	Jean
FALUOMI	Dominique	LUCOT	Pierre
FERNANDEZ-L.	Sonia	MASSON	Télémaque
FILIATRE	Caroline	MONTAIGNE	Erick
HELFTER-NOAH	Prune	NUNEZ	Miguel
KASPERET	Patricia	ODOBET	Serge
LUCOT BRABANT	Γ Maïta	PAGNIER	Nicolas
MONTAGNE	Odile	PIGNET	François
NEAU	Patricia	POIDVIN	Jeff
PASCAREL	Laure	SARRAT	Olivier
PORTE	Karine	SPORTES	Daniel

ANNEXE 2 - LES CONFÉRENCES DU MOUVEMENT UTOPIA EN 2021

CONFERENCE ET SEMINAIRE

- ·Conférence avec Alix Cosquer à la Maison des Sciences économiques et ayant pour thème "Sommes-nous vraiment capable de changer notre lien à la nature ?"
- ·Séminaire Futur(s) de la Protection Sociale à l'EHESS -Présentation par Guy Valette du livre L'allocation universelle d'existence: la protection sociale du XXIè siècle 18 novembre 2021.

RENCONTRE ET DEDICACE A LA LIBRAIRIE UTOPIA

- -Rencontre / Dédicace Avec Guy Valette pour son livre L'allocation universelle d'existence: la protection sociale du XXIè siècle 10 novembre 2021
- ·Rencontre / Dédicace Avec Bren McClain pour son livre Mama red, lauréat du Prix Maya 2021 – 17 novembre 2021
- Rencontre et Dédicace avec Patrick Viveret pour son livre La Colère et la Joie: Pour une radicalité créatrice et non une révolte destructrice Jeudi 25 Novembre 2021
- Rencontre et Dédicace avec Alice Canabate pour son livre L'écologie et la narration du pire : récits et avenirs en tension (éd. Utopia, septembre 2021). 1er décembre 2021
- ·Rencontre et Dédicace avec Alexandre Monnin pour son livre Héritage et Fermeture (éd. Divergences, mai 2021) 10 décembre 2021
- ·Conférence avec Dominique Bourg et Sophie Swaton pour leur livre Primauté du vivant: essai sur le pensable (éd. PUF, octobre 2021). 14 décembre 2021
- Rencontre / Dédicace avec Isy Ochoa pour son ouvrage jeunesse Fritz : les mémoires d'un éléphant (éd. Rouergue). 18 décembre

ANNEXE 3 - LES MOBILISATIONS ET EVENEMENTS NATIONAUX DU MOUVEMENT UTOPIA EN 2021

MOBILISATION

- •Mobilisation Marche pour une vraie loi climat 28 mars 2021
- Mobilisation Tenu d'un stand au quartier de Sanitas à Tours 13 juin 2021
- Participation Festival Terres du Son à Tours du 10 au 14 juillet 2021
- ·Participation Université des Mouvements Sociaux de Nantes 18 au 22 aout 2021
- ·Participation Rencontre Sans transition : Utopies et métamorphoses à l'Hotel de Ville de Paris à l'occasion des 35ans de la Fondation France Libertés – 5 et 6 novembre 2021
- ·Participation de la librairie Utopia au Felipé, le Festival du livre et de la presse d'écologie, qui a pour objectif de penser l'écologie d'aujourd'hui et de demain - 14 novembre 2021
- ·Participation L'assemblée des communs à Marseille, une rencontre nationale afin de contribuer à une transition sociale et écologique à travers le dialogue et les alliances qui partagent cette ambition du 12 au 14 novembre 2021
- ·Participation La première assemblée citoyenne du Conseil de développement à Lyon, le moment démocratique pour changer l'avenir de la Métropole – 20 novembre 2021

EVENEMENTS NATIONAUX

- •Conseil National du Mouvement 28 et 29 mai 2021
- ·Université d'été du Mouvement Utopia jeudi 30 septembre au dimanche 03 octobre 2021
- ·Inauguration de la librairie Utopia 2 décembre 2021

LES ANNEXES - ANNEXE 3

ANNEXE 5 - BILAN DES ADHÉSIONS

				1		Stati	otious	0 000	uelles		1					
						Statis	suque	s ann	luelles							
Les adhéren	ts et d	onateu	urs													
			market by	Année	2020	Année	2021	1				Année	2020	Année	202	
Nb total d'adi	hérents	100		70	60	76	762		Répartit	tion cotis	ants / de	onateur	s			
Nb de cotisant	ts de l'a	nnée		5	12	46	466		Nb de	cotisatio	ns	463	90%	422	919	
Nb départeme	ents ave	c cotisa	ants	75		7	6		Nombr	e de dor	ns	5	7	5	9	
% départemen	nts avec	cotisar	nts	74	1%	75%			Nombr	e verser	nents	5	20	481		
Part des cotis	ants de	l'année		67,4%		61,2%			Nb don	ateurs e	xclusifs	49	10%	44	9%	
									Nb coti	sants do	nateurs		В	1	5	
Adhérents me				346	46%	328	43%									
Adhérents membres d'un parti			rti	215	28%	162	21%			rtition	Н	290	57%	264	57%	
Adhérents Elu	is			31	4%	32	4%		par	sexe	F	215	43%	198	439	
NII. d								1				040		00.0		
Nb de cotisant				462	90%	411	88%		_	oyen cot			ans	62,8 ans		
Nb de nouvea			blor	51	10%	55 296	12%			eune / +			99 ans 49	16 ans	100 a 50	
Nb non réadhe				248	33%	296	39%			la + fréq		39			_	
Nb cotisants 4	ans co	nsecuti	15	251	49%	2/6	59%	J		s - de 3 s 35-70		280	8%	26 252	6%	
Année de prer	miles -	dhásica		≤ 2018	2019	2020	2021	1		s + de 7		179	57% 36%	176	38%	
Nombre de co		unesion	1	320	63	2020	55		Age me		u ans		ans		ans	
Pourcentage /		d coties	nte	69%	14%	6%	12%		Age me	edian		00	ans	03	ans	
			Nb		adhéré	n'ont pa						510	- 512	510 :	> 466	
			51	16	31,4%	35	68,6%	1	Evolution	on A / A	-1	+2	+0.4 %	- 54	-10.6	
			31	10	31,470	- 55	00,070	1				-	10,4 10	- 54	-10,0	
Les cotisation	ons et	dons							Répartit	ion des	verseme	ents				
Total des cot	isation	s versé	es	30 790 € 23			99 €	1	Dons			2 548 €		1 79	98€	
Moyenne par	contribu	teur		60,14 € 51,			29 €		Moyenne par don			45	€ .	30) €	
								Cotisat	ions		28 2	42 €	22 1	01€		
Nb contribution		_		107	21%	120	26%		Moy. par cotisation			61 €		52 €		
	Montant	total en	€/%	650	2%	495	2%		Modalite	és de pa	iement					
Nb contribution				174	34%	138	30%		Modalit	es de pa	icilien					
		total en		5946	19%	4818	20%		Par che			161	31%	209	439	
Nb contribution				163	32%	152	33%		En esp			7	1,3%	20	4,29	
		total en	€/%	10847	35%	10297	43%		Par vire			10	1,9%	15	3,19	
Nb contribution				66	13%	56	12%			lèveme		111	21%	115	249	
	Montant	total en	€ / %	10706	35%	8289	35%		Par pai	ement e	n ligne	231	44%	122	25%	
. Maria battana	61 4			04.11	2012	24.17	2017	04.4	1 . 0010	24.47	2040	04.41	0000	24.41	- 0004	
L'évolution a	au III a	es ans		Nb	2016	31 déc 2017 Nb %		31 déc 2018 Nb %		31 déc 2019 Nb %		31 déc 2020 Nb %		31 déc 20		
				IND	70	IND	70	IND	70	IND	76	IND	76	IAD	%	
Nb total d'adh	érents			70	05	70	01	721		75	58	70	60	76	62	
Départements	avec a	dhérent	ts	84	83%	81	80%	81	80%	85	84%	84	83%	87	86%	
		10	Н	419	59%	406	58%	410	57%	422	56%	418	56%	418	55%	
Répartition pa	rsexe		F	286	41%	295	42%	311	43%	336	44%	334	44%	336	459	
Nb de cotisar	nts et d	onateur	rs	502	71%	439	63%	459	64%	510	67%	512	67%	466	61%	
Nb destinataires de la News				41	10	15	703	16	212	20 486		20 786		20	817	
L'ancienneté	á don a	dhóra	nto													
				2015	201	0015	2015	204	2015	2215	2015	2015	0015	2025	0.00	
1 ^{ère} adhésion	≤ 2007		2009	2010	2011	2012		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	202	
		449/	32	15	29	37	40	24	21	28	35	60	102	52	55	
	19%	11%	4%	2%	4%	5%	5%	3%	3%	4%	5%	8%	13%	7%	7%	
			+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	+ de	Tota	
Pourcentage	+ de	+ de						-								
Pourcentage Ancienneté	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	4 ans	3 ans	2 ans	1 an		
Nb d'adhérents Pourcentage Ancienneté Nb cumulé Pourcentage						9 ans 345 45%	8 ans 385 51%	7 ans 409 54%		5 ans 458 60%	4 ans 493 65%	3 ans 553 73%	2 ans 655 86%	1 an 707 93%	762	

LES ANNEXES - ANNEXE 5

ANNEXE 5 - BILAN DES ADHÉSIONS

Adhésions à UTOPIA							Point de situation au 31 octobre 2021							Adhérents et donateur						
		_						8	310	ctobre 2021					-		_			
Territoire	Département	Adhérents	A jour 2021	Radiables	Chèque	Paiement en ligne	Prélèv.nt	Nouveaux	Territoire	Département	Adhérents	A jour 2021	Radiables	Chèque	Paiement en ligne	Prélèv.nt				
1	Ain	21	16	3	7	1	8	0	51	Marne	1	1		0	1	0				
2	Aisne								52	Haute-Marne							П			
3	Allier	3	3		3	0	0	0	53	Mayenne	1	0		0	0	0	Г			
4	Alpes Hte-Provence	10	4		2	2	0	2	54	Meurthe-et-Moselle	6	5		4	0	1	t			
5	Hautes-Alpes	4	1	2	0	0	1	0	55	Meuse	1	0		0	0	0	Г			
6	Alpes-Maritimes	9	3	1	2	1	0	0	56	Morbihan	7	4	1	0	1	3	T			
7	Ardèche	4	1		1	0	0	1	57	Moselle					- 177	-	h			
8	Ardennes								58	Nièvre							П			
9	Ariège	2	0		0	0	0	0	59	Nord	24	15	2	6	2	7	Г			
10	Aube								60	Oise	2	2		0	2	0	t			
11	Aude	4	2	1	2	0	0	1	61	Ome	2	2		2	0	0	t			
12	Aveyron	2	0		0	0	0	0	62	Pas-de-Calais	4	2		1	1	0	Г			
13	Bouches-du-Rhône	35	15	3	4	6	5	5	63	Puy-de-Dôme	16	4	2	1	1	2	t			
14	Calvados	1	1		0	1	0	0	64	Pyrénées-Atlantiques	5	1		1	0	0	t			
15	Cantal								65	Hautes-Pyrénées	2	0		0	0	0	r			
16	Charente	2	1		0	0	1	0	66	Pyrénées-Orientales	2	0		0	0	0				
17	Charente-Maritime	5	2	1	2	0	0	0	67	Bas-Rhin	3	2	1	1	1	0	t			
18	Cher	1	1	_	0	0	1	0	68	Haut-Rhin	8	4	1	3	1	0	t			
19	Corrèze	1	0		0	0	0	0	69	Rhône	35	9	6	1	6	2	t			
2A		<u> </u>	_			-	_	-	70	Haute-Saône		-	-	_	-	-	h			
2B	Haute-Corse	4	3		3	0	0	0	71	Saône-et-Loire	4	3		1	2	0	t			
21	Côte-d'Or	13	9		4	0	5	0	72	Sarthe	2	0		0	0	0	f			
22	Côtes-d'Armor	7	4	1	1	2	1	1	73	Savoie	8	5	1	2	3	0				
23	Creuse	1	0		0	0	0	1	74	Haute-Savoie	11	3	2	2	1	0	t			
24	Dordogne	8	5	1	2	1	2	2	75	Paris	119	58	19	27	13	18	t			
25	Doubs	1	1		0	1	0	1	76	Seine-Maritime	7	5	1	2	3	0	r			
26	Drôme	21	12	3	2	2	8	1	77	Seine-et-Marne	17	10	3	6	1	3				
27	Eure	3	1	3	1	0	0	1	78	Yvelines	12	7	2	2	3	2	H			
28	Eure-et-Loir	1	0		0	0	0	0	79	Deux-Sèvres	2	0	1	0	0	0	f			
29	Finistère	13	6	2	1	3	2	0	80	Somme	1	1		1	0	0	-			
30	Gard	6	2	2	2	0	0	2	81	Tarn	5	2	1	0	2	0	H			
31	Haute-Garonne	19	4	4	1	3	0	2	82	Tarn-et-Garonne	-	-		-	-	-	h			
32	Gers Gers	3	2	1	0	1	1	0	83	Var	7	3	2	2	1	0	H			
33	Gironde	9	3	1	2	1	0	0	84	Vaucluse	11	3	2	2	1	0	H			
34	Hérault	36	16	5	11	2	3	7	85	Vauduse	3	1	1	0	1	0	H			
35	Ille-et-Vilaine	10	5	1	2	1	2	0	86	Vienne	1	0	1	0	0	0	H			
36	Indre	2	1	-	1	0	0	0	87	Haute-Vienne	3	1	,	0	0	1	H			
36 37	Indre-et-Loire	19	6	1	3	3	0	2	88		3	0	2	0	0	0	H			
31 38	Indre-et-Loire	15	7	100	5	1	1	0	89	Vosges Yonne	3	1	4	1	0	0	-			
38 39	10010	9	6		3	0	3	0	90	Territoire de Belfort	2	2		1	0	1	H			
39 40	Jura Landes	3	1		0	0	1	0	91		20		1	5	2	5	F			
41	Lances Loir-et-Cher	3	1		U	U		U	91	Essonne Hauts-de-Seine	31	12	1	2	10	7	-			
		6		2	4	9	0	0	92		18	9	1		4	4	F			
42	Loire	1	4	2	0	0	0		-	Seine-Saint-Denis	19		3	6	3	2	H			
43	Haute-Loire	-	0		_	_		0		Val-de-Marne		11	-	_	-	-	F			
44	Loire-Atlantique	5	2	-	0	0	2	0	95	Val-d'Oise	10	3	1	3	0	0	H			
45	Loiret	9	6	1	0	3	3	0	971								H			
46	Lot	3	1		1	0	0	0	and the same of	Martinique						•	μ			
47	Lot-et-Garonne									Guyane	1	0		0	0	0	-			
48	Lozère	2	1	1	0	1	0	0	A REAL PROPERTY.	Réunion	3	1	1	0	0	1	H			
49 50	Maine-et-Loire	4	2	1	1	0	1	0		Français à l'étranger Citoyens étrangers	6	2	-	0	1	1	L			
	Manche										18	- 4	2	2	- 1	1				

LES ANNEXES - ANNEXE 5

ANNEXE 6 - SYNTHÈSE 2021



EXERCICE 2021

BILAN au 31/12/2021

ACTIF					N-1	PASSIF	10 00	N-1		
Actif immobilisé Camera + disque dur Installation, Aménag.	Best 2 855,77 10 736,57 13 592,34	Amort. 2 855,77 696,14 3 553,91	Net 0,00 10 0 38,43 10 0 38,43	12 838,43	915,83	Capitaux propres Fonds associatif au 01/01/2021 Résultat de l'exercice		3 411,49 851,13	4 262,62	3 411,4
Dépôts et cautionnement			2 800,00			Fonds dédiés ou reportés Sur sutvention de fonctionnement		66 389,00	66 389,00	47 939,53
Actif circulant				88 684,83	61 271,14	Dettes			30 871,64	10 836,35
Autres créances Crédit Coopératif Crédit Coopératif Fonds Crédit Coopératif Municip Régularisation Actif Probles à recentir Changes constables d'au	palame	1070,00	163,00 5 885,16 56 764,92 23 800,00 2 071,75			Dettes fiscales et sociales Créditeurs divers Régularisation Passif Charges à payer	95,01	20 954,40 9 822,23 95,01		
			1	101523,26	62 186,97		- 1		101 523,26	62 186,9

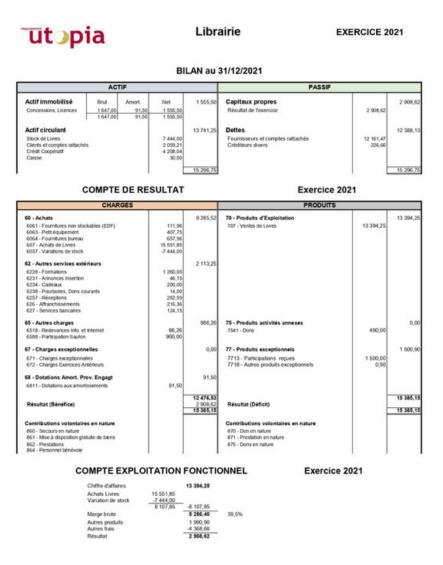
COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2021

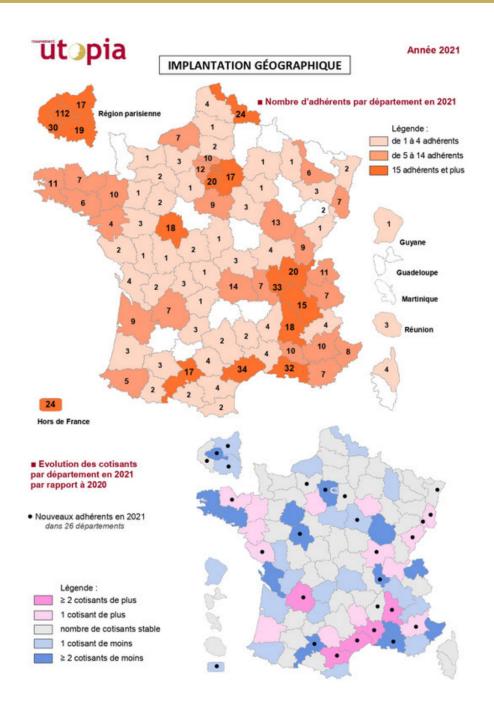
CHARGES			N	.4	PRODUITS			N	4
60 - Achels		3 199.39		676,70	74 - Subventions		61 196,00		130 908,2
606100 - Fournitures (EOF)	111.67				741100 - Subvention d'explodation	30 000 00		30 000 00	
08300 - Pett équipement	2 421,47		294.64		741200 - Subvention Municipalisme	30 000 00		40 000,00	
06400 - Fournitures bureau	666,25		382.06		741300 - Subvention Convention Tripartie			60 000 00	
		2225			740000 - Aides de l'Etst	1 196,00		908,25	
11 - Services extérieurs		62 770,86		10 4 10,25					
M3200 - Locations immobilières	19 908,00		1860,10						
f13500 - Locations mobilières	119,85								
010000 - Assurances 010000 - Seminaires	829,93		544,73 8 005.42						
	41912,00		2000/42						200000
62 - Autres services extérieurs		27 459,34		28 593,58	75 - Produits activités annexes		53 013,00		37 222,0
521100 - Personnels entérieurs	2 900,00		5.760,00		754100 - Dons	1 601,00		4 948,00	1000
521200 - Personnels extérieurs Municip.			2 300:00		754200 - Dors participatifs			550,00	
52200 - Rémunétons d'intermédaires	2 574,05		200,00		756000 - Cotsations	22 186,00		28 637,00	
623100 - Annonces Insertion	477,71				758500 - Participatons Séminaires	23 376,00		3 067,00	
521300 - Expositions	4 852,44				758800 - Autres participations	5 850,00			
23600 - Catalogues, Imprimás			2 666,80		0.0000000000000000000000000000000000000	1000000			
523710 - Publications Vie Interne			418,88						
03720 - Publications Adhérents 03740 - Publications Municipalisme	1794,85		2 048,50 250,00						
23740 - Publications Municipalitime 24000 - Transport de brans	150.49		250,00						
05100 - Déplacements	117,80		507.78						
Q5610 - Masions Utopia	826.25		161.40						
125620 - Missions Municipalisma	126.20		2 364.02						
25700 - Réceptors	1156.00								
Q6000 - Affranchissements	2 429.41		2 4 29:63						
127000 - Services bancaires	1904.14		564.57						
108100 - Adhésions, partenerist, réseau	650,00		2 422,00						
529210 - Participations Editions	2 500,00		5.000,00						
128220 - Participations OCU	5 000,00		1 500,00						
64 - Charges de personnel		29 4 39,99		96 359,14					
M1000 - Salaires bruts et indemnilés	23 420.90		73 408.38						
M5000- Charges sociales	3 988,77		22 515,12						
97000 - Formation du personnel	1 600,00								
H8000 - Autres charges de personnel	430,32		435,64						
55 - Autres charges		2 122,64		2 954.05	77 - Produits exceptionnels		31 212.33		109.
61800 - Redevances Concessions	120.64		2 456.15		771200 - Libéralités reques		. 2012.00		
67200 - Subventions Assoc. Incales	502,00		497,90		77 1800 - Autres produits exceptionnels	239,49		9.51	
68800- Charges diverses pestion cour.	1 500,00				772000 - Produits Exercices Activieurs	2 675,84		100,00	
7 - Charges exceptionnelles		396,70		16.33	778800 - Financement participant	28 297,00			
	13.78	200,74							
71000- Charges exceptionnelles	0.36		16,33						
P2000 - Charges Exercices Antérieurs P5000 - Valeur comp.des acths cédés	382.56								
19000 - Yalest complices aces seems	302,36								
ið - Dotations Amort. Prov. Engagt		67 120,41		48 271,80	76 - Reprise sur provision		47 939,13		20 868
981100 - Dotations aux amortissements	731,41		332,67		789000 - Utilisation de fonds reportés	47 939,13		20 868,43	
89100 - Reports en fonds dédés	66 389,00		47 939,13						
		192 509.33		187 281.85			193 360.46		189 108.
Résultat (Bénéfice)		851,13		1826,34	Résultat (Déficit)				
		193 360,46		189 108,19			193 360,46		189 108,1
Confributions volontaires en nature		0,00			Contributions volontaires en nature		0,00		
60000 - Secours en nature					870000 - Dun en nature				
61000 - Mise à disposition gratule de bien					871000 - Prestation en nature				
M2000- Prestations					875000 - Done en nature				
804000 : Personnel briminate									

LES ANNEXES - ANNEXE 6

ANNEXE 7 - BILAN LIBRAIRIE 2021



ANNEXE 8 - IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE NATIONALE



LES ANNEXES - ANNEXE 8

40

Partie 6 – Divers



DÉCLARATION DES DONS

Date limite: 31 décembre 2022

Les organismes concernés par la nouvelle obligation déclarative prévue à l'article 222 bis du CGI sont ceux qui délivrent des reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt en faveur des particuliers et des entreprises (articles 200 et 238 bis du CGI) et de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI).

Les organismes sans but lucratif devront déclarer chaque année : - le montant cumulé des dons et versements perçus ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal ;

- le nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés. Aucune information sur l'identité du donateur ne sera donc recueillie dans le cadre de cette obligation déclarative.

L'obligation s'applique aux dons reçus à compter du 1er janvier 2021 ou au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et ayant donné lieu à la délivrance d'un reçu fiscal. La déclaration doit être effectuée dans les mêmes délais que la déclaration de résultats des entreprises (article 223 du CGI), soit dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice comptable ou au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai N+1 pour l'exercice clos le 31/12/N. Pour la première année de déclaration, un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2022 est accordé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide utilisateur à l'adresse suivante : https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1 metier/2 professionnel/EV/2 ges tion/230 association/Guide utilisateur site demarches simplifiees.pdf.

Des informations détaillées dédiées à cette démarche sont également disponibles sur le site https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus

DÉCLARATION DES DONS ET REÇUS

L'article 19 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose désormais aux organismes bénéficiaires de dons de déclarer les dons au titre desquels ils ont émis des reçus fiscaux indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt prévues par le régime de faveur du mécénat.

L'obligation déclarative porte sur le nombre de reçus émis au titre de la dernière année civile ou du dernier exercice ainsi que sur le montant total en euros des dons correspondants. Cette obligation est codifiée à l'article 222 bis du CGI.

Le même article de loi étend par ailleurs aux entreprises mécènes l'obligation, déjà prévue pour les particuliers, de disposer d'un reçu, pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Quels sont les organismes concernés par la nouvelle obligation ?

Cette nouvelle obligation déclarative concerne tous les organismes qui délivrent des reçus, attestations ou tous autres documents par lesquels ils indiquent à un contribuable qu'il est en droit de bénéficier des réductions d'impôt :

pour les particuliers et les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu (<u>article 200 du code général des impôts</u>) ;

pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu (article 238 bis du code général des impôts) ;

pour les personnes redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (<u>article 978 du code général des</u> impôts).

<u>Ne sont pas concernés</u> : les associations de financement électorales, les mandataires de partis et groupements politiques visés au 3 de l'article 200 du CGI.

Pour les organismes publics, tels les collectivités territoriales, ils sont soumis à l'obligation déclarative à partir du moment où ils émettent un reçu fiscal dans le cadre de l'un des régimes fiscaux précités.

Quelles sont les informations à déclarer?

Conformément aux dispositions de l'article 222 bis du CGI, ces organismes doivent déclarer à l'administration fiscale :

le montant global des dons et versements mentionnés sur les documents (reçus, attestations ou tous autres documents) délivrés aux donateurs perçus au cours de l'année civile précédente (ou au cours du dernier exercice clos s'il ne coïncide pas avec l'année civile) qui ont donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal;

le nombre de documents (reçus, attestations ou tous autres documents) délivrés au cours de cette période ou de cet exercice au titre de ces dons.

Quelle est la période concernée par la déclaration ?

L'obligation s'applique aux dons ayant donné lieu à la délivrance d'un reçu à compter du 1^{er} janvier 2021 ou au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour les exercices à cheval sur deux années civiles, par exemple pour un organisme qui clôt ses comptes au 30 juin, en 2022, il devra faire sa première déclaration. Elle portera sur le nombre de reçus fiscaux au titre des dons qu'il aura reçus ainsi que le montant cumulé de ces dons entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022. L'organisme a en principe trois mois pour ce faire (soit jusqu'au 30 septembre 2022). Il bénéficie, à titre exceptionnel, en 2022, de la possibilité de déclarer jusqu'au 31 décembre (cf. infra).

À noter: en l'absence d'émission de reçu fiscal au titre d'un don au cours d'un exercice ou d'une année civile donnée, l'organisme n'a aucune déclaration à déposer.

<u>Précision</u>: aucune information sur l'identité du donateur n'est recueillie dans le cadre de cette obligation déclarative.

Comment effectuer la déclaration ?

Organismes soumis au dépôt d'une déclaration fiscale

Les organismes soumis aux impôts commerciaux qui déposent la déclaration de résultats n° 2065-SD complètent le cadre L du tableau 2065-bis-SD en indiquant le montant cumulé des dons et versements perçus au titre de l'exercice et ayant donné lieu à l'émission de reçus, attestations au tous autres documents et le nombre de documents délivrés au titre de l'exercice.

Les organismes percevant uniquement des revenus patrimoniaux, qui déposent la déclaration de résultat n° 2070-SD, complètent le cadre correspondant du montant total des dons perçus et du nombre de reçus délivrés au titre de l'exercice.

Organismes non soumis au dépôt d'une déclaration fiscale

Les organismes n'ayant pas d'obligation fiscale doivent réaliser leur déclaration en ligne sur le site <u>demarches-simplifiees.fr</u>. Pour visualiser le formulaire en ligne sélectionner le lien suivant : formulaire déclaration des dons et reçus.

Pour accéder à ce nouveau service en ligne, connectez-vous à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons

L'accès à ce formulaire en ligne ouvre le 11 avril 2022.

La déclaration peut être effectuée par le dirigeant de l'organisme ou toute personne mandatée par ce dernier pour effectuer la déclaration (salarié, bénévole, conseil, etc.).

L'organisme déclarant crée dans un premier temps son compte sur le site.

Dans un second temps, il complète le formulaire en ligne dans lequel il renseigne sa forme juridique, sa dénomination, son adresse et son identifiant lorsqu'il en a un (numéro SIRET ou RNA ou tout autre numéro d'identification) ainsi que le montant cumulé des dons et versements perçus au titre de l'exercice et ayant donné lieu à l'émission de reçus, attestations au tous autres documents attestant auprès du donateur qu'il est en droit de bénéficier du régime de faveur du mécénat et le nombre de documents délivrés au titre de l'exercice.

Pour vous aider à créer le compte et effectuer la démarche sur le site, vous pouvez consulter le <u>guide</u> <u>utilisateur de la déclaration des dons sur demarches-simplifiees.fr</u>, disponible dans la rubrique Documentation utile.

Dans quel délai la déclaration doit-elle être faite?

La déclaration doit être faite dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Si l'exercice est clos le 31 décembre ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, la déclaration est à déposer au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai.

Par exception, pour laisser aux organismes le temps de s'adapter à cette nouvelle obligation déclarative, en 2022, le dépôt de la déclaration sera possible jusqu'au 31 décembre 2022.

<u>Attention</u>, cette mesure de tempérament applicable en 2022 n'emporte aucune conséquence sur les déclarations 2065-SD et 2070-SD, qui devront impérativement être déposées dans les délais. En revanche, les informations relatives au nombre de reçus et au montant total de dons reçus pourront faire l'objet d'une déclaration rectificative des déclarations 2065-SD et 2070-SD jusqu'au 31 décembre 2022.

La délivrance d'un justificatif aux entreprises mécènes est-elle obligatoire ?

Conformément aux dispositions du 5 bis de l'article 238 bis du CGI, à compter du 1^{er} janvier 2022, le bénéfice de la réduction d'impôt est subordonné à la condition que le contribuable soit en mesure de présenter, à la demande de l'administration fiscale, les pièces justificatives répondant à un modèle fixé par l'administration et attestant la réalité des dons et versements.

Un modèle de justificatif, le formulaire n° 2041-MEC-SD sera mis en ligne prochainement.

Quel documentation consulter?

Pour toute précision sur les obligations déclaratives et les modalités de détermination des montants des dons à déclarer, vous pouvez vous reporter à l'instruction <u>BOI-BIC-RICI-20-30</u> (actualisation à venir). Une foire aux questions <u>FAQ - Déclaration des dons</u> est mise en ligne et enrichie progressivement.

Pour vous aider à effectuer la déclaration en ligne sur le site demarches-simplifiees.fr, vous pouvez consulter le guide utilisateur de la déclaration des dons sur demarches-simplifiees.fr.

Quels sont les interlocuteurs à contacter ?

Si vous déposez les déclarations de résultats n° 2065-SD et n° 2070-SD, vous pouvez contacter directement votre service des impôts des entreprises (SIE).

Si vous n'avez pas d'obligation fiscale, vous déclarez sur le site demarches-simplifiees.fr, et vous pouvez saisir votre correspondant de la Direction des Finances Publiques compétent à l'adresse du siège de votre organisme. Pour cela, consultez la <u>liste des contacts à la DGFiP</u>, disponible dans la rubrique Professionnel > Gérer mon entreprise/association > Je suis une association > Déclaration des dons et reçus - Documentation utile

Pour toute question relative à un problème technique informatique lié à l'utilisation de demarches-simplifiees.fr (problème d'affichage, message d'erreur...), vous signalez la difficulté rencontrée en écrivant à bureau.gf2a-pb-technique-ds@dgfip.finances.gouv.fr.

MAJ le 29/04/2022

Municipalisme : les 2 grandes axes de travail en 2022

1/ Produire une note de synthèse intitulée :

« Démocratiser et repolitiser la refondation de l'État et du système politique français:

Imaginaires, pratiques, lignes de tensions et de refondation d'un État vu depuis les approches municipalistes et les luttes locales ».

Contexte

La dernière décennie témoigne d'une repolitisation par le local qui se manifeste par de nombreuses luttes et revendications ancrées dans les territoires tout en reliant leurs combats à des enjeux bien plus globaux, voire en tissant des échanges translocaux. Dans le mouvement d'occupation des places, le néo-municipalisme, la multiplication des zones à défendre-ZAD, l'autogestion des communs, la juridiciarisation des luttes qui assignent multinationales ou puissances publiques en justice, etc. s'invente une autre forme de décider, de prendre soin et même une nouvelle normativité. Ces initiatives naissent parfois d'une défaillance de l'État, se construisent dans un rapport de méfiance et de défiance vis à vis de l'État, parfois même s'engagent dans un rapport de force contre lui, voire revendiquent le choix de se bâtir en dehors. Elles tentent également de nouer des relations avec lui, en éprouvent même la nécessité tant le fonctionnement institutionnel et l'allocation des ressources dont elles dépendent sont du ressort de ce dernier. À l'enjeu de l'articulation entre les échelles locales et nationales, s'ajoute immanquablement celui de la nécessaire refondation de l'État et du système politique français

Orientation

Travailler cette question en partant de :

- ce que l'expérience municipaliste et les luttes locales nous disent de l'État : comment l'État est-il représenté dans les imaginaires ?, comment se manifeste-t-il dans ces luttes ?, quelles relations sont-elles nouées avec lui ? la culture démocratique, les approches et les pratiques municipalistes et des luttes au local peuvent-elles inspirer des changements similaires à l'échelle de l'État ?
- ce que les cadres institutionnels fédéralistes des pays européens francophones nous apprennent de : l'organisation fédéraliste, sa culture démocratique, les cadres et les modalités de participation des habitant.es, l'articulation entre les échelles locales et nationales dans ces cadres institutionnels, de la perception de l'État dans ces pays, des lignes de tensions existantes entre ce modèle fédéraliste et l'État en France

La dynamique de ce travail reposant sur la double force franco-européenne du Mouvement Utopia et de CommonsPolis, elle permettra de poursuivre l'animation du réseau d'acteurs en France et en Europe autour d'une question cruciale pour eux, celle de la relation et de l'idée même de l'État. Il s'agira d'animer et de documenter un travail de formulation de lignes de tension, d'articulation et de refondation d'un État vu depuis les approches municipalistes et les

luttes locales.

Cette mission devra aboutir en 2022 à des travaux combinant témoignages, mises en dialogue d'acteurs (militants, institutionnels, académiques, politiques), recherche analytique et production de publications. Ces travaux et publications pourront alimenter le MOOC « La commune est à nous » et donner lieu à la publication de synthèses sous forme de livrets pédagogiques.

2/ Nouer un partenariat entre le Mouvement Utopia et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Contexte

La transition écologique est la voie nécessaire pour lutter contre le changement climatique et les désordres divers qu'il entraîne pour les territoires et leurs acteurs. La stratégie nationale bas carbone fixe les objectifs de la France pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la loi Climat et résilience a mis en forme législative une partie des actions proposées par la Convention nationale pour le climat ; dans le cadre du plan de relance, les CRTE (contrats de relance et de transition écologique) offrent aux territoires un appui de l'Etat qui vient renforcer et illustrer l'importance d'un Agenda rural.

Le monde rural représente la majeure partie du territoire national. A ce titre, il est un acteur incontournable de la transition écologique.

La transition écologique est un défi pour les zones rurales et leurs habitants.

Elle est une occasion inédite pour ces acteurs de faire preuve d'innovation dans de multiples domaines. C'est déjà ce que certains maires ruraux pratiquent avec succès dans différents domaines (énergie, mobilité, alimentation, etc.), souvent en mobilisant les habitants de leurs villages.

Par leur proximité, par le « vivre avec », les élus ruraux jouent un rôle spécifique dans la transition écologique de leurs territoires en accompagnant et en mobilisant leurs administrés autour d'objectifs locaux, en animant le débat local, en facilitant l'application des mesures décidées au niveau national

Ils sont un relai inédit et spécifique à la France pour accélérer les changements partout dans un souci de justice sociale et territoriale.

Finalités et objectifs

Le Grand Atelier porte 3 orientations principales :

- ⇒ Faciliter l'implication des élus ruraux dans l'effort national et européen de lutte contre le changement climatique en constituant une communauté d'acteurs apprenante et engagée dans la transition écologique, capable ainsi d'initier, de conforter, de démontrer et donner à voir, de piloter, d'essaimer de puissantes dynamiques territoriales et au final d'inspirer leurs collègues et les autres acteurs.
- ⇒ Permettre d'engager par le bas des démarches de transition à haute qualité démocratique. Les communes rurales ont pour cela un atout majeur : la petite taille de leur organisation permet la concordance d'un territoire avec une communauté capable de porter un projet de société.

Les maires, appuyés par la démarche du Grand Atelier pour la transition écologique, se trouveront confortés dans leur rôle de garant d'une citoyenneté active et inclusive, celle de la démocratie du faire, qui permet à chacun de trouver sa place dans un récit global. Ainsi les projets de territoires engagés ne seront pas uniquement institutionnels mais s'inscriront bien dans une démarche de changement culturel, capable d'embarquer l'ensemble des acteurs qui les constituent et de réconcilier les aspirations sociales avec le fonctionnement des institutions républicaines.

⇒ Permettre un changement d'approche de la transition écologique, moins portée sur une visée technique et d'investissement que sur une mise en capacité politique et citoyenne des territoires. Moins portée par les chiffres et les indicateurs que par les récits des acteurs des transitions. Moins étayée par la complexité des dispositifs que par la simplicité et la globalité des approches. Et en cela, renouer avec le désir de saisir une capacité d'action accessible à tous, ruraux comme urbains.

Ces orientations s'appuient sur la déclinaison de 4 objectifs opérationnels :

- Informer les élus locaux sur les enjeux et défis de la transition écologique au niveau des territoires.
- Animer une réflexion approfondie des élus ruraux sur leur rôle, leurs missions et les moyens associés en matière de transition écologique.
- Mettre en valeur les actions entreprises dans le monde rural en matière de transition écologique et inspirer les autres acteurs.
- Élaborer des axes de travail qui traduiront l'action des élus ruraux sur leurs territoires et auprès de leur population et des acteurs en renforçant la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda rural et des CRTE.

Extraordinaire nouvelle: le co-animateur d'Utopia Burkina Faso est nommé Ministre de l'Education Nationale!

Nous sommes fiers d'annoncer que l'utopien Lionel Bilgo a donc été nommé le 6 mars dernier Ministre de l'éducation National de l'alphabétisation et de la promotion des langues Nationales. La tâche est immense et vertigineuse mais il s'agit d'une vraie reconnaissance pour le travail entrepris par Lionel depuis des années au service du bien commun. Nous avons hâte de poursuivre nos échanges et nos travaux communs et afin que Lionel puisse nous faire partager son expérience et les orientations politiques qu'il compte mettre en oeuvre.

Utopia Ayiti-Mutuelle crée une nouvelle mutuelle : Une première étape vers l'autonomie financière locale

Utopia Ayiti crée une mutuelle pour ses 400 membres! Vous le savez, en Haïti, le Mouvement Utopia regroupe notamment une **coopérative de paysans** qui recherchent une **véritable souveraineté alimentaire**. Ils ont donc décidé de créer une mutuelle Utopia, un fonds qui leur permet d'être **indépendants du système** bancaire.

Cette mutuelle permet d'acheter du matériel ou bien des semences, sans avoir à d'emprunter en banque avec des taux d'intérêts exorbitants! Le taux d'intérêt de la mutuelle Utopia est de1%.

Par ailleurs la mutuelle Utopia peut permettre de lancer d'autres activités (commerce, artisanat) et peut également venir en aide aux familles en cas d'accident de la vie.

Bref, il s'agit d'une **avancée majeure qui aura un impact concret** pour de nombreuses familles.